

# Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2021

SGAM MALAKOFF HUMANIS



**malakoff  
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

# TABLE DES MATIERES

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Activité et résultats</b> .....	<b>6</b>
A.1. Activité .....	6
A.2. Résultats de souscription .....	11
A.3. Résultats des investissements .....	14
A.4. Performance des autres activités .....	18
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	<b>19</b>
B.1. Informations générales .....	19
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité .....	25
B.3. Système de gestion des risques (ORSA) .....	28
B.4. Contrôle interne .....	32
B.5. Fonction d'audit interne .....	35
B.6. Fonction actuarielle .....	37
B.7. Sous-traitance .....	38
B.8. Autres informations.....	40
<b>C. Profil de risques</b> .....	<b>41</b>
C.1. Risque de souscription .....	41
C.2. Risque de marché .....	47
C.3. Risque de contrepartie .....	57
C.4. Risque de liquidité .....	59
C.5. Risque opérationnel .....	60
C.6. Autres risques importants .....	62
<b>D. Valorisation</b> .....	<b>63</b>
D.1. Valorisation des Actifs .....	63
D.2. Valorisation des provisions techniques .....	71
D.3. Valorisation des autres passifs .....	79
D.4. Méthodes de valorisation alternatives .....	85
D.5. Autres informations .....	85
<b>E. Gestion du capital</b> .....	<b>86</b>
E.1. Fonds propres .....	86
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (MCR / SCR) .....	95
E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR.....	104
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	104
E.5 Non-respect du MCR et du SCR .....	104
E.6 Autres Informations .....	104
<b>Annexes : Les états quantitatifs</b> .....	<b>105</b>

# SYNTHESE

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire Covid-19, après une sous-consommation en 2020 sur la santé, l'exercice 2021 a connu un rattrapage des dépenses de santé entraînant une hausse de la sinistralité. La prévoyance se stabilise avec un moindre effet du chômage partiel.

Le chiffre d'affaires combiné de la SGAM Malakoff Humanis est de 6 593,9 M€ au 31 décembre 2021 contre 6 119,8 M€ au 31 décembre 2020, soit une hausse de +7,7 % en tenant compte de l'intégration des entités Axéria Prévoyance et Médicis. A périmètre constant, le chiffre d'affaires reste en légère hausse à +1,7%

En vision récurrente, hors éléments exceptionnels, le chiffre d'affaires s'établit à 6 197,7 M€ contre 5 929,8 M€ au 31 décembre 2020, en hausse de 4,5%.

Le résultat d'exploitation récurrent se dégrade légèrement en 2021 passant de -145,5 M€ en 2020 à -158,8 M€ sous l'effet d'un rattrapage de la consommation de frais de santé et d'une dégradation liée au 100% Santé.

La politique d'investissement et le pilotage des produits financiers combiné à la bonne tenue des marchés ont permis une hausse du taux de rendement comptable des actifs passant de 1,9 % à 2,2%.

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis a été créée en 2018, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle est composée des entités assurantielles du Groupe : des institutions de prévoyance, des mutuelles, une société d'assurance mutuelle et des filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

## PROFIL DE RISQUES

### Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité et des taux d'intérêt.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription (hors mesures transitoires sur les provisions) de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 462,0 M€ au 31 décembre 2021 contre 2 385,0 M€ en 2020.

### Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 207,6 M€ au 31 décembre 2021 contre 2 545,9 M€ en 2020, la hausse s'explique notamment par une progression des marchés financiers en 2021.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie de la SGAM Malakoff Humanis est de 269,7 M€ au 31 décembre 2021 contre 223,4 M€ en 2020.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 222 M€ au 31 décembre 2021 contre 201 M€ au 31 décembre 2020.

## VALORISATION

### Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 30 431,5 M€ au 31 décembre 2021 contre 28 397,0 M€ en 2020.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

### Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Au 31 décembre 2021, le Groupe applique les mesures transitoires sur les engagements techniques pour les entités suivantes : Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances.

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance et y compris la prise en compte des mesures transitoires de la SGAM Malakoff Humanis est de 21 894,5 M€ au 31 décembre 2021 contre 20 590,6 M€ en 2020.

### Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

## GESTION DU CAPITAL

### Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées après information et avis de la Commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques y compris mesures transitoires de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 9 252,5 M€ au 31 décembre 2021 contre 8 359,7 M€ en 2020. L'augmentation des fonds propres s'explique principalement par les performances financières en 2021.

### Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital en tenant compte des mesures transitoires pour la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 461,9 M€ au 31 décembre 2021 contre 3 118,6 M€ en 2020.

Ainsi, le taux de solvabilité du Groupe Malakoff Humanis pour 2021 s'élève à 267 % (210 % sans la prise en compte des mesures transitoires) contre 268 % (206 % sans la prise en compte des mesures transitoires) en 2020.

# A. ACTIVITE ET RESULTATS

## A.1. Activité

### A.1.1. PRESENTATION GENERALE

Le Groupe Malakoff Humanis vise à constituer un acteur majeur de la protection sociale pour la gestion de la retraite complémentaire et de l'assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne).

Une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), Malakoff Humanis régie par le Code des Assurances a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 permettant de renforcer, de part leur affiliation, le lien avec l'ensemble des entités assurantielles du Groupe.

Les entités affiliées à la SGAM Malakoff Humanis exercent principalement une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvrent les risques santé, prévoyance et épargne retraite. Ces activités sont portées par des institutions de prévoyance, des mutuelles dont une Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire, une société d'assurance mutuelle et les filiales assurantielles.

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

Commissaires aux Comptes	KPMG	Mazars	Grant Thornton	Burette	Primaudit International
Malakoff Humanis Prévoyance		X			
IPSEC	X				
INPR		X			
CAPREVAL		X			
Mutuelle Malakoff Humanis	X				
Malakoff Humanis Nationale		X			
Radiance Mutuelle			X		
Mutuelle Renault	X				
Médecis		X			
Energie Mutuelle				X	X
CMAV	X				
QUATREM	X				
AUXIA	X				
Malakoff Humanis Assurances	X				
MH Retraite Supplémentaire		X			
AUXIA Assistance	X				
Axéria Prévoyance	X				
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			

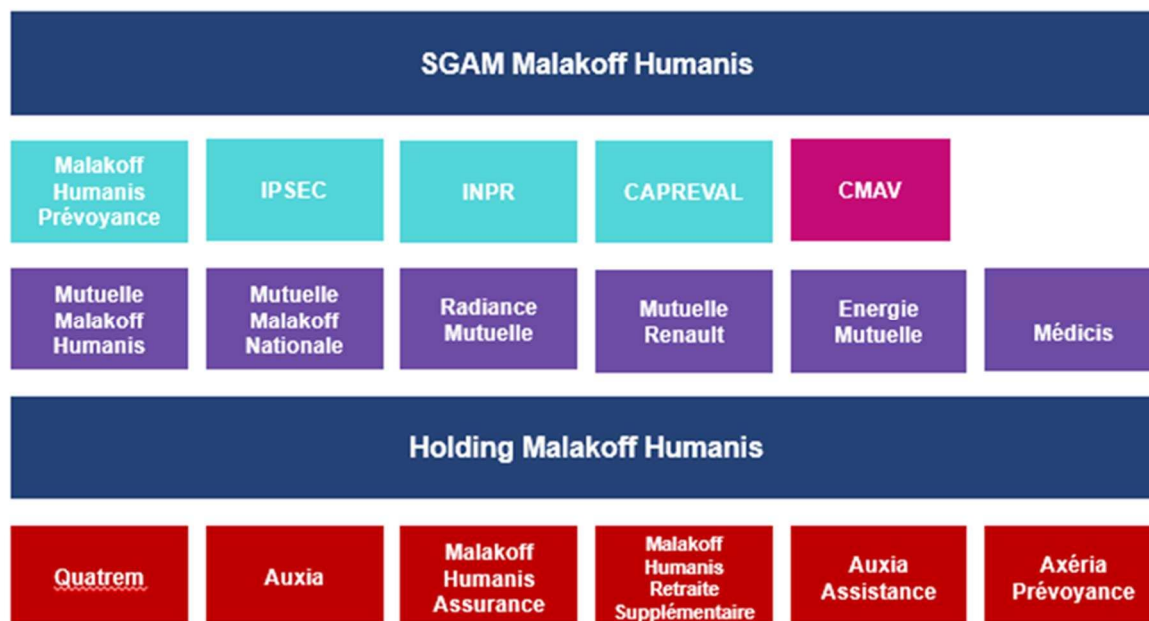
Leurs coordonnées sont :

- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 Rouen ;
- PRIMAUDIT International, cabinet situé 6 place Boulnois, 75017 Paris.

## A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL

La SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel et est également l'entité combinante pour les comptes 2021. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.

Les membres affiliés du groupe prudentiel exercent une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvre les risques santé, prévoyance et épargne. D'autres types d'activité, tels que courtage, holding, gestion d'actifs, ou gestion santé sont également intégrés dans le périmètre de combinaison.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

### Les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle issue de la fusion en 2019 avec Malakoff Médéric Prévoyance et Humanis Prévoyance ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

### Les mutuelles

- Mutuelle Malakoff Humanis (MMH), mutuelle interprofessionnelle ;
- Malakoff Humanis Nationale (MHN), mutuelle interprofessionnelle ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Bourgogne - Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (nom commercial Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur Mobilité ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur Energie ;
- Médicis, Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services, mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire.

### La société d'assurance mutuelle

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

### Les autres entités assurantielles

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite.



- AUXIA, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;
- Malakoff Humanis Assurances (MHA), société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- AUXIA assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes ;
- Axéria Prévoyance, compagnie d'assurance mixte, spécialisée en assurances de personnes.

MEDICIS (Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services) a intégré le groupe Malakoff Humanis et son affiliation à la SGAM a été effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle a donc été intégrée dans les comptes de la SGAM en 2021.

Médecis exerce une activité dédiée à la retraite supplémentaire et assure deux régimes de retraite en points.

En 2021, Malakoff Humanis a acquis 100% du capital d'Axéria Prévoyance, filiale spécialisée dans l'assurance santé, prévoyance et emprunteur.

Axéria Prévoyance est intégrée aux comptes du Groupe en 2021 à compter du mois d'avril.

Les entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

En M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux		
	RÉEL 2020	RÉEL 2021	Evolution %
Malakoff Humanis Prévoyance	3 397,5	3 471,1	2,2%
IPSEC	137,1	151,5	10,5%
INPR	51,6	50,1	-2,9%
CAPREVAL	9,9	9,8	-0,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	518,6	513,2	-1,0%
Malakoff Humanis Nationale	178,6	185,5	3,9%
Radiance Mutuelle	79,1	80,7	2,0%
Mutuelle Renault	64,3	69,4	7,9%
Médecis		45,7	
Energie Mutuelle	38,4	40,8	6,2%
CMAV	6,0	5,3	-12,2%
QUATREM	1 462,9	1 562,1	6,8%
AUXIA	238,1	184,0	-22,7%
Malakoff Humanis Assurances	51,7	56,6	9,4%
MH Retraite Supplémentaire	24,7	35,2	42,4%
AUXIA Assistance	12,7	14,1	10,7%
Axéria Prévoyance (*)		491,5	
Retraitements (**)	-151,5	-372,9	
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 119,8</b>	<b>6 593,9</b>	<b>7,7%</b>

(\*) Chiffre d'affaires annuel de Axéria

(\*\*) Retraitement de l'entrée d'Axéria Prévoyance dans le Groupe + retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés des entités assurantielles entrant dans le périmètre arrêtés au 31 décembre 2021.



### A.1.3. LES ACTIVITES 2021 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 83% du portefeuille en 2021.

<b>Chiffre d'affaires - comptes sociaux</b>					
<b>En M€</b>	<b>RÉEL 2020</b>	<b>RÉEL 2021</b>	<b>Santé</b>	<b>Prévoyance</b>	<b>Epargne</b>
Malakoff Humanis Prévoyance	3 397,5	3 471,1	1 875,7	1 543,1	52,3
IPSEC	137,1	151,5	79,7	71,8	
INPR	51,6	50,1	17,9	32,3	
CAPREVAL	9,9	9,8	6,7	3,1	
Mutuelle Malakoff Humanis	518,6	513,2	513,0	0,3	
Malakoff Humanis Nationale	178,6	185,5	183,2	2,3	
Radiance Mutuelle	79,1	80,7	80,5	0,2	
Mutuelle Renault	64,3	69,4	69,4		
Médicis		45,7			45,7
Energie Mutuelle	38,4	40,8	39,8	1,1	
CMAV	6,0	5,3		1,3	4,0
QUATREM	1 462,9	1 562,1	895,8	522,0	144,2
AUXIA	238,1	184,0		184,0	
Malakoff Humanis Assurances	51,7	56,6	24,5	32,0	0,1
MH Retraite Supplémentaire	24,7	35,2			35,2
AUXIA Assistance	12,7	14,1		14,1	
Axéria Prévoyance		491,5	298,6	192,9	
Autres (*)	-151,5	-372,9	-230,4	-139,5	-3,0
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 119,8</b>	<b>6 593,9</b>	<b>3 854,4</b>	<b>2 461,0</b>	<b>278,5</b>

(\*) Retraitements de combinaison

Le chiffre d'affaires total s'élève à 6 593,9 M€, en hausse de 7,7 % par rapport à 2020 (6 119,8 M€), en tenant compte de l'intégration des deux entités Médicis et Axéria Prévoyance.

A périmètre constant le chiffre d'affaires croit de 1,7% entre 2020 et 2021.

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité principalement en France métropolitaine.

### A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
  - o Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
  - o Vie : assurance avec participation aux bénéficiaires, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

Le chiffre d'affaires total présenté ci-dessus selon la maille de définition de la stratégie de Malakoff Humanis se ventile comme suit selon les lignes d'activités définies par Solvabilité 2 :

	Montant en M€		Evolution	
	2020	2021	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	4 776,8	5 033,8	256,9	5,4%
Santé similaire à la vie	103,0	122,9	19,8	19,2%
Non vie	12,7	14,1	1,3	16,0%
Vie	1 227,0	1 423,2	196,1	10,4%
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>6 119,8</b>	<b>6 593,9</b>	<b>474,0</b>	<b>7,7%</b>

### A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Malakoff Humanis Prévoyance	3 397,5	3 471,2	2 746,5	2 756,0	15,0	10,3	636,0	704,9	-	-
IPSEC	137,1	151,5	105,1	116,3	-	-	32,0	35,2	-	-
INPR	51,6	50,1	41,8	40,5	-	-	9,8	9,6	-	-
CAPREVAL	9,9	9,8	7,3	7,6	-	-	2,6	2,2	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	518,6	513,2	518,5	513,0	-	0,1	0,1	0,2	-	-
Malakoff Humanis Nationale	178,6	185,5	176,1	183,3	-	-	2,5	2,3	-	-
Radiance Mutuelle	79,1	80,7	79,1	80,4	-	-	-	0,3	-	-
Mutuelle Renault	64,3	69,4	64,3	69,4	-	-	-	-	-	-
Médecis		45,7		-		-		45,7		-
Energie Mutuelle	38,4	40,8	38,4	40,8	-	-	-	-	-	-
CMAV	6,0	5,3	-	-	-	-	6,0	5,3	-	-
QUATREM	1 462,9	1 562,1	1 067,9	1 120,5	68,3	58,9	326,7	382,7	-	-
AUXIA	238,1	184,0	16,4	16,1	12,8	11,2	208,9	156,6	-	-
Malakoff Humanis Assurances	51,7	56,6	27,6	37,2	9,0	2,8	15,1	16,7	-	-
MH Retraite Supplémentaire	24,7	35,2	-	-	-	-	24,7	35,2	-	-
AUXIA Assistance	12,7	14,1	-	-	-	-	-	-	12,7	14,1
Axéria Prévoyance (*)		491,5		338,5		50,9		102,2		-
Retraitements	-151,4	-372,7	-112,2	-285,8	-2,1	-11,1	-37,4	-75,7	-	-
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 119,8</b>	<b>6 593,9</b>	<b>4 776,8</b>	<b>5 033,8</b>	<b>103,0</b>	<b>122,9</b>	<b>1 227,0</b>	<b>1 423,2</b>	<b>12,7</b>	<b>14,1</b>

(\*) Chiffre d'affaires au proforma de leur date d'intégration d'Axéria Prévoyance, retraitement dans les comptes pour tenir compte de la date d'entrée.

## A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est calculé par la différence entre le chiffre d'affaires et la somme des charges de sinistres et des frais de gestion.

Pour une analyse affinée, le Groupe présente son compte de résultat en isolant les éléments « récurrents », des éléments exceptionnels.

Ces éléments exceptionnels ou « non récurrents » comprennent les éléments suivants :

- Cotisations : les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille
- Sinistres : les événements particuliers liés à des changements de contexte, notamment réglementaire
- Frais de gestion : identifiés par des projets clairement spécifiques
- Produits financiers : la réalisation de plus-values significativement supérieures à l'attendu sur la période

Ainsi, la vision « **récurrente** » tient compte uniquement des opérations non exceptionnelles qui se sont déroulées dans l'année en cours, il n'est donc pas tenu compte dans cette analyse récurrente des transferts de portefeuilles ou des changements de contexte réglementaire ou des constatations de bonis ou malis éventuels.

### A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

Le chiffre d'affaires récurrent :

Ainsi, dans une vision récurrente le chiffre d'affaires brut de cession s'élève à 6 197,7 M€, en hausse de 4,5% par rapport à 2020 (5 929,8 M€), y compris Axéria Prévoyance et Médicis.

A périmètre constant 2020, le chiffre d'affaires récurrent brut est en baisse de 1,7%, en raison d'un niveau élevé de résiliations, lié à la politique de renouvellement du groupe.

Ce chiffre d'affaires intègre un effet Covid de 14 M€ lié au chômage partiel en 2021.

Le résultat de souscription récurrent :

EN M€	2020	2021
Santé	26,7	-112,3
Prévoyance	-166,2	-46,9
Epargne	-6,0	0,4
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>-145,5</b>	<b>-158,8</b>

Le résultat d'exploitation récurrent se dégrade en 2021 notamment en santé sous l'effet de la reprise de la consommation des prestations.

On constate une nette amélioration sur la prévoyance avec la fin du chômage partiel.

Ces effets techniques sont compensés pour partie par des frais de gestion en baisse en lien avec la poursuite de la politique de maîtrise des coûts engagée par le Groupe ces dernières années.

**A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE**

Le détail du résultat de souscription de chacune des entités affiliées à la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL		Santé		Prévoyance		Epargne Retraite	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Malakoff Humanis Prévoyance	-209,1	-150,5	-45,8	-83,8	-162,4	-65,4	-0,8	-1,4
IPSEC	-5,2	1,5	-3,5	-1,7	-1,7	3,3	-	-
INPR	1,5	3,1	1,8	1,7	-0,3	1,4	-	-
CAPREVAL	-1,7	-1,2	-1,3	-1,0	-0,5	-0,2	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	40,0	16,8	39,7	16,8	0,3	0,1	-	-
Malakoff Humanis Nationale	22,1	16,4	21,7	16,4	0,4	-0,1	-	-
Radiance Mutuelle	7,3	5,1	7,0	5,0	0,3	0,1	-	0,1
Mutuelle Renault	6,2	0,9	6,2	0,9	-	-	-	-
Médecis		1,8		-		-		1,8
Energie Mutuelle	2,1	-0,8	1,9	-1,3	0,2	0,6	-	-
CMAV	1,9	1,5			0,3	0,2	1,6	1,3
QUATREM	-22,8	-56,9	-3,5	-60,8	-14,2	3,5	-5,1	0,5
AUXIA	5,9	-4,0	-	-	5,9	-4,0	-	-
Malakoff Humanis Assurances	1,0	-1,1	2,0	-0,3	-1,2	-0,6	0,2	-0,2
MH Retraite Supplémentaire	-1,4	-0,6	-	-	-	-	-1,4	-0,6
AUXIA Assistance	5,0	2,8	-	-	5,0	2,8	-	-
Axéria Prévoyance		7,2		-4,9		12,1		-
Autres (*)	1,7	-0,8	0,3	0,8	1,8	-0,5	-0,4	-1,1
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>-145,5</b>	<b>-158,8</b>	<b>26,7</b>	<b>-112,3</b>	<b>-166,2</b>	<b>-46,9</b>	<b>-6,0</b>	<b>0,4</b>

(\*) *Retraitements*

L'année 2021 a ainsi été marquée par :

Pour les institutions de prévoyance :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, le résultat de souscription s'améliore entre 2020 et 2021, tiré par un résultat technique prévoyance en progression compensant la baisse de la santé également la poursuite de la baisse des charges d'exploitation (politique Groupe) ;
- Pour IPSEC, le résultat de souscription en hausse grâce à un chiffre d'affaires en croissance et un résultat de réassurance favorable, les charges d'exploitation se maintiennent ;
- Pour INPR, le résultat de souscription en hausse tiré par la prévoyance ;
- Pour CAPREVAL, le résultat de souscription s'améliore grâce à une marge technique santé favorable (plan de redressement), de même que la prévoyance (fin du chômage partiel).

Pour les mutuelles :

- Pour Mutuelle Malakoff Humanis, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault et Energie Mutuelle : une dégradation du résultat de souscription en lien avec une hausse des prestations santé (rattrapage 2020) ;
- A noter l'intégration de Médecis pour 1,8 M€ de résultat de souscription récurrent.

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- Pour CMAV, le résultat de souscription en baisse en lien avec une baisse des encours en Epargne et une marge technique prévoyance dégradée (attrition du portefeuille).

Pour les filiales :

- Pour QUATREM, un résultat de souscription dégradé avec un chiffre d'affaires en légère baisse mais surtout marqué par un niveau important de commissions (grossistes) alors que les charges d'exploitation continuent de baisser (politique groupe) ;
- Pour AUXIA, dégradation du résultat de souscription avec la sortie de Prédica en 2021 ;
- Pour Malakoff Humanis Assurances, une sinistralité en hausse notamment en santé en lien avec la dérive et l'impact des affaires nouvelles ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire, un résultat de souscription en amélioration tiré par une marge technique épargne en hausse associée à une baisse des charges d'exploitation ;
- Pour AUXIA assistance, un résultat de souscription en baisse avec une croissance de la sinistralité et des commissions en prévoyance et ce malgré une hausse du chiffre d'affaires ;
- A noter l'intégration d'Axéria Prévoyance pour 7,2 M€ de résultat de souscription récurrent.

## A.3. Résultats des investissements

### A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 2,1 % contre 1,9 % en 2020. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

En M€	Valeur nette comptable 2020	Valeur nette comptable 2021	Variation de valeur	Dont			Taux de rendement comptable
				apports retraits	réserves	produits financiers	
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>15 447,6</b>	<b>16 592,4</b>	<b>1 144,7</b>	<b>576,4</b>	<b>106,5</b>	<b>461,8</b>	<b>2,8%</b>
Obligations (yc forward)	12 106,4	12 712,6	606,1	264,8		341,3	2,7%
Dette Privée	1 220,5	1 101,3	-119,2	-139,2		20,0	1,8%
Immobilier	2 120,6	2 778,4	657,8	450,8	106,5	100,6	3,6%
<b>Portefeuille de Performance</b>	<b>6 088,8</b>	<b>7 095,9</b>	<b>1 007,0</b>	<b>842,1</b>		<b>164,9</b>	<b>2,3%</b>
Fonds non cotés	590,5	647,6	57,1	-10,9		68,0	10,5%
Fonds et actions cotés	5 498,3	6 448,3	949,9	853,0		96,9	1,5%
<b>Participations</b>	<b>132,0</b>	<b>371,4</b>	<b>239,5</b>	<b>222,9</b>		<b>16,6</b>	<b>4,5%</b>
<b>Monétaire et assimilé</b>	<b>1 667,8</b>	<b>979,4</b>	<b>-688,4</b>	<b>-682,3</b>		<b>-6,1</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Placements</b>	<b>23 336,2</b>	<b>25 039,1</b>	<b>1 702,8</b>	<b>959,2</b>	<b>106,5</b>	<b>637,2</b>	<b>2,5%</b>
Autre (*)				112,4		-112,4	
<b>Total Placements</b>	<b>23 336,2</b>	<b>25 039,1</b>	<b>1 702,8</b>	<b>1 071,6</b>	<b>106,5</b>	<b>524,8</b>	<b>2,1%</b>

(\*) Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers des véhicules immobiliers (réintégrés dans les résultats des entités non assurantielles).

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2020	Valeur nette comptable 2021	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Malakoff Humanis Prévoyance	12 371,0	11 348,2	-1 022,8	-1 296,1	273,3	2,4%
IPSEC	170,7	187,6	16,9	11,9	5,0	2,7%
INPR	438,0	440,9	3,0	-8,2	11,1	2,5%
CAPREVAL	62,3	59,7	-2,6	-4,0	1,5	2,5%
Mutuelle Malakoff Humanis	729,3	712,3	-17,1	-27,3	10,3	1,4%
Malakoff Humanis Nationale	97,4	116,9	19,5	19,2	0,3	0,3%
Radiance Mutuelle	102,5	106,2	3,8	1,2	2,6	2,4%
Mutuelle Renault	67,0	67,9	0,86	-0,2	1,0	1,5%
Médecis		2 819,1	-78,7	-128,0	49,3	1,8%
Energie Mutuelle	10,7	5,9	-4,8	-4,9	0,1	1,7%
CMAV	464,2	453,4	-10,8	-21,6	10,7	2,4%
QUATREM	6 874,4	6 785,2	-89,2	-240,1	150,9	2,2%
AUXIA	1 770,4	1 180,3	-590,0	-616,2	26,1	2,2%
Malakoff Humanis Assurances	136,4	143,2	6,8	5,5	1,4	1,0%
MH Retraite Supplémentaire	1 302,1	1 242,5	-59,6	-88,9	29,3	2,4%
AUXIA Assistance	27,9	28,7	0,8	0,4	0,4	1,4%
Axéria Prévoyance *		189,9	-30,8	-35,0	4,2	2,2%

\* Calculé au proforma de la date d'intégration d'Axéria Prévoyance dans le Groupe.

### A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année permettent une contribution financière au résultat du Groupe de 277,8 M€, en hausse de 81,8 M€ par rapport à 2020, provenant essentiellement des revenus obligataires et des plus-values réalisées sur actions cotées sur l'entité Malakoff Humanis Prévoyance (+72 M€).

En M€	2020	2021
Produits financiers	439,3	524,8
Charges de distribution	-243,3	-247,0
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>196,0</b>	<b>277,8</b>

La bonne tenue des marchés financiers a permis de dégager des produits financiers tout en renforçant la richesse latente du Groupe, ainsi qu'en raison d'une moindre charge de distribution (baisse des intérêts techniques et de la charge de revalorisation des rentes).

### A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Malakoff Humanis Prévoyance	135,5	208,0	217,9	273,3	-82,4	-65,4
IPSEC	2,5	4,5	3,6	5,0	-1,0	-0,6
INPR	12,7	11,0	13,3	11,1	-0,5	-0,1
CAPREVAL	0,8	1,0	1,3	1,5	-0,5	-0,5
Mutuelle Malakoff Humanis	8,7	9,9	8,9	10,3	-0,1	-0,4
Malakoff Humanis Nationale	1,0	0,3	0,4	0,3	0,6	0,0
Radiance Mutuelle	1,1	2,6	1,1	2,6	-	-
Mutuelle Renault	1,2	1,0	1,2	1,0	-	-
Médecis		3,7		49,3		-45,7
Energie Mutuelle	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
CMAV	2,8	3,1	10,0	10,7	-7,3	-7,6
QUATREM	55,8	60,9	151,0	150,9	-95,2	-89,9
AUXIA	8,7	15,2	37,6	26,1	-28,9	-10,9
Malakoff Humanis Assurances	0,9	0,6	1,7	1,4	-0,8	-0,8
MH Retraite Supplémentaire	6,0	3,1	31,7	29,3	-25,8	-26,2
AUXIA Assistance	0,7	0,4	0,7	0,4	-	-
Axéria Prévoyance		4,3		4,2		0,1
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>196,0</b>	<b>277,8</b>	<b>439,3</b>	<b>524,8</b>	<b>-243,3</b>	<b>-247,0</b>

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2021 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une hausse des produits financiers notamment sur les revenus obligataires et les plus-values réalisées sur actions cotées, bénéficiant de la bonne tenue des marchés en 2021 ;
- IPSEC : une meilleure contribution financière grâce à une hausse des produits financiers combinée à une moindre distribution ;
- INPR : une diminution par rapport à 2020, provenant essentiellement d'un rendement moindre des obligations et de réalisations de moins-values sur les actifs cotés dans le but d'apurer le portefeuille ;
- CAPREVAL : en hausse par rapport à l'an dernier tiré par les actifs non cotés.



Pour les Mutuelles, l'année 2021 a été marquée par :

- Mutuelle Malakoff Humanis : en amélioration en raison d'une hausse des revenus financiers, bénéficiant de la bonne tenue des marchés en 2021
- Malakoff Humanis Nationale : une baisse par rapport à 2020 notamment sur les produits financiers en lien avec la dépréciation d'un titre immobilier et une distribution nulle en 2021 (pour rappel en 2020 +0,8 M€ boni exceptionnel liquidation URGH) ;
- Radiance Mutuelle : une année en hausse bénéficiant de la bonne tenue des marchés en 2021 ;
- Mutuelle Renault : contribution financière quasi stable et en phase avec l'objectif ;
- Intégration de Médicis pour 3,7 M€ de contribution financière.

Pour les filiales, l'année 2021 a été marquée par :

- QUATREM et AUXIA : hausse de contribution financière en lien avec la bonne tenue des marchés financiers en 2021 ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire, en baisse liée à un rendement moindre des obligations et de réalisations de moins-values sur les actifs cotés dans le but d'apurer le portefeuille tout en maintenant le niveau de taux rendement comptable ;
- Intégration d'Axéria Prévoyance pour 4,3 M€ de contribution financière.

### A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

L'année 2021 a été marquée par une performance du marché des actions et une légère augmentation des taux d'intérêt sur la fin de l'année.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une performance économique de **827,9 M€**.

Le portefeuille de performance a généré une performance économique de +11,7 %, en ligne avec les marchés des actions en 2021.

EN M€	Valeur de marché 2020	Valeur de marché 2021	Variation de valeur	apports / retraits	Dont performance économique	Performance économique
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>18 853,3</b>	<b>19 446,8</b>	<b>593,5</b>	<b>777,9</b>	<b>-184,4</b>	<b>-0,9%</b>
Obligations (yc forward)	15 172,0	15 143,9	-28,2	435,4	-463,6	-2,8%
Dettes Privées	1 264,9	1 128,3	-136,6	-163,6	27,0	1,9%
Immobilier	2 416,4	3 174,6	758,2	506,1	252,2	8,9%
<b>Portefeuille de Performance</b>	<b>7 530,3</b>	<b>9 459,5</b>	<b>1 929,2</b>	<b>908,9</b>	<b>1 020,3</b>	<b>11,7%</b>
Fonds non cotés	837,5	999,2	161,7	-10,0	171,6	20,6%
Fonds et actions cotés	6 692,8	8 460,3	1 767,5	918,9	848,7	10,7%
<b>Participations</b>	<b>377,7</b>	<b>591,0</b>	<b>213,3</b>	<b>203,2</b>	<b>10,1</b>	<b>1,1%</b>
<b>Monétaire et assimilé</b>	<b>1 659,9</b>	<b>985,8</b>	<b>-674,1</b>	<b>-656,1</b>	<b>-18,0</b>	<b>-1,1%</b>
<b>Total Placements</b>	<b>28 421,2</b>	<b>30 483,1</b>	<b>2 061,9</b>	<b>1 233,9</b>	<b>827,9</b>	<b>2,6%</b>

Les apports/retraits de l'approche économique sont différents des apports/retraits de l'approche comptable en raison de l'intégration en 2021 des actifs de Médicis et d'Axéria Prévoyance.

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

EN M€	Valeur de marché 2020	Valeur de marché 2021	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Malakoff Humanis Prévoyance	15 061,3	14 350,0	-711,2	-1 312,4	601,1	4,2%
IPSEC	200,6	220,6	20,0	11,9	8,1	3,9%
INPR	597,5	621,9	24,4	-8,3	32,7	5,4%
CAPREVAL	76,1	73,5	-2,6	-4,1	1,5	2,0%
Mutuelle Malakoff Humanis	975,8	985,7	9,9	-27,1	37,0	3,8%
Malakoff Humanis Nationale	103,8	125,7	21,9	18,3	3,6	2,8%
Radiance Mutuelle	113,0	118,5	5,4	1,2	4,3	3,8%
Mutuelle Renault	79,2	80,0	0,8	-0,3	1,1	1,4%
Médecis		3 100,2	-78,0	-128,9	51,0	1,6%
Energie Mutuelle	10,7	6,6	-4,2	-3,7	-0,5	-2,6%
CMAV	630,2	605,3	-24,9	-23,6	-1,3	-0,1%
QUATREM	8 921,5	8 693,7	-227,7	-251,3	23,6	0,3%
AUXIA	1 457,7	1 489,7	32,1	-25,3	57,3	3,9%
MH Assurances	147,1	152,5	5,5	4,9	0,5	0,4%
MH Retraite Supplémentaire	1 787,6	1 671,5	-116,1	-90,2	-25,9	-1,3%
AUXIA Assistance	33,4	34,9	1,5	0,2	1,3	3,6%
Axéria Prévoyance		202,2	-27,8	-36,2	8,3	4,1%

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

## A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Lafitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
  - Des résultats 2021 de -0,8 M€
- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-ups œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprises. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
  - Des résultats 2021 de - 1 M€
- **Malakoff Humanis Gestion d'Actifs** : société de gestion de portefeuille pour compte de tiers. Cette société est détenue à 99,98 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
  - Des résultats 2021 de + 9,6 M€
- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 55 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
  - Des résultats 2021 de + 5,2 M€

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1. Informations générales

#### B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

##### ➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprise affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

##### Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes.

Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

##### ➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 28 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
  - o Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
  - o Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en œuvre.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association

de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'administration est doté de Commissions ou Comités spécialisés qui lui rapporte leurs conclusions.

### **B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL**

#### **➤ Directeur général**

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tier avait connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

#### **➤ Directeurs généraux délégués**

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ **Identité des dirigeants effectifs au 31 décembre 2021**

<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>Thomas Saunier – Directeur général</b>	<b>Christophe Scherrer - Directeur général délégué David Giblas- Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué</b>
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
IPSEC	Jérôme Sabourin – Directeur général	Muriel Boccara - Directrice générale déléguée Eric Vaudaine - Directeur général délégué
INPR	Christophe Scherrer - Directeur général	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
CAPREVAL	Eric Vaudaine – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général David Giblas - Directeur général délégué
Mutuelle Malakoff Humanis	Thomas Saunier - Directeur opérationnel	Jean-Luc Garde - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Nationale	Thomas Saunier - Dirigeant opérationnel	Michel Villatte - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand - Dirigeant opérationnel	Jacques Berruet - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Mutuelle Renault	Olivier Dubois – Dirigeant opérationnel	Christian d'Achon – Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Médecis	Michel Clerc - Dirigeant opérationnel	Christian Martin – Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Energie Mutuelle	Emmanuel Verdenet – Dirigeant opérationnel	François Lamotte - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué
CMAV	Patricia Barrère – Directrice générale	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes - Directeur général	Loïc Lebert - Directeur général délégué
AUXIA	Emmanuel Copin – Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Assurances	Laurence Onen – Directrice générale	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
MH Retraite Supplémentaire	Cécile Rouvière – Directrice générale	Matthieu Dujardin - Directeur général délégué
AUXIA Assistance	Emmanuel Copin- Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Axéria Prévoyance	Fabrice Magnin – Directeur général	Christine Pascal - Directrice générale déléguée

### B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2021

En lien avec le départ en retraite d'un directeur général adjoint en 2021, l'ensemble des entités du Groupe ont eu des modifications de gouvernance au cours de l'année.

### B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** est en charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction de gestion des risques** est en charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques). Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles. Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.



	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>Renaud Bruneteau</b>	<b>Jérôme Guezennec</b>	<b>Olivier Elleboode</b>	<b>Johanne Grillet</b>
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
IPSEC	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Nicolas Randet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Mutuelle Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chaux	Fanny Bouquet des Chaux	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Frédéric Amaro	Frédéric Amaro	Johanne Grillet
Médecis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
MH Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AXERIA Prévoyance	Corinne Bouty	Valérie Kervazo	David Dray	Florence Samarati

### B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

Un Comité des nominations et des rémunérations de la SGAM Malakoff Humanis est chargé de déterminer la rémunération du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des responsables des fonctions clés. Ce comité est composé du Président et des deux vice-présidents du Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, Perco, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire ...), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par son responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

## B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

### B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, le groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

L'ACPR peut s'opposer à la poursuite du mandat d'un ou plusieurs administrateurs si elle constate que ce ou ces derniers ne remplissent plus les conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience qui leur sont applicable.

#### B.2.1.1. CRITERES DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

##### ➤ **Membres du Conseil d'administration**

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que Président d'un conseil ou d'un comité.

Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'ACPR tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

### ➤ **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

#### **B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE**

L'appréciation du critère de l'honorabilité est similaire pour les dirigeants effectifs, responsables de fonctions clés et administrateurs

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

Une personne est considérée comme professionnellement honorable en l'absence :

- de l'une des condamnations définitives depuis moins de dix ans, d'infractions ou procédures, y compris celles en cours visées aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 931-9 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité d'éléments prouvant qu'elle ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec l'ACPR
- de difficultés significatives à honorer des dettes, des investissements, expositions ou emprunts qui seraient disproportionnés et risqués à la vue de la situation personnelle de la personne intéressée et en l'absence de tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions,
- plus généralement, d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

La position de l'ACPR en date de décembre 2019 précise à cet égard que ces éléments, selon leur gravité, doivent conduire la SGAM Malakoff Humanis à s'interroger sur la capacité de la personne concernée à concourir à une gestion saine et prudente de l'organisme concerné, sans faire prévaloir des intérêts contraires à celui-ci ou du groupe dans lequel elle exerce son mandat.

#### **B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE**

##### **B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE COLLECTIVE**

Chaque intéressé doit adresser, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment :

- un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans,
- les formations suivies.
- les marchés de l'assurance,
- les marchés financiers,
- la stratégie de l'entreprise et son modèle économique,
- son système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- les exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise.

Le groupe Malakoff Humanis veille à ce que des formations leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans les domaines décrits ci-dessus leur permettant d'être mieux préparés à prendre les décisions de leur ressort.

Dans ce cadre, le Groupe Malakoff Humanis met en œuvre un programme de formation interne adapté aux évolutions réglementaires, aux orientations stratégiques et aux enjeux du groupe et de son environnement, qui :

- s'articule autour de 4 axes majeurs :
  - La connaissance du groupe et de son environnement
  - La stratégie et le développement
  - La gouvernance et la gestion des risques
  - L'environnement économique et financier
- couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les administrateurs du Conseil d'administration doivent disposer, collectivement, de connaissances et d'une expérience suffisante :
- comprend deux types de formation :
  - Une formation initiale, destinée aux administrateurs nouvellement désignés/élus ou récents dans leur fonction, elle a pour objectif de s'approprier, entre autres, les fondamentaux sur l'activité propre à un organisme d'assurance, le système de gouvernance et Solvabilité 2 et les connaissances clés demandées à l'administrateur dans l'exercice de son mandat au quotidien.
  - Une formation continue, composée de modules spécifiques et de perfectionnement adapté aux différentes catégories de mandats (administrateur, membre de comité spécialisé), cette formation est évolutive d'année en année pour assurer la montée en compétence des administrateurs.

#### B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Conformément aux articles L.322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité, les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1,2 et 3° desdits articles.

De plus, en cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat ou de la fonction, la personne concernée devra cesser ses activités dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

Chaque année, un questionnaire est complété par chacun des administrateurs des Entités du Groupe Prudential portant sur :

- l'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des Entités du Groupe Prudential,
- les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les administrateurs doivent coopérer pour pouvoir mener à bien cette évaluation.

## B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

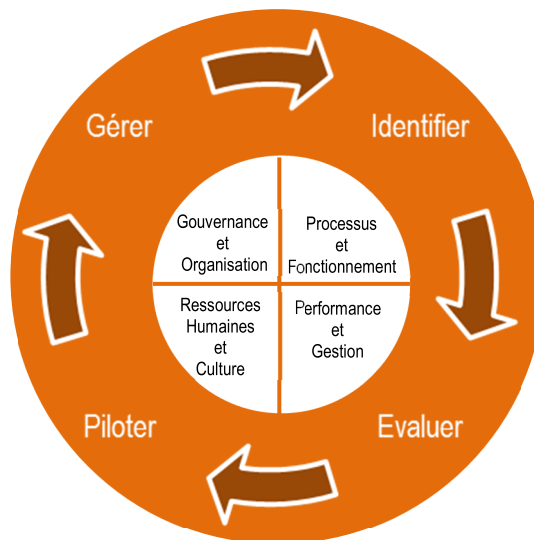
### B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



#### ➤ Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.

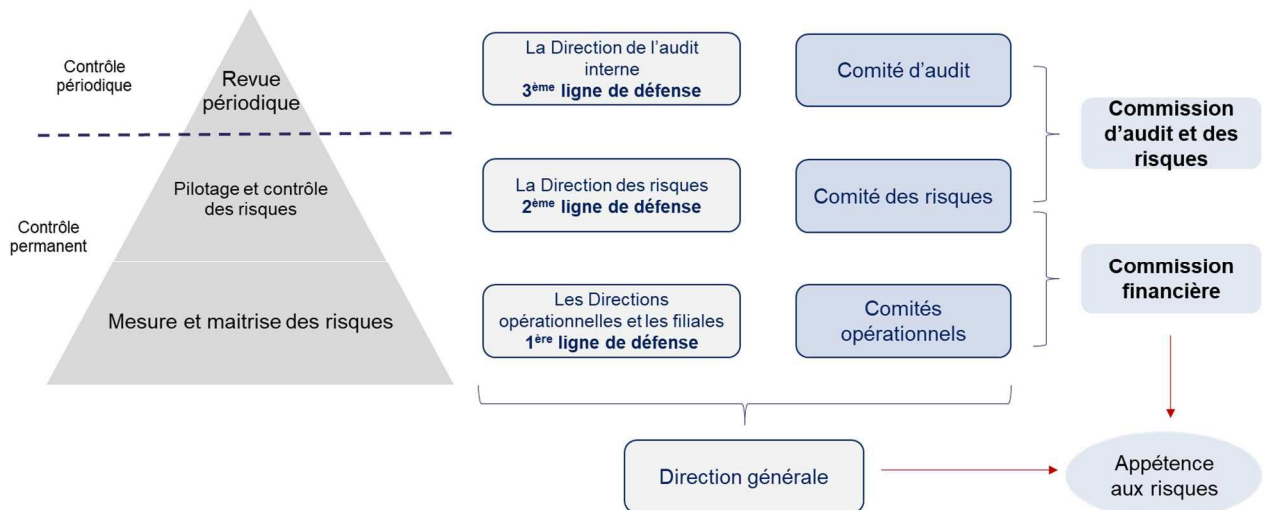


Les objectifs de ce processus sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.
- L'évaluation des risques peut prendre plusieurs formes :
- o Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription : risques issus du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2, ces risques sont évalués selon le modèle standard ;
  - o Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques opérationnels ;
  - o Approche qualitative, pour l'évaluation des risques de sécurité des SI et de continuité
  - o Approche qualitative, pour les risques de non- conformité
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agrèger les différents types de risques ;
  - Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ **Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation**

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

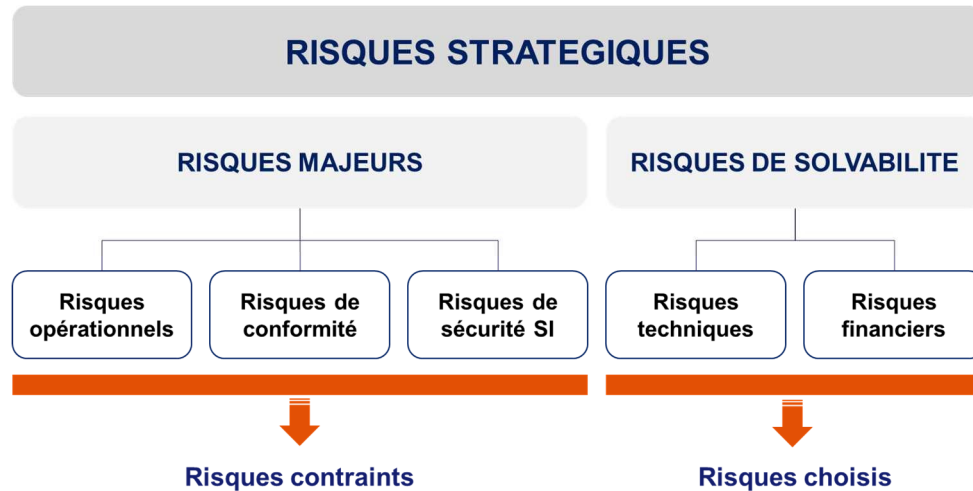
- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;



- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3<sup>e</sup> niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

➤ **Le besoin global de solvabilité**

Les risques portés par la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées se classent en 3 catégories :



**Les risques stratégiques** regroupent les risques liés à l'environnement du Groupe de manière générale (concurrentiel ou environnementaux). Ces risques ont un impact pouvant remettre en cause la pérennité de la SGAM ou de ses entités.

**Les risques opérationnels majeurs** sont principalement liés à des événements internes et se gèrent à travers le dispositif de contrôle interne. Ce sont des risques contraints pour lesquels l'appétit aux risques est inexistant.

Ils regroupent :

- Les risques opérationnels : dysfonctionnement interne constitutif d'une perte ou d'un effet pénalisant l'atteinte des objectifs ;
- Les risques de sécurité des systèmes d'information et de continuité : défaillance des systèmes d'informations ou sinistres majeurs sur les infrastructures impactant l'atteinte des objectifs et /ou la continuité d'activité
- Les risques de non-conformité et notamment la non-conformité aux dispositions de protection de la clientèle, de protection des données et de lutte contre le blanchiment et la corruption.

**Les risques de solvabilité** : ils ont un impact significatif sur les fonds propres mais une fréquence peu élevée. Leur survenance est liée à des phénomènes externes non maîtrisables. Ce sont des risques choisis pour leur capacité à générer un rendement. Un appétit aux risques est établi pour ces risques afin d'en limiter l'impact sur la solvabilité.

Ces risques regroupent :

- Les risques financiers : dégradation des marchés financiers ou manque de liquidité
- Les risques techniques : mauvaise sélection des risques garantis, mauvaise tarification et non maîtrise de la sinistralité.

Compte-tenu de ces différences, ces risques sont gérés avec des échelles d'évaluation différentes mais restent pilotés et gérés de manière cohérente au niveau des exercices ORSA.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

### ➤ Le processus ORSA

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu'ils génèrent. Les règles de la 'formule standard' 'Solvabilité 2' sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non traités dans la 'formule standard'.

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
  - o Une description du profil de risque,
  - o Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
  - o Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;
  
- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
  - o La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
  - o La composition des fonds propres par niveau ;
  
- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport est unique depuis 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

## B.4. Contrôle interne

### B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

#### B.4.1.1. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

#### B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Évalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

#### B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

## B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

### 1<sup>ère</sup> ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports). Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiés.

### 2<sup>ème</sup> ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2<sup>nd</sup> niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1<sup>er</sup> niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue selon plusieurs modalités :

- Contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) ;
- Autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

### 3<sup>ème</sup> ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de :

- Réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel ;
- Émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

## B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités. Elle vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

Elle a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

Elle participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel Malakoff

Humanis ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

#### **B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE**

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil) ;
- Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière ;
- Toutes instructions, guidelines ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.



## B.5. Fonction d'audit interne

### B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

### B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;

- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;
- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.



## B.6. Fonction actuarielle

### B.6.1. DISPOSITIF DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle porte un avis sur le niveau de provisionnement technique ainsi que sur la pertinence et la bonne mise en œuvre des politiques de souscription et de réassurance :

➤ **Avis sur la suffisance des provisions techniques à partir**

- De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs,
- De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions,
- De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions,
- De son appréciation de la qualité de données utilisée.

La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.

Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.

➤ **Avis sur la pertinence de la politique de souscription à travers**

- La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques
- La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription par :

- Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ;
- Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ;
- Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.

➤ **Avis sur la pertinence et la mise en œuvre de la politique de réassurance**

La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :

- L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ;
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ;
- La description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques sus mentionnés ;
- La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance.

## B.7. Sous-traitance

### B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle - même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

### B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
  - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
  - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques.
  - o Le niveau d'importance de l'externalisation est défini. Si l'externalisation est jugée importante, elle devra faire l'objet d'une notification à l'ACPR pour avis préalable. Le ressort territorial où se situe le prestataire de services est indiqué dans le formulaire de notification.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
  - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
  - o Des critères de sélection des prestataires ;
  - o Des contrats types ;
  - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
  - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
  - o Les dispositifs de maîtrise des activités externalisées en délégation font l'objet d'un suivi spécifique particulier par les directions en charge de ces activités. Les politiques / procédures de délégations existantes définissent les règles en matière de suivi des risques et contrôles. La fonction gestion des risques s'assurent de leur cohérence avec la présente politique.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

Certaines activités ont été identifiées comme critiques et importantes telles que :

- La gestion déléguée : cette activité est suivie par le Groupe
- La gestion des actifs financiers : le Groupe délègue une partie de son portefeuille d'actifs des placements financiers, notamment pour ses reportings.
- La gestion de tiers payant : le Groupe délègue la gestion du tiers payant auprès des professionnels de santé.
- L'hébergement de données pour des applications de types bureautique, messagerie, communication en interne.

## B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

# C. PROFIL DE RISQUES

## C.1. Risque de souscription

### C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

#### C.1.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière, en fonction des aléas techniques suivants :

- Antisélection, tarification inadaptée ;
- Dérive de la sinistralité et allongement de la durée des rentes (longévité et/ou morbidité), qui se décline de plusieurs sortes
  - o Des dérives de coût moyen ou de fréquences sur des périmètres particuliers de sinistres ;
  - o De l'évolution des caractéristiques de la population assurée ;
  - o Des évolutions réglementaires impactant les engagements ou les tarifs ;
  - o Des éléments variables exogènes autres que réglementaire impactant la marge technique ;
  - o Le non-respect des dispositions contractuelles à la liquidation des sinistres ;
  - o La fraude et les abus.
- Catastrophe et pointe de sinistralité : Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, ...).  
Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux événements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.
- Dérive des frais de gestion : les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs.

#### C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

##### ➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un des critères qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de souscription.

Ainsi, l'exposition aux risques de souscription est faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une survenance des risques de souscription ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition aux risques de souscription. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque technique sera d'autant plus faible car une baisse des marges d'exploitation n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques de souscription de dégradation des résultats d'exploitation.

### ➤ **Le chiffre d'affaires et les provisions d'assurance**

Chacune des activités d'assurance génère d'autres risques de souscription, selon leur exposition.

Ainsi, l'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garantis décès et rentes associées.

Ainsi, l'activité prévoyance génère des risques de souscription importants.

L'activité d'épargne retraite supplémentaire connaît des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

### ➤ **Le SCR de souscription dans la formule standard**

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut.

L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

Ainsi, les risques de souscription sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.
- **Le risque de morbidité** : se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.
- **Le risque de primes et réserves** : correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.
- **Le risque de révision** : résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

## C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Humanis**, calculés pas la formule standard sont les suivants :

En M€					Décomposition du SCR de souscription hors mesures transitoires								
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. nettes hors transitoires	SCR Souscription hors transitoires	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification
Santé	Santé	Santé - NSLT	2 711,1	1 620,1	1 568,7	-	-	-	-14,5	-	-	51,3	14,5
	Décès accidentel												
Prévoyance	Incapacité et Invalidité en attente	Santé - SLT	3 371,0	179,1	-	1,5	69,6	43,5	7,6	25,0	122,1	-	-90,3
	Dépendance												
	Invalidité												
	Emprunteur - arrêt de travail												
	Exonération cotisations santé												
	Assistance												
VIE	Décès et maintien garanties	VIE	16 833,8	777,6	-	255,2	406,0	278,1	48,7	181,4	41,2	219,3	-652,3
	Rente éducation												
	Rente conjoint												
	Emprunteur												
Ob-sèques	Obsèques	NON VIE	4,2	4,6	4,6	-	-	-	0,0	-	-	0,0	0,0
Epargne	Epargne retraite												
	UC	Epargne UC	UC	478,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Diversification</b>				-119,4									-119,4
<b>Total SCR Souscription</b>			<b>23 398,7</b>	<b>2 462,0</b>	<b>1 573,4</b>	<b>256,7</b>	<b>475,6</b>	<b>321,6</b>	<b>41,9</b>	<b>206,4</b>	<b>163,4</b>	<b>270,6</b>	<b>-847,5</b>

**Le SCR de souscription santé NSLT** représente globalement un montant de **1 620,1 M€** soit 27,02 % du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2021.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard notamment sur la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.



**Le SCR de souscription Vie** : il représente un montant de **777,6 M€** soit 13,1% du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2021. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le risque de longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 28,3% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Le risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité de 15%. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 17,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque de morbidité est évalué par une hausse de la mise en invalidité. Les garanties concernées sont les essentiellement le maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 19,4% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 15,3% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription et par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription hors transi- toire	SCR Souscription santé		SCR Sous- cription Vie	SCR Souscrip- tion Non- Vie
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 428,5	116,6	956,4	432,8	
IPSEC	35,3	1,6	33,3	4,3	
INPR	24,2	3,1	17,0	5,6	
CAPREVAL	6,2	0,2	5,5	1,7	
Mutuelle Malakoff Humanis	99,6	0,2	99,8	0,0	
Malakoff Humanis Nationale	29,3		29,9	1,0	
Radiance Mutuelle	17,1	3,3	15,0	0,4	
Mutuelle Renault	13,1		13,3		
Médecis					
Energie Mutuelle	5,3	0,0	5,3		
CMAV	3,1		0,0	3,0	
QUATREM	764,6	27,3	440,6	317	
AUXIA	64,3	16,2	5,2	45,0	
Malakoff Humanis Assurances	13,6	5,4	4,9	5,0	
MH Retraite Supplémentaire					
AUXIA Assistance	4,6				4,6
Axéria Prévoyance	78,8	25,9	38,2	25,8	
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>2 462,0</b>	<b>179,1</b>	<b>1 620,1</b>	<b>777,6</b>	<b>4,6</b>

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, INPR, Capreval, Mutuelle Malakoff Humanis, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle, QUATREM, Malakoff Humanis Assurances, et Axéria Prévoyance le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour CMAV et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie du fait de leur activité de retraite supplémentaire et d'épargne ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important du fait de son activité est le risque de souscription non-Vie.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

### **C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION**

#### **C.1.3.1. UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION**

La politique de souscription précise les moyens de maîtrise des risques d'antisélection à travers un cadre portant sur :

- Les garanties (type de risque exclus, exclusion contractuelle, franchise et plafonds de prestations) ;
- Les tarifs (structure et évolution) ;
- Les entreprises assurables (activités ou secteur d'activité à exclure, localisation géographique à exclure) ;
- Les populations et individus assurables (principes de sélection médicale) ;
- Les engagements techniques non tarifaires (clauses de redistribution, engagements pluriannuels...).

Ce cadre de « sélection » est défini à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.

Elle précise également les moyens de maîtrise des tarifs articulés autour de :

- Un dispositif de mesure du tarif d'équilibre ;
- Une hiérarchie des pouvoirs pour déroger au tarif d'équilibre ;
- Un cadre tarifaire global pour piloter la marge technique ;
- Un dispositif de gouvernance du cadre tarifaire global.

#### **C.1.3.2. UN DISPOSITIF DE PILOTAGE**

Un dispositif de pilotage, appelé aussi dispositif de gouvernance global du cadre tarifaire vise à s'assurer d'une trajectoire de rentabilité technique conforme à la stratégie du Groupe à travers l'établissement d'une politique tarifaire et du suivi de sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs un dispositif de pilotage des frais permet également de maîtriser les éventuelles dérives et de s'assurer de l'adéquation du volume de frais avec la stratégie du Groupe et les cibles de rentabilité d'exploitation.

#### **C.1.3.3. UNE POLITIQUE D'INDEMNISATION**

La politique d'indemnisation décrit les règles et les dispositifs dont la mise en œuvre permet de maîtriser les risques de fraudes et d'abus ainsi que de fréquence et/ou coûts moyens par :

- La fixation de normes pour la mise en œuvre de la gestion des prestations et la coordination des différents intervenants à cette bonne mise en œuvre ;
- Le contrôle de la conformité des pratiques de gestion avec les engagements contractuels ;
- L'instauration de dispositifs de lutte contre la fraude et l'évaluation de leur pertinence ;

- La contribution à l'instauration de services ou d'actions de préventions et l'évaluation qualitative et quantitative de ceux-ci sur la sinistralité.

En complément à cette politique, des reporting de suivi de la sinistralité au global et par client sont élaborés périodiquement afin de bénéficier d'une réactivité dans la revue des tarifs.

Ce reporting de suivi s'accompagne d'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ou variables exogènes (indices externes de revalorisation) qui pourraient avoir des impacts sur la marge technique.

#### C.1.3.4. LA REASSURANCE NON PROPORTIONNELLE

La réassurance permet de maîtriser les risques catastrophe et pointe de sinistralité s'agissant notamment des capitaux individuels très importants (risque par tête), de la survenance d'une catastrophe (tremblement de terre, accident technologique ou industriel et attaque terroriste d'une zone de bureau) ou encore la survenance d'une pandémie.

Cette réassurance vise principalement les garanties décès.

## C.2. Risque de marché

### C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHÉ

#### C.2.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement mais qui peuvent diminuer le rendement des placements, dégradant ainsi la situation financière en fonction des aléas notamment sur les marchés financiers :

- Baisse de la valeur des actions et assimilés ;
- Baisse de la valeur de l'immobilier ;
- Baisse des taux de change des monnaies hors euros ;
- Augmentation ou baisse des taux nominaux (taux réels et inflation) ;
- Augmentation des probabilités de défaut des obligations (spread) ;
- Augmentation ou baisse de la courbe des taux imposées par l'EIOPA.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque. Ces risques se mesurent par l'exposition au risque de marché avec la combinaison de deux critères (les fonds propres et les engagements) et sont pilotés et maîtrisés par des moyens de maîtrise qui sont mis en place.

#### C.2.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

##### ➤ **Le montant et la nature des fonds propres**

Le montant des fonds propres est un critère essentiel qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de marché.

Ainsi, l'exposition aux risques de marché sera faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une baisse du rendement de ses placements ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition au risque de marché. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque de marché sera d'autant plus faible car une baisse de rendement des placements n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques financiers de dégradation des rendements des placements.

##### ➤ **Les engagements d'assurance**

Les engagements d'assurance s'apprécient par leur montant, leur durée, les coûts techniques et les règles de redistribution financière.

Ainsi l'exposition aux risques de marché sera d'autant plus importante que les engagements d'assurance sont longs. En effet les baisses de rendement des placements fragilisent sa capacité à honorer ces engagements.

L'exposition aux risques de marché est d'autant plus importante que les engagements sont d'une maturité longue et que les coûts techniques (rendement des placements attendus pour couvrir les engagements d'assurance et les frais afférents non couverts par le versement des primes et/ou cotisations initiales des assurés) sont importants.

L'exposition sera également accentuée en proportion du taux de redistribution des produits financiers aux assurés. En effet, un taux de redistribution important crée une asymétrie entre l'assuré qui bénéficie des améliorations de rendement des placements et l'assureur qui supporte les pertes en cas de dégradation des produits financiers en deçà des niveaux garantis aux assurés.

## C.2.2. LES RISQUES DE MARCHÉ LES PLUS IMPORTANTS

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>30 483,1</b>	<b>3 505,4</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>19 446,8</b>	<b>1 090,5</b>	<b>64%</b>
Obligations	15 143,9	282,5	50%
Dette privée	1 128,3	105,3	4%
Immobilier	3 174,6	702,7	10%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>9 459,5</b>	<b>2 216,3</b>	<b>31%</b>
Fonds non cotés	999,2	488,1	3%
Fonds et actions cotés	8 460,3	1 728,2	28%
<b>Participations</b>	<b>591,0</b>	<b>124,2</b>	<b>2%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>985,8</b>	<b>13,8</b>	<b>3%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>60,6</b>	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>294,0</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-591,8</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>3 207,6</b>	

Le risque de marché représente 54% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2021 contre 49% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2020. Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque sur les fonds et actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>14 350,0</b>	<b>2 174,1</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>6 828,2</b>	<b>473,5</b>	<b>48%</b>
Obligations	5 138,6	118,7	36%
Dette privée	455,3	46,3	3%
Immobilier	1 234,3	308,6	9%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>5 012,9</b>	<b>1 266,6</b>	<b>35%</b>
Fonds non cotés	590,3	258,6	4%
Fonds et actions cotés	4 422,6	1 008,0	31%
<b>Participations</b>	<b>2 228,7</b>	<b>427,8</b>	<b>16%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>280,2</b>	<b>6,1</b>	<b>2%</b>
Concentration et autre		0,0	
Total Engagements (risque de taux)		122,2	
Diversification		-337,5	
<b>SCR Marché</b>		<b>1 958,8</b>	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
IPSEC	<b>Total placements</b>	<b>220,6</b>	<b>40,0</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>173,1</b>	<b>19,1</b>	<b>78%</b>
	Obligations	128,8	8,0	58%
	Dette privée			
	Immobilier	44,3	11,1	20%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>34,5</b>	<b>16,1</b>	<b>16%</b>
	Fonds non cotés	1,9	1,1	1%
	Fonds et actions cotés	32,6	15,0	15%
	<b>Participations</b>	<b>12,5</b>	<b>2,8</b>	<b>6%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>
	Concentration et autre		2,0	
	Total Engagements (risque de taux)		3,0	
Diversification		-8,0		
	<b>SCR Marché</b>		<b>35,0</b>	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
INPR	<b>Total placements</b>	<b>621,9</b>	<b>167,5</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>171,0</b>	<b>16,1</b>	<b>27%</b>
	Obligations	104,8	1,5	17%
	Dette privée	17,7	2,4	3%
	Immobilier	48,5	12,1	8%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>279,2</b>	<b>106,6</b>	<b>45%</b>
	Fonds non cotés	21,4	10,3	3%
	Fonds et actions cotés	257,8	96,2	41%
	<b>Participations</b>	<b>155,2</b>	<b>38,4</b>	<b>25%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>16,5</b>	<b>0,5</b>	<b>3%</b>
	Concentration et autre		6,0	
	Total Engagements (risque de taux)		0,6	
Diversification		-26,2		
	<b>SCR Marché</b>		<b>141,9</b>	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
CAPREVAL	<b>Total placements</b>	<b>73,5</b>	<b>13,9</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>50,1</b>	<b>6,4</b>	<b>68%</b>
	Obligations	39,9	4,1	54%
	Dette privée	2,1	0,3	3%
	Immobilier	8,1	2,0	11%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>19,9</b>	<b>7,2</b>	<b>27%</b>
	Fonds non cotés	1,8	1,0	2%
	Fonds et actions cotés	18,1	6,3	25%
	<b>Participations</b>			
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>3,6</b>	<b>0,1</b>	<b>5%</b>
	Concentration et autre		0,1	
	Total Engagements (risque de taux)		-2,6	
Diversification		-2,5		
	<b>SCR Marché</b>		<b>8,8</b>	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Mutuelle Malakoff Humanis	<b>Total placements</b>	<b>985,7</b>	<b>214,5</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>314,3</b>	<b>44,8</b>	<b>32%</b>
	Obligations	221,6	22,9	22%
	Dette privée	18,3	3,4	2%
	Immobilier	74,4	18,6	8%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>183,4</b>	<b>60,7</b>	<b>19%</b>
	Fonds non cotés	61,8	22,5	6%
	Fonds et actions cotés	121,6	38,2	12%
	<b>Participations</b>	<b>458,1</b>	<b>102,1</b>	<b>46%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>29,9</b>	<b>0,8</b>	<b>3%</b>
	Concentration et autre		6,1	
	Total Engagements (risque de taux)		-2,0	
	Diversification		-34,2	
	<b>SCR Marché</b>		<b>178,3</b>	
Mutuelle Humanis Nationale	<b>Total placements</b>	<b>125,7</b>	<b>26,1</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>64,5</b>	<b>9,8</b>	<b>51%</b>
	Obligations	50,3	6,2	40%
	Dette privée	0,4	0,1	0%
	Immobilier	13,9	3,5	11%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>33,3</b>	<b>11,8</b>	<b>26%</b>
	Fonds non cotés	0,2	0,1	0%
	Fonds et actions cotés	33,1	11,7	26%
	<b>Participations</b>	<b>7,1</b>	<b>1,6</b>	<b>6%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>20,9</b>	<b>0,3</b>	<b>17%</b>
	Concentration et autre		2,8	
	Total Engagements (risque de taux)		-0,1	
	Diversification		-7,2	
	<b>SCR Marché</b>		<b>18,8</b>	
Radiance Mutuelle	<b>Total placements</b>	<b>118,5</b>	<b>22,1</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>82,4</b>	<b>9,9</b>	<b>70%</b>
	Obligations	62,3	5,2	53%
	Dette privée	2,9	0,5	2%
	Immobilier	17,2	4,3	15%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>23,9</b>	<b>8,1</b>	<b>20%</b>
	Fonds non cotés	0,7	0,4	1%
	Fonds et actions cotés	23,3	7,7	20%
	<b>Participations</b>	<b>5,4</b>	<b>1,2</b>	<b>5%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>6,8</b>	<b>0,0</b>	<b>6%</b>
	Concentration et autre		2,9	
	Total Engagements (risque de taux)		-1,9	
	Diversification		-5,0	
	<b>SCR Marché</b>		<b>15,2</b>	



	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Mutuelle Renault	<b>Total placements</b>	<b>80,0</b>	<b>16,9</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>55,1</b>	<b>8,1</b>	<b>69%</b>
	Obligations	43,6	5,1	55%
	Dette privée	0,6	0,3	1%
	Immobilier	10,9	2,7	14%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>17,5</b>	<b>5,4</b>	<b>22%</b>
	Fonds non cotés		0,1	
	Fonds et actions cotés	17,5	5,3	22%
	<b>Participations</b>	<b>4,7</b>	<b>1,0</b>	<b>6%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>2,8</b>	<b>0,5</b>	<b>3%</b>
	Concentration et autre		2,0	
	Total Engagements (risque de taux)		0,0	
Diversification		-6,1		
<b>SCR Marché</b>		<b>10,8</b>		

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Médicis	<b>Total placements</b>			
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>3 100,2</b>		<b>100%</b>
	Obligations	1 938,9		63%
	Dette privée	1 586,5		51%
	Immobilier	44,4		1%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>308,0</b>		<b>10%</b>
	Fonds non cotés	1 011,7		33%
	Fonds et actions cotés	19,6		1%
	<b>Participations</b>	<b>992,1</b>		<b>32%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>28,0</b>		<b>1%</b>
	<b>Concentration et autre</b>	<b>121,6</b>		<b>0,0</b>
	Total Engagements (risque de taux)			
Diversification				
<b>SCR Marché</b>				

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Energie Mutuelle	<b>Total placements</b>	<b>6,6</b>	<b>1,5</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>1,8</b>	<b>0,2</b>	<b>28%</b>
	Obligations	1,8	0,2	28%
	Dette privée			
	Immobilier			
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>3,4</b>	<b>1,1</b>	<b>52%</b>
	Fonds non cotés			
	Fonds et actions cotés	3,4	1,1	52%
	<b>Participations</b>			
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>1,3</b>		<b>20%</b>
	Concentration et autre		0,2	
	Total Engagements (risque de taux)		0,0	
Diversification		-0,5		
<b>SCR Marché</b>		<b>1,0</b>		

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>605,3</b>	<b>99,7</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>418,3</b>	<b>49,6</b>	<b>69%</b>
Obligations	350,3	34,9	58%
Dette privée	20,3	2,8	3%
Immobilier	47,7	11,9	8%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>123,0</b>	<b>33,1</b>	<b>20%</b>
Fonds non cotés	11,0	5,4	2%
Fonds et actions cotés	112,0	27,7	19%
<b>Participations</b>	<b>62,5</b>	<b>13,8</b>	<b>10%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>
Concentration et autre		3,3	
Total Engagements (risque de taux)		-24,1	
Diversification		-20,3	
<b>SCR Marché</b>		<b>55,4</b>	

CMAV

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>8 693,7</b>	<b>825,3</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>6 795,5</b>	<b>330,8</b>	<b>78%</b>
Obligations	5 386,8	40,3	62%
Dette privée	387,1	35,2	4%
Immobilier	1 021,6	255,4	12%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>1 771,0</b>	<b>479,8</b>	<b>20%</b>
Fonds non cotés	206,7	97,9	2%
Fonds et actions cotés	1 564,3	381,9	18%
<b>Participations</b>			
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>127,3</b>	<b>3,6</b>	<b>1%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>11,1</b>	
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>189,6</b>	
<b>Diversification</b>		<b>-199,7</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>815,1</b>	

QUATREM

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>1 489,7</b>	<b>186,0</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>939,3</b>	<b>53,6</b>	<b>63%</b>
Obligations	706,1	10,5	47%
Dette privée	114,3	13,4	8%
Immobilier	119,0	29,7	8%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>519,2</b>	<b>123,0</b>	<b>35%</b>
Fonds non cotés	53,3	25,4	4%
Fonds et actions cotés	465,9	97,6	31%
<b>Participations</b>			
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>31,3</b>	<b>0,9</b>	<b>2%</b>
Concentration et autre		8,4	
Total Engagements (risque de taux)		22,1	
Diversification		-41,3	
<b>SCR Marché</b>		<b>166,7</b>	

AUXIA

Malakoff Humanis Assurances	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	<b>Total placements</b>	<b>152,5</b>	<b>26,2</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>115,2</b>	<b>17,3</b>	<b>76%</b>
	Obligations	106,8	15,2	70%
	Dette privée	0,9	0,2	1%
	Immobilier	7,4	1,9	5%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>19,7</b>	<b>7,4</b>	<b>13%</b>
	Fonds non cotés	1,1	0,6	1%
	Fonds et actions cotés	18,7	6,8	12%
	<b>Participations</b>			
	Monétaire et assimilés	17,6	0,2	12%
	Concentration et autre		1,3	
	Total Engagements (risque de taux)		-1,3	
	<b>Diversification</b>		<b>-8,2</b>	
	<b>SCR Marché</b>		<b>16,7</b>	

MH Retraite Supplémentaire	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	<b>Total placements</b>	<b>1 671,5</b>	<b>121,8</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>1 338,1</b>	<b>45,1</b>	<b>80%</b>
	Obligations	1 118,8	-0,6	67%
	Dette privée	62,9	6,6	4%
	Immobilier	156,4	39,1	9%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>310,2</b>	<b>76,0</b>	<b>19%</b>
	Fonds non cotés	26,0	14,2	2%
	Fonds et actions cotés	284,2	61,8	17%
	<b>Participations</b>			
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>23,2</b>	<b>0,7</b>	<b>1%</b>
	Concentration et autre			
	Total Engagements (risque de taux)			
	<b>Diversification</b>		<b>-121,8</b>	
	<b>SCR Marché</b>			

AUXIA Assistance	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	<b>Total placements</b>	<b>34,9</b>	<b>8,9</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>21,3</b>	<b>2,3</b>	<b>61%</b>
	Obligations	20,2	2,1	58%
	Dette privée	0,6	0,1	2%
	Immobilier	0,5	0,1	1%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>11,7</b>	<b>4,9</b>	<b>34%</b>
	Fonds non cotés	0,1	0,1	0%
	Fonds et actions cotés	11,6	4,8	33%
	<b>Participations</b>			
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>1,9</b>	<b>0,1</b>	<b>5%</b>
	Concentration et autre		1,7	
	Total Engagements (risque de taux)		-0,1	
	<b>Diversification</b>		<b>-3,5</b>	
	<b>SCR Marché</b>		<b>5,4</b>	

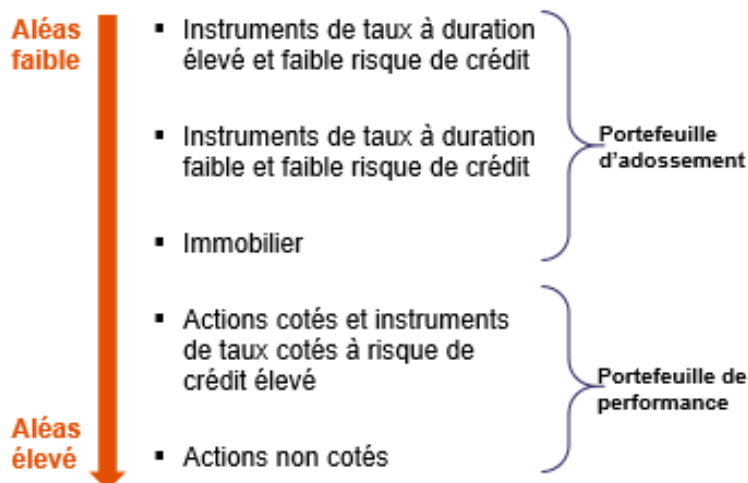
En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
<b>Total placements</b>	<b>202,2</b>	<b>40,6</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>108,8</b>	<b>16,9</b>	<b>54%</b>
Obligations	81,4	8,0	40%
Dettes privées	1,4	0,5	1%
Immobilier	26,0	8,4	13%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>81,7</b>	<b>19,9</b>	<b>40%</b>
Fonds non cotés			
Fonds et actions cotés	81,7	19,9	40%
<b>Participations</b>			
Monétaire et assimilés	11,6	0,6	6%
Concentration et autre		3,2	
Total Engagements (risque de taux)		1,2	
<b>Diversification</b>		<b>-8,8</b>	
<b>SCR Marché</b>		<b>33,0</b>	

Axéria Prévoyance

### C.2.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHÉ

#### C.2.3.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maîtriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	47,6%	34,9%	15,5%	2,0%
IPSEC	78,5%	15,7%	5,7%	0,2%
INPR	27,5%	44,9%	25,0%	2,7%
CAPREVAL	68,1%	27,0%		4,9%
Mutuelle Malakoff Humanis	31,9%	18,6%	46,5%	3,0%
Malakoff Humanis Nationale	51,3%	26,5%	5,6%	16,6%
Radiance Mutuelle	69,5%	20,2%	4,5%	5,8%
Mutuelle Renault	68,8%	21,8%	5,9%	3,4%
Médecis	62,5%	32,6%	0,9%	3,9%
Energie Mutuelle	28,0%	51,6%		20,4%
CMAV	69,1%	20,3%	10,3%	0,2%
QUATREM	78,2%	20,4%		1,5%
AUXIA	63,0%	34,9%		2,1%
Malakoff Humanis Assurances	75,5%	12,9%		11,6%
MH Retraite Supplémentaire	80,1%	18,6%		1,4%
AUXIA Assistance	61,1%	33,6%		5,4%
Axéria Prévoyance	53,8%	40,4%		5,8%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>63,8%</b>	<b>31,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>3,2%</b>

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossement, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	4,3%	44,7%	14,7%	12,9%	0,4%	7,5%	15,6%
IPSEC	3,5%	20,2%	34,3%	20,6%	5,2%		16,2%
INPR	1,4%	47,3%	9,9%	4,5%	0,0%	11,6%	25,2%
CAPREVAL	1,0%	45,3%	20,6%	13,8%	0,0%	4,9%	14,4%
Mutuelle Malakoff Humanis	1,5%	32,6%	23,5%	13,5%	0,9%	6,6%	21,4%
Malakoff Humanis Nationale	3,7%	13,6%	37,7%	21,9%	0,9%	0,6%	21,5%
Radiance Mutuelle		2,5%	54,7%	19,7%	7,0%	3,9%	12,3%
Mutuelle Renault	5,4%	9,4%	43,9%	32,0%	1,7%	1,2%	6,3%
Médecis	18,7%	38,0%	12,9%	12,9%	0,3%	2,5%	14,6%
Energie Mutuelle				98,1%	1,9%		
CMAV		67,2%	5,8%	9,2%	0,0%	6,0%	11,8%
QUATREM	1,7%	53,4%	9,2%	11,5%	3,0%	7,0%	14,1%
AUXIA	3,0%	42,0%	17,6%	10,0%	1,4%	14,1%	11,9%
Malakoff Humanis Assurances	5,2%	18,2%	37,6%	30,4%	1,1%	0,8%	6,7%
MH Retraite Supplémentaire	2,3%	63,4%	9,3%	5,9%	2,2%	5,9%	11,0%
AUXIA Assistance	2,2%	40,9%	35,2%	14,5%	1,1%	3,3%	2,7%
Axéria Prévoyance	0%	0%	21,8%	33,5%	22,0%	1,2%	21,5%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>4,5%</b>	<b>46,2%</b>	<b>13,1%</b>	<b>11,8%</b>	<b>1%</b>	<b>6,6%</b>	<b>16,7%</b>

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	51,9%	36,3%	11,8%
IPSEC	9,7%	84,7%	5,6%
INPR	27,8%	64,5%	7,7%
CAPREVAL	43,5%	47,6%	8,9%
Mutuelle Malakoff Humanis	29,8%	36,5%	33,7%
Malakoff Humanis Nationale	29,2%	70,3%	0,5%
Radiance Mutuelle	39,0%	58,3%	2,7%
Mutuelle Renault	52,8%	47,2%	
Médecis	56,9%	41,2%	1,9%
Energie Mutuelle	65,2%	34,8%	
CMAV	51,9%	39,2%	8,9%
QUATREM	48,0%	40,3%	11,7%
AUXIA	48,3%	41,4%	10,3%
Malakoff Humanis Assurances	37,0%	57,5%	5%
MH Retraite Supplémentaire	55,1%	36,5%	8,4%
AUXIA Assistance	24,9%	73,9%	1,2%
Axéria Prévoyance	66,6%	33,4%	
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>43,6%</b>	<b>45,8%</b>	<b>10,6%</b>

### C.2.3.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribués aux assurés.

### C.2.3.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

## C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
  - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
  - o Les créances nées d'opération de réassurance ;
  - o Les Best Estimate cédées ;
  - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
  - o Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
  - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
  - o Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.
  
- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
  - o Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4<sup>ème</sup> trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
  - o Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
  - o Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (36,8 % du SCR de contrepartie 2021 avant diversification) et de type 2 (69,4 % du SCR de contrepartie 2021 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Collatéral	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	4 911,9	1 204,5	2 866,2	0,1%	99,2
Créances de type 2	1 104,5	0,0	1 104,5	16,9%	187,2
<b>Total</b>	<b>6 016,3</b>	<b>1 204,5</b>	<b>3 970,6</b>	<b>4,8%</b>	<b>269,7</b>



Le détail par entité est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	138,8	64,4	83,8
IPSEC	7,5	0,7	7,0
INPR	1,3	0,5	0,9
CAPREVAL	0,4	0,1	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	17,9	9,4	9,7
Malakoff Humanis Nationale	3,9	1,7	2,5
Radiance Mutuelle	3,1	2,0	1,4
Mutuelle Renault	1,2	0,8	0,4
Médecis			
Energie Mutuelle	1,6	1,0	0,7
CMAV	1,4	0,2	1,2
QUATREM	44,8	21,7	26,2
AUXIA	8,2	1,5	7,0
Malakoff Humanis Assurances	3,6	1,3	2,4
MH Retraite Supplémentaire			
AUXIA Assistance	0,2	0,0	0,2
Axéria Prévoyance	11,1	5,4	6,5
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>269,7</b>	<b>99,2</b>	<b>187,2</b>

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Radiance Mutuelle et Mutuelle Renault, où le type 1 est le plus important.

## C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :

- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :

- Les fonds monétaires et assimilés
- Les placements cotés : obligations, fonds cotés
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2021 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Humanis** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non-cessibilité des placements et le non-renouvellement d'activité.

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
% de placements	3,2%	79,4%	17,4%

Le détail par entité est le suivant :

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>3,20%</b>	<b>79,4%</b>	<b>17,4%</b>
Malakoff Humanis Prévoyance	2,00%	82,20%	15,90%
IPSEC	0,20%	78,80%	21,00%
INPR	2,70%	83,30%	14,10%
CAPREVAL	4,9%	78,8%	16,3%
Mutuelle Malakoff Humanis	3,00%	81,30%	15,70%
Malakoff Humanis Nationale	16,60%	71,90%	11,50%
Radiance Mutuelle	5,80%	76,70%	17,50%
Mutuelle Renault	3,4%	82,2%	14,3%
Médecis	3,9%	84,1%	12,0%
Energie Mutuelle	20,40%	79,60%	
CMAV	0,20%	86,70%	13,10%
QUATREM	1,50%	80,00%	18,60%
AUXIA	2,1%	78,7%	19,2%
Malakoff Humanis Assurances	11,60%	82,30%	6,20%
MH Retraite Supplémentaire	1,40%	83,90%	14,70%
AUXIA Assistance	5,4%	91,0%	3,6%
Axéria Prévoyance	5,80%	80,7%	13,6%

## C.5. Risque opérationnel

### C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

### C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

#### ➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2020	2021
BSCR	3 735,8	4 376,6
<b>Risque opérationnel</b>	<b>201,0</b>	<b>222,0</b>
<b>% / BSCR</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,1%</b>

Ainsi, il représente un montant de 222,0 M€ soit 5,1% du BSCR au 31 décembre 2021, contre 201,0 M€ au 31 décembre 2020.

Le détail par entité est le suivant :

En M€	SCR Opérationnel
Malakoff Humanis Prévoyance	112,3
IPSEC	4,8
INPR	1,6
CAPREVAL	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	15,4
Malakoff Humanis Nationale	5,6
Radiance Mutuelle	2,5
Mutuelle Renault	2,1
Médecis	
Energie Mutuelle	1,3
CMAV	1,7
QUATREM	49,9
AUXIA	7,3
Malakoff Humanis Assurances	1,9
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	
AUXIA Assistance	0,5
Axéria Prévoyance	16,6
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>222,0</b>

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

#### ➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

## C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

## D. VALORISATION

### D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans nets comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Immobilisations incorporelles	87,1	161,6	0,0	0,0
Immobilier (pour usage propre)	9,0	23,0	24,3	51,6
Placements	23 327,2	25 016,1	28 397,0	30 431,5
Placements UC	482,9	496,4	482,9	496,4
Impôts différés actif	49,0	50,0	2 441,8	1 963,9
Provisions techniques cédées	4 230,5	4 651,7	2 469,5	2 555,1
Prêts	2,0	319,3	2,1	335,6
Dépôts auprès des cédantes	1 312,6	726,3	1 311,9	726,1
Créances	4 461,2	4 847,5	1 389,2	1 400,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	356,6	401,2	356,4	401,1
Autres actifs	0,4	3,1	12,9	15,4
<b>Total actif</b>	<b>34 318,4</b>	<b>36 696,1</b>	<b>36 887,9</b>	<b>38 376,7</b>

Des écarts entre les valeurs de placement de valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents

Le détail de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

	En M€	ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
Malakoff Humanis Prévoyance	Immobilisations incorporelles	0,5	0,4		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	12 371,0	11 348,2	15 061,3	14 350,0
	Placements UC	47,0	45,8	47,0	45,8
	Impôts différés actif			1 070,4	1 076,4
	Provisions techniques cédées	3 527,2	3 771,5	2 212,8	2 493,1
	Prêts	0,1	103,6	0,1	108,3
	Dépôts auprès des cédantes	539,8	541,0	539,8	541,0
	Créances	3 018,1	2 894,0	801,1	632,9
	Trésorerie et équivalent trésorerie	110,1	76,8	110,1	76,8
	Autres actifs		-0,2	12,5	12,3
<b>Total actif</b>		<b>19 613,9</b>	<b>18 781,0</b>	<b>19 855,2</b>	<b>19 336,6</b>

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
IPSEC	Immobilisations incorporelles	0,1	0,5		
	Immobilier (pour usage propre)	1,0	1,0	1,0	1,0
	Placements	170,7	187,6	200,6	220,6
	Placements UC				
	Impôts différés actif			14,4	15,4
	Provisions techniques cédées	134,7	154,0	126,1	135,3
	Prêts	0,4	0,4	0,4	0,4
	Dépôts auprès des cédantes	14,9	14,1	14,9	14,1
	Créances	66,3	93,8	26,6	62,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	12,9	5,5	12,9	5,5
	Autres actifs		0,9		0,9
<b>Total actif</b>		<b>401,1</b>	<b>457,8</b>	<b>397,0</b>	<b>455,6</b>

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
INPR	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	438,0	440,9	597,5	621,9
	Placements UC				
	Impôts différés actif			14,4	15,8
	Provisions techniques cédées	0,1	0,8	0,1	0,8
	Prêts		3,9		3,8
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	32,1	45,3	9,2	4,2
	Trésorerie et équivalent trésorerie		7,7		7,7
	Autres actifs				
<b>Total actif</b>		<b>470,2</b>	<b>498,6</b>	<b>621,1</b>	<b>654,3</b>

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
CAPREVAL	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	62,3	59,7	76,1	73,5
	Placements UC				
	Impôts différés actif			3,8	3,0
	Provisions techniques cédées	0,1		0,1	
	Prêts		1,5	0,0	1,6
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	2,7	2,7	2,1	2,5
	Trésorerie et équivalent trésorerie		1,3		1,3
	Autres actifs				
<b>Total actif</b>		<b>65,0</b>	<b>65,2</b>	<b>82,1</b>	<b>81,9</b>



En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)		0,5		0,5
Placements	729,3	712,3	975,8	985,7
Placements UC				
Impôts différés actif			80,7	62,7
Provisions techniques cédées	118,2	59,1	-12,2	-6,4
Prêts	0,1	2,1	0,1	2,1
Dépôts auprès des cédantes	1,6	1,2	1,6	1,2
Créances	216,5	220,7	95,3	67,4
Trésorerie et équivalent trésorerie		21,5		21,5
Autres actifs		0,1		0,1
<b>Total actif</b>	<b>1 065,7</b>	<b>1 017,5</b>	<b>1 141,3</b>	<b>1 134,8</b>

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	97,4	116,9	103,8	125,7
Placements UC				
Impôts différés actif			2,7	28,7
Provisions techniques cédées	37,4	58,8	-0,9	-4,4
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	0,6	0,5	0,6	0,5
Créances	52,4	62,6	22,5	17,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	16,6	2,2	16,6	2,2
Autres actifs				
<b>Total actif</b>	<b>204,4</b>	<b>241,0</b>	<b>145,3</b>	<b>170,0</b>

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Immobilisations incorporelles	1,1	1,1		
Immobilier (pour usage propre)	0,5	0,4	0,5	0,4
Placements	102,5	106,2	113,0	118,5
Placements UC				
Impôts différés actif			1,9	1,9
Provisions techniques cédées	0,1		-0,1	0,0
Prêts	0,5	0,8	0,5	0,8
Dépôts auprès des cédantes	0,6	0,6	0,6	0,6
Créances	6,7	6,8	6,7	6,8
Trésorerie et équivalent trésorerie	11,7	5,6	11,7	5,6
Autres actifs	0,3	0,1	0,3	0,1
<b>Total actif</b>	<b>124,0</b>	<b>121,7</b>	<b>135,1</b>	<b>134,7</b>

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0		
Immobilier (pour usage propre)	0,9	0,7	9,0	8,8
Placements	66,1	67,1	70,2	71,2
Placements UC				
Impôts différés actif			0,8	0,8
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	2,3	2,8	2,3	2,8
Trésorerie et équivalent trésorerie	14,0	11,6	14,0	11,6
Autres actifs	0,4	0,4		
<b>Total actif</b>	<b>83,7</b>	<b>82,7</b>	<b>96,3</b>	<b>95,2</b>

Mutuelle Renault

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Contributif MRPS	
	2020	2021	2020	2021
Immobilisations incorporelles	0,4	0,3		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	2 897,8	2 819,1	3 178,2	3 100,2
Placements UC				
Impôts différés actif				
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances				
Trésorerie et équivalent trésorerie				
Autres actifs	136,5	142,2	136,5	142,2
<b>Total actif</b>	<b>3 034,6</b>	<b>2 961,6</b>	<b>3 314,7</b>	<b>3 242,4</b>

Médicis

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Immobilisations incorporelles	0,3	0,5		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	10,7	5,9	10,7	6,6
Placements UC				
Impôts différés actif			0,4	0,2
Provisions techniques cédées	3,6	3,2	3,4	2,4
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	4,7	8,7	4,6	8,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	16,1	14,7	16,1	14,7
Autres actifs	0,0	0,2	0,0	0,2
<b>Total actif</b>	<b>35,4</b>	<b>33,2</b>	<b>35,3</b>	<b>32,0</b>

Energie Mutuelle

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
CMAV	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	464,2	453,4	630,2	605,3
	Placements UC	41,8	38,9	41,8	38,9
	Impôts différés actif			10,2	2,6
	Provisions techniques cédées	0,0			
	Prêts	0,1	5,1	0,1	5,6
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	6,6	7,4	5,1	7,0
	Trésorerie et équivalent trésorerie	17,1	3,2	17,1	3,2
	Autres actifs		-0,1	3,4	-0,1
<b>Total actif</b>		<b>529,9</b>	<b>508,0</b>	<b>707,9</b>	<b>662,5</b>

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
QUATREM	Immobilisations incorporelles	46,5	46,3		
	Immobilier (pour usage propre)		1,8		
	Placements	6 874,4	6 785,2	8 921,5	8 693,7
	Placements UC	301,3	308,8	301,3	308,8
	Impôts différés actif			699,0	654,8
	Provisions techniques cédées	664,5	767,3	222,2	151,9
	Prêts		161,7		170,6
	Dépôts auprès des cédantes	418,1	429,8	418,1	429,8
	Créances	1 222,4	1 585,4	371,0	364,3
	Trésorerie et équivalent trésorerie	37,3	30,2	37,3	30,2
	Autres actifs		-0,1	0,0	-0,1
<b>Total actif</b>		<b>9 564,4</b>	<b>10 116,4</b>	<b>10 970,3</b>	<b>10 804,0</b>

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
AUXIA	Immobilisations incorporelles	2,6	2,1		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	1 177,0	1 180,3	1 457,7	1 489,7
	Placements UC	81,3	81,1	81,3	81,1
	Impôts différés actif			69,2	27,2
	Provisions techniques cédées	137,2	137,5	139,2	137,4
	Prêts		23,7		25,0
	Dépôts auprès des cédantes	593,4	1,5	593,4	1,5
	Créances	29,0	27,1	29,0	27,1
	Trésorerie et équivalent trésorerie	15,2	30,1	15,2	30,1
	Autres actifs		0,0		0,0
<b>Total actif</b>		<b>2 035,7</b>	<b>1 483,4</b>	<b>2 385,0</b>	<b>1 819,1</b>

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
Malakoff Humanis Assurances	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	136,4	143,2	147,1	152,5
	Placements UC	9,9	9,6	9,9	9,6
	Impôts différés actif			20,2	25,0
	Provisions techniques cédées	126,4	155,3	83,9	87,8
	Prêts	0,1	1,9	0,1	1,9
	Dépôts auprès des cédantes	1,6		1,6	
	Créances	33,8	46,7	26,1	38,0
	Trésorerie et équivalent trésorerie		1,8		1,8
	Autres actifs	0,1	0,0	0,1	0,0
<b>Total actif</b>	<b>308,3</b>	<b>358,5</b>	<b>288,9</b>	<b>316,6</b>	

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Contributif MRPS	
		2020	2021	2020	2021
MH Retraite Supplémentaire	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	1 302,1	1 242,5	1 787,6	1 671,5
	Placements UC	1,5	12,3	1,5	12,3
	Impôts différés actif				
	Provisions techniques cédées		2,4		0,0
	Prêts	0,0	38,4	0,0	39,4
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	18,5	35,7	11,4	28,0
	Trésorerie et équivalent trésorerie	5,1	-7,1	5,1	-7,1
	Autres actifs	0,1	8,1	0,1	8,1
<b>Total actif</b>	<b>1 327,4</b>	<b>1 332,2</b>	<b>1 805,8</b>	<b>1 752,1</b>	

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
AUXIA Assistance	Immobilisations incorporelles		0,2		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	27,9	28,7	33,4	34,9
	Placements UC				
	Impôts différés actif				0,1
	Provisions techniques cédées				
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	5,0	1,3	5,0	1,3
	Trésorerie et équivalent trésorerie	0,4	0,1	0,4	0,1
	Autres actifs	0,2		0,2	
<b>Total actif</b>	<b>33,5</b>	<b>30,3</b>	<b>38,9</b>	<b>36,4</b>	

En M€		ACTIF			
		Compte sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
AXERIA Prévoyance	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)	0,1	0,1	0,1	0,1
	Placements	220,6	189,8	229,9	202,1
	Placements UC				
	Impôts différés actif			15,8	16,6
	Provisions techniques cédées	164,0	169,2	106,4	108,9
	Prêts	0,5	0,5	0,5	0,5
	Dépôts auprès des cédantes	5,4	5,4	5,4	5,4
	Créances	103,5	193,9	103,5	193,9
	Trésorerie et équivalent trésorerie	91,1	104,7	91,1	104,7
	Autres actifs	1,9		0,1	-0,2
<b>Total actif</b>	<b>587,0</b>	<b>663,5</b>	<b>552,7</b>	<b>631,9</b>	

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

#### D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

#### D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

Par ailleurs, des écarts de périmètre sur la qualification des placements immobiliers ont été corrigés entre le Groupe et les entités solos, cela ne remet pas en cause la valeur totale des placements.

#### D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)

Se reporter à la section A.3 pour l'analyse de variation des placements entre les référentiels Comptable et Solvabilité 2 d'une part et entre 2020 et 2021 d'autre part.

#### D.1.4. PLACEMENTS (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

#### D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

L'impôt différé net est calculé pour chaque entité du Groupe. Au niveau de la SGAM, la mesure d'impôts différés ne correspond pas à la somme des impôts différés de chaque entité en raison de la prise en compte de l'intégration fiscale du Groupe. Un impôt différé est calculé sur la base du Groupe dans son ensemble.

#### **D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES**

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

#### **D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES**

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance. Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

#### **D.1.8. CREANCES**

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

#### **D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE**

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2021.

## D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

Depuis le 31 décembre 2018, Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances ont opté pour l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements. Ces mesures sont prises en compte dans les provisions techniques de la SGAM Malakoff Humanis.

### D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2021 selon les trois modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 sans la mesure transitoire sur les engagements et Solvabilité 2 avec la mesure transitoire sur les engagements :

En M€	Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Comptabilité			Solvabilité 2 hors mesures transitoires				Solvabilité 2 yc mesures transitoires			
				P.T. brutes	P.T. cédées	P.T. nettes	Meilleures estimations brutes	Marge de risque	P.T. brutes	Meilleures estimations cessions	P.T. nettes	P.T. brutes	P.T. nettes	
Santé	Santé			2 657,0	903,7	<b>1 753,4</b>	220,0				-44,5			
	Décès accidentel	Santé - NSLT		3 284,5	832,3	<b>2 452,2</b>	2 331,5	413,5	2 965,0		298,4	<b>2 711,1</b>	2 932,9	<b>2 679,0</b>
	Incapacité et Invalidité en attente													
	Dépendance	Santé - SLT		4 665,4	1 304,0	<b>3 361,4</b>	4 548,8	57,3	4 606,2	1 235,2	<b>3 371,0</b>	4 477,7	<b>3 242,6</b>	
	Invalidité													
Emprunteur arrêté de travail														
Prévoyance	Exonération cotisation santé													
	Assistance	NON VIE		10,4	0,0	<b>10,4</b>	3,8	0,4	4,2	0,0	<b>4,2</b>	4,2	<b>4,2</b>	
	Décès – maintien décès	VIE		5 724,8	1 304,0	<b>4 420,7</b>	5 060,4	430,4	17 885,5	751,5	<b>16 833,8</b>	16 541,8	<b>15 490,1</b>	
	rente éducation													
rente conjoint														
UC	Emprunteur													
	Obsèques			857,5	0,6	<b>857,0</b>	1 084,0				-8,8			
Epargne	Retraite		9 156,8	290,1	<b>8 866,7</b>	11 310,8				308,9				
UC	Epargne	UC		515,5	17,0	<b>498,5</b>	493,0	0,0	493,0	14,4	<b>478,7</b>	493,0	<b>478,7</b>	
<b>Total</b>				<b>26 872,0</b>	<b>4 651,7</b>	<b>22 220,3</b>	<b>25 052,3</b>	<b>901,6</b>	<b>25 953,9</b>	<b>2 555,1</b>	<b>23 398,7</b>	<b>24 449,6</b>	<b>21 894,5</b>	



Les provisions techniques nettes des cessions à fin 2020 étaient de 22 231,6 M€ en norme solvabilité 2. Elles augmentent de -337,1 M€ en 2021 pour atteindre 21 894,5 M€ (avant mesures transitoires).

Cette baisse résulte principalement de la baisse des taux, des pertes techniques observées en 2020 et des déficits d'exploitation anticipés pour 2021. Ces déficits sont notamment la conséquence de la crise sanitaire.

Cette augmentation résulte principalement de la baisse des taux qui contribue à l'augmentation des provisions techniques mais également des déficits techniques anticipés pour 2021.

Le détail des provisions techniques nettes par entité en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Solvabilité 2 hors mesures transitoires Provisions techniques nettes					Total	SCR Sous- cription
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 788,4	2 483,1		4 395,1	32,0	8 698,7	1 428,47
IPSEC	57,6	38,9		49,6		146,0	35,33
INPR	-2,4	68,2		28,0		93,8	24,20
CAPREVAL	6,5	5,2		32,3		43,9	6,15
Mutuelle Malakoff Humanis	75,7	0,9		2,1		78,7	99,62
Malakoff Humanis Nationale	12,5			0,8		13,3	29,31
Radiance Mutuelle	-0,4	20,6		4,8		25,0	17,09
Mutuelle Renault	13,3						13,10
Médecis				2 802,9		2 802,9	
Energie Mutuelle	6,0	0,2				6,3	5,25
CMAV	0,0		0,0	354,1	39,0	393,0	3,05
QUATREM	721,8	652,3		6 334,4	308,3	7 916,8	764,6
AUXIA	-1,4	11,1		1 271,4	81,1	1 362,2	64,32
Malakoff Humanis Assurances	23,6	12,3		8,8	9,9	54,6	13,55
MH Retraite Supplémentaire				1 631,4	8,4	1 639,8	
AUXIA Assistance			4,2			4,2	4,64
Axéria Prévoyance	104,6	79,4		30,4		214,4	78,82
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>2 711,1</b>	<b>3 371,0</b>	<b>4,2</b>	<b>16 833,8</b>	<b>478,7</b>	<b>23 398,7</b>	<b>2 462,0</b>

Les écarts entre les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoire) et comptables sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2020.

La mesure transitoire sur les engagements permet une réduction des provisions techniques avec une convergence vers la norme solvabilité 2 sur 16 années (depuis 2016).

## D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

### D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

#### ➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête ou cadences d'écoulement). Les portefeuilles sont scindés entre Affaires Directes/Coassurance d'une part et les Acceptations d'autre part.

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock
	Rente Conjoint						
	Rente Education						
	Maintien des garanties décès			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Invalidité						
	Invalidité en attente						
	Décès Accidentel			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
	Incapacité			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Dépendance			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Emprunteur			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement		
	Exonération cotisations santé	Tête par Tête	Tête par Tête				
Santé	Santé			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
Assistance	Assistance			Non Applicable	Cadence d'écoulement		

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête adossé sur les provisions d'inventaire et écoulé selon les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoulées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Égalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectées, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.

Les variations de PB différée chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions avec PE dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

### ➤ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le type d'affaires (directe, coassurance, acceptation). Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats des affaires directes (apertion) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires directes.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.
- Les taux de frais historiques (hors frais d'acquisition exclus des mesures de Best Estimate de primes)

#### ➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

### **D. 2.2.2. PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE**

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

#### ➤ **Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance**

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéficiaires, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Les variations de FDB chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions 'Épargne' dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en fin d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.
- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés en fin d'année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs considérés ligne à ligne tels que détenus en direct dans le portefeuille.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
  - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
  - o Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2<sup>e</sup> étape : Revalorisation des contrats
  - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3<sup>e</sup> étape : Gestion de la PPE
  - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.



Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
  - o Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

### ➤ Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires.

Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés.

Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins intégrés dans les modèles.

Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 1 200 €, les modalités de sortie sont nécessairement en capital.

S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1.

Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers).

Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La réassurance sur le périmètre Epargne est calculée par application d'un taux de quote-part.

**D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES**

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.



## D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Fonds propres	5 113,3	5 623,4	8 112,4	9 004,8
Passifs subordonnés	247,4	247,4	247,4	247,4
Provisions techniques	23 800,7	26 356,5	22 557,7	23 956,6
Provisions techniques UC	503,4	515,5	502,4	493,0
Provisions non techniques	67,9	47,2	71,6	53,3
Impôts différés passif			2 704,7	2 537,4
Dettes d'assurance	2 467,9	2 508,3	601,2	688,0
Dettes et autres	2 117,8	1 397,9	2 090,5	1 396,2
<b>Total passif</b>	<b>34 318,4</b>	<b>36 696,1</b>	<b>36 887,9</b>	<b>38 376,7</b>

Le détail des entités de la SGAM :

		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
Malakoff Humanis Prévoyance	En M€				
	Fonds propres	2 929,0	2 991,5	5 165,1	5 713,4
	Passifs subordonnés	250,0	250,0	250,0	250,0
	Provisions techniques	12 736,2	12 737,7	10 990,9	10 660,3
	Provisions techniques UC	63,1	45,8	60,8	46,4
	Provisions non techniques	35,5	25,4	35,5	25,4
	Impôts différés passif			1 070,4	1 264,9
	Dettes d'assurance	1 751,4	1 632,8	351,5	278,4
	Dettes et autres	1 848,7	1 097,8	1 930,9	1 097,8
<b>Total passif</b>	<b>19 613,9</b>	<b>18 781,0</b>	<b>19 855,2</b>	<b>19 336,6</b>	

		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
IPSEC	En M€				
	Fonds propres	82,5	81,7	96,4	101,6
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	276,2	289,8	263,1	280,0
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			15,3	19,4
	Dettes d'assurance	12,0	34,2	4,0	2,8
Dettes et autres	30,4	52,1	18,2	51,8	
<b>Total passif</b>	<b>401,1</b>	<b>457,8</b>	<b>397,0</b>	<b>455,6</b>	

INPR		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>					
	Fonds propres	325,6	335,6	484,4	507,8
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	138,8	150,3	101,1	94,6
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,5	0,3	0,5	0,3
	Impôts différés passif			29,8	39,2
	Dettes d'assurance	3,5	6,8	3,5	6,7
	Dettes et autres	1,8	5,6	1,8	5,6
<b>Total passif</b>		<b>470,2</b>	<b>498,6</b>	<b>621,1</b>	<b>654,3</b>

CAPREVAL		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>					
	Fonds propres	23,9	25,4	35,7	39,5
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	40,4	38,7	41,9	38,4
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1
	Impôts différés passif			3,8	3,0
	Dettes d'assurance	0,1	0,1	0,1	0,1
	Dettes et autres	0,5	0,8	0,5	0,8
<b>Total passif</b>		<b>65,0</b>	<b>65,2</b>	<b>82,1</b>	<b>81,9</b>

Mutuelle Malakoff Humanis		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>					
	Fonds propres	483,1	519,8	873,7	911,5
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	376,9	355,7	102,5	72,3
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	5,5	3,5	5,5	3,5
	Impôts différés passif			93,0	76,0
	Dettes d'assurance	157,1	95,7	23,4	28,7
	Dettes et autres	43,1	42,8	43,1	42,8
<b>Total passif</b>		<b>1 065,7</b>	<b>1 017,5</b>	<b>1 141,3</b>	<b>1 134,8</b>

Malakoff Humanis Nationale		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>					
	Fonds propres	76,5	84,9	81,1	95,9
	Passifs subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0
	Provisions techniques	50,3	59,1	20,3	8,9
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,8	0,9	0,8	0,9
	Impôts différés passif			2,7	28,7
	Dettes d'assurance	49,0	73,3	12,6	12,8
	Dettes et autres	15,9	10,8	15,9	10,8
<b>Total passif</b>		<b>204,4</b>	<b>241,0</b>	<b>145,3</b>	<b>170,0</b>

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
Radiance Mutuelle	Fonds propres	76,8	81,8	85,5	92,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	31,3	27,7	29,4	25,0
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,2		0,2	
	Impôts différés passif			4,3	4,8
	Dettes d'assurance	2,3	0,0	2,3	0,0
	Dettes et autres	13,4	12,2	13,4	12,2
<b>Total passif</b>		<b>124,0</b>	<b>121,7</b>	<b>135,1</b>	<b>134,7</b>

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
Mutuelle Renault	Fonds propres	59,1	60,8	68,8	70,6
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	13,6	13,0	15,1	14,5
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			1,9	1,7
	Dettes d'assurance	1,1	0,7	1,1	0,7
	Dettes et autres	9,9	8,2	9,4	7,7
<b>Total passif</b>		<b>83,7</b>	<b>82,7</b>	<b>96,3</b>	<b>95,2</b>

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Bilan contributif MRPS	
		2020	2021	2020	2021
Médicis	Fonds propres	246,5	250,2	281,7	279,8
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	2 636,6	2 551,6	2 881,4	2 802,9
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif				
	Dettes d'assurance				
	Dettes et autres	151,5	159,7	151,5	159,7
<b>Total passif</b>		<b>3 034,6</b>	<b>2 961,6</b>	<b>3 314,7</b>	<b>3 242,4</b>

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
Energie Mutuelle	Fonds propres	13,2	12,0	11,4	10,8
	Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
	Provisions techniques	7,7	8,8	9,1	8,6
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	1,9	3,1	1,9	3,1
	Impôts différés passif			0,4	0,2
	Dettes d'assurance	2,4	2,9	2,4	2,9
	Dettes et autres	8,7	5,0	8,7	5,0
<b>Total passif</b>		<b>35,4</b>	<b>33,2</b>	<b>35,3</b>	<b>32,0</b>

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Fonds propres	110,0	113,0	215,3	225,7
Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
Provisions techniques	323,6	306,4	350,0	308,2
Provisions techniques UC	39,7	38,9	39,7	39,0
Provisions non techniques	0,3	0,2	0,3	0,2
Impôts différés passif			46,2	39,9
Dettes d'assurance	0,8	0,8	0,8	0,8
Dettes et autres	15,5	8,7	15,5	8,7
<b>Total passif</b>	<b>529,9</b>	<b>508,0</b>	<b>707,9</b>	<b>662,5</b>

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Fonds propres	742,1	727,7	1 649,2	1 772,5
Passifs subordonnés	321,0	486,0	321,0	486,0
Provisions techniques	7 320,0	7 556,6	7 387,9	6 909,0
Provisions techniques UC	309,9	308,8	306,7	308,2
Provisions non techniques	17,6	3,9	17,6	3,9
Impôts différés passif			911,1	885,7
Dettes d'assurance	697,6	870,3	205,0	275,5
Dettes et autres	156,1	163,1	171,9	163,1
<b>Total passif</b>	<b>9 564,4</b>	<b>10 116,4</b>	<b>10 970,3</b>	<b>10 804,0</b>

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Fonds propres	139,6	138,1	289,0	299,7
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	1 771,1	1 222,4	1 847,1	1 305,6
Provisions techniques UC	81,4	81,1	81,4	81,1
Provisions non techniques	2,2	1,0	2,2	1,0
Impôts différés passif			119,7	90,9
Dettes d'assurance	11,7	10,9	11,7	10,9
Dettes et autres	29,7	29,9	33,7	29,9
<b>Total passif</b>	<b>2 035,7</b>	<b>1 483,4</b>	<b>2 385,0</b>	<b>1 819,1</b>

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2020	2021	2020	2021
Fonds propres	32,9	35,0	33,0	45,8
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	131,2	127,8	121,8	130,3
Provisions techniques UC	12,4	9,6	12,4	9,9
Provisions non techniques	1,3	0,8	1,3	0,8
Impôts différés passif			20,2	28,2
Dettes d'assurance	50,6	108,1	19,9	24,3
Dettes et autres	80,1	77,3	80,5	77,3
<b>Total passif</b>	<b>308,3</b>	<b>358,5</b>	<b>288,9</b>	<b>316,6</b>

		PASSIF			
		Comptes sociaux		Contributif FRPS	
		2020	2021	2020	2021
MH Retraite Supplémentaire	<b>En M€</b>				
	Fonds propres	72,7	69,4	99,6	92,3
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	1 242,3	1 232,0	1 693,9	1 631,4
	Provisions techniques UC	1,4	8,4	1,4	8,4
	Provisions non techniques	0,4	0,3	0,4	0,3
	Impôts différés passif				
	Dettes d'assurance	0,1	3,8	0,1	1,4
Dettes et autres	10,4	18,2	10,4	18,2	
	<b>Total passif</b>	<b>1 327,4</b>	<b>1 332,2</b>	<b>1 805,8</b>	<b>1 752,1</b>

		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
AUXIA Assistance	<b>En M€</b>				
	Fonds propres	15,2	13,2	26,1	22,2
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	10,5	10,6	0,6	4,2
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			4,5	3,5
	Dettes d'assurance	5,7	1,7	5,7	1,7
Dettes et autres	2,0	4,8	2,0	4,8	
	<b>Total passif</b>	<b>33,5</b>	<b>30,3</b>	<b>38,9</b>	<b>36,4</b>

		PASSIF			
		Comptable		Solvabilité 2	
		2020	2021	2020	2021
Axéria Prévoyance	<b>En M€</b>				
	Fonds propres	132,3	117,4	158,5	141,9
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	371,6	405,5	285,9	323,3
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	5,5	5,8	5,5	5,8
	Impôts différés passif			26,1	26,1
	Dettes d'assurance	54,9	122,0	54,9	122,0
Dettes et autres	22,6	12,8	21,7	12,8	
	<b>Total passif</b>	<b>587,0</b>	<b>663,5</b>	<b>552,7</b>	<b>631,9</b>

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.2.

### **D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES**

Le montant des passifs subordonnés inscrits dans le bilan de la SGAM Malakoff Humanis correspond au TSR émis par Malakoff Humanis Prévoyance en 2015.

Fin 2020, QUATREM a émis un emprunt obligataire subordonné à durée déterminée correspondant à des Titres Subordonnés Remboursables intragroupe pour un montant de 200 M€ souscrit par Malakoff Humains Prévoyance.

### **D.3.2. DETTES D'ASSURANCE**

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

## D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter



## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



#### ➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

#### ➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

➤ **Construction du plan de gestion du capital**

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres où le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.

Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance porte dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ **Mise en œuvre du plan de gestion du capital**

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

**E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION**

La composition des fonds propres (avec et sans les mesures transitoires) au 31 décembre 2021 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	24,0	26,4	24,0	26,4
Réserve de réconciliation	6 710,4	7 899,7	8 088,4	8 978,7
Titres subordonnés	247,4	247,4	247,4	247,4
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>6 981,7</b>	<b>8 173,5</b>	<b>8 359,7</b>	<b>9 252,5</b>
- dont Tier 1	6 734,3	7 926,1	8 112,4	9 005,1
- dont Tier 2	247,4	247,4	247,4	247,4
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	6 981,7	8 173,5	8 359,7	9 252,5
- dont éligible MCR	6 953,5	8 157,0	8 317,7	9 231,1

Les fonds propres de la SGAM Malakoff Humanis passent ainsi de 8 317,7 M€ au 31 décembre 2020 à 9 231,1 M€ au 31 décembre 2021, soit une progression de + 1 079,0 M€ (+ 13 %) en lien essentiellement avec les performances financières de l'année.

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2020 et 2021 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

EN M€	2020 hors transitoire	2020 yc transitoire	2021 hors transitoire	2021 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	4 885,9	5 415,1	5 616,1	5 963,4
IPSEC	95,4	96,4	100,7	101,6
INPR	484,4	484,4	507,8	507,8
CAPREVAL	29,6	35,7	34,0	39,5
Mutuelle Malakoff Humanis	873,7	873,7	911,5	911,5
Malakoff Humanis Nationale	93,1	93,1	107,9	107,9
Radiance Mutuelle	85,5	85,5	92,7	92,7
Mutuelle Renault	68,8	68,8	70,6	70,6
Médicis		279,5		279,5
Energie Mutuelle	12,8	12,8	12,2	12,2
CMAV	219,8	255,3	232,4	265,7
QUATREM	1 253,4	1 970,2	1 638,0	2 258,5
AUXIA	201,5	289,0	217,8	299,7
Malakoff Humanis Assurances	30,6	33,0	44,2	45,8
MH Retraite Supplémentaire	-	-	-	-
AUXIA Assistance	26,1	26,1	22,2	22,2
Axéria Prévoyance		158,5		141,9
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 981,7</b>	<b>8 359,7</b>	<b>8 173,5</b>	<b>9 252,5</b>

L'évolution des fonds propres se décompose de la manière suivante sur 2021 :

EN M€	2020 hors transitoire	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistributions et impôts	Marge de Risque	2021 hors transitoire	Mesures transitoires	2021 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	4 885,9	32,1	-77,1	902,0	103,6	-256,7	26,2	5 616,1	347,3	5 963,37
IPSEC	95,4	0,3	-0,6	12,7	-3,3	-3,3	-0,6	100,7	0,9	101,62
INPR	484,4	-11,6	-1,0	47,6	4,9	-16,5	0,0	507,8		507,76
CAPREVAL	29,6	0,5	-0,2	2,7	1,9	-0,6	0,0	34,0	5,6	39,52
Mutuelle Malakoff Humanis	873,7	1,8	-9,8	37,3	17,1	-8,0		-0,6	911,5	911,52
Malakoff Humanis Nationale	93,1	-2,4	-3,0	5,1	20,7	-5,4		-0,3	107,9	107,93
Radiance Mutuelle	85,5	-1,9	-1,1	5,3	7,0	-2,1	0,2	92,7		92,74
Mutuelle Renault	68,8		-0,4	1,1	0,9	0,1	-0,1	70,6		70,56
Médicis			-0,4	49,3	1,8	-47,0		250,2		250,23
Energie Mutuelle	12,8	1,0	-0,7	-0,4	-0,6			0,1	12,2	12,23
CMAV	219,8	-2,3	-1,7	15,8	5,6	-7,4	2,6	232,4	33,3	265,72
QUATREM	1 253,4	49,6	142,6	364,7	26,2	-189,6	-9,0	1 638,0	620,5	2 258,5
AUXIA	201,5	-0,2	-7,6	109,1	-30,0	-56,9	1,8	217,8	82,0	299,72
MH Assurances	30,6	11,4	-0,5	2,3	2,5	-2,9	0,8	44,2	1,6	45,83
MH Retraite Supplémentaire	99,6		-0,7	-39,3	-6,1	38,8		92,3		92,32
AUXIA Assistance	26,1		-4,5	1,3	-0,7	0,1	0,0	22,2		22,24
Axéria Prévoyance			-26,1	11,8	0,0	0,7	-3,0	141,9		141,95
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>6 981,7</b>	<b>2,6</b>	<b>-93,6</b>	<b>1 473,0</b>	<b>21,6</b>	<b>-424,5</b>	<b>20,6</b>	<b>8 173,5</b>	<b>1 079,0</b>	<b>9 252,45</b>

Au niveau de la SGAM Malakoff Humanis, une augmentation des fonds propres est constatée en conséquence principalement des performances financières de l'année, notamment sur les actions. Cette performance est en partie absorbée par des redistributions futures aux assurés et l'impôt.

L'intégration des entités Médicis et Axéria Prévoyance dans le périmètre du Groupe augmente les fonds propres de 192 M€.

Les gains d'exploitation 2021 supérieurs aux anticipations neutralisent les pertes attendues en 2022 et permettent d'augmenter les fonds propres de 22 M€.

Les charges non techniques et les coupons du TSR dégradent les fonds propres de 94 M€.

L'analyse du détail de chacune des entités permet de constater une augmentation des fonds propres entre 2020 et 2021, dans les entités suivantes :

- Malakoff Humanis Prévoyance, QUATREM, Auxia assistance, Mutuelle Renault, Axéria Prévoyance, Capreval, INPR, CMAV Mutuelle Malakoff Humanis, Auxia en lien avec les performances financières et techniques.
- IPSEC : en lien avec les performances financières ;
- Malakoff Humanis Nationale : par des gains d'exploitation ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : les performances financières ont été absorbées pour partie par la baisse des redistributions futures ;

Ces augmentations ont été compensées par les baisses des fonds propres au sein de :

- Energie Mutuelle : une baisse liée aux pertes exceptionnelles sur litiges, les performances techniques compensant partiellement les correctifs de méthode
- Auxia Assistance, en raison des dividendes payées dans l'année.

Le détail des fonds propres des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

Malakoff Humanis Prévoyance	En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
		2020	2021	2020	2021
	Capital social	11,7	11,7	11,7	11,7
	Réserve de réconciliation	4 624,2	5 354,4	5 153,4	5 701,6
	Titres subordonnées	250,0	250,0	250,0	250,0
	<b>Total des Fonds propres</b>	<b>4 885,9</b>	<b>5 616,1</b>	<b>5 415,1</b>	<b>5 963,4</b>
	- dont Tier 1	4 635,9	5 366,1	5 165,1	5 713,4
	- dont Tier 2	250,0	250,0	250,0	250,0
	- dont Tier 3				
	- dont éligible SCR	4 885,9	5 616,1	5 415,1	5 963,4
	- dont éligible MCR	4 748,5	5 487,8	5 275,0	5 834,7

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	En M€			
	2020	2021	2020	2021
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	95,1	100,3	96,0	101,2
Titres subordonnées				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>95,4</b>	<b>100,7</b>	<b>96,4</b>	<b>101,6</b>
- dont Tier 1	95,4	100,7	96,4	101,6
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	95,4	100,7	96,4	101,6
- dont éligible MCR	95,4	100,7	96,4	101,6

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	En M€			
	2020	2021	2020	2021
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	484,1	507,4	484,1	507,4
Titres subordonnées				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>484,4</b>	<b>507,8</b>	<b>484,4</b>	<b>507,8</b>
- dont Tier 1	484,4	507,8	484,4	507,8
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	484,4	507,8	484,4	507,8
- dont éligible MCR	484,4	507,8	484,4	507,8

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	En M€			
	2020	2021	2020	2021
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	29,2	33,6	35,3	39,1
Titres subordonnées				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>29,6</b>	<b>34,0</b>	<b>35,7</b>	<b>39,5</b>
- dont Tier 1	29,6	34,0	35,7	39,5
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	29,6	34,0	35,7	39,5
- dont éligible MCR	29,6	34,0	35,7	39,5

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	1,4	3,2	1,4	3,2
Réserve de réconciliation	872,3	908,3	872,3	908,3
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>873,7</b>	<b>911,5</b>	<b>873,7</b>	<b>911,5</b>
- dont Tier 1	873,7	911,5	873,7	911,5
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	873,7	911,5	873,7	911,5
- dont éligible MCR	873,7	911,5	873,7	911,5

Malakoff Humanis Nationale

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	80,7	95,5	80,7	95,5
Titres subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>93,1</b>	<b>107,9</b>	<b>93,1</b>	<b>107,9</b>
- dont Tier 1	81,1	95,9	81,1	95,9
- dont Tier 2	12,0	12,0	12,0	12,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	93,1	107,9	93,1	107,9
- dont éligible MCR	83,3	98,2	83,3	98,2

Radiance Mutuelle

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	85,1	92,4	85,1	92,4
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>85,5</b>	<b>92,7</b>	<b>85,5</b>	<b>92,7</b>
- dont Tier 1	85,5	92,7	85,5	92,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	85,5	92,7	85,5	92,7
- dont éligible MCR	85,5	92,7	85,5	92,7

Mutuelle Renault	En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
		2020	2021	2020	2021
		Capital social	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	68,6	70,3	68,6	70,3	
Titres subordonnées					
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>68,8</b>	<b>70,6</b>	<b>68,8</b>	<b>70,6</b>	
- dont Tier 1	68,8	70,6	68,8	70,6	
- dont Tier 2					
- dont Tier 3					
- dont éligible SCR	68,8	70,6	68,8	70,6	
- dont éligible MCR	68,8	70,6	68,8	70,6	

Médicis	En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
		2020	2021	2020	2021
		Capital social	246,5	250,2	246,5
Réserve de réconciliation	34,8	29,3	34,8	29,3	
Titres subordonnées					
<b>Total des Fonds propres</b>					
- dont Tier 1	281,3	279,5	281,3	279,5	
- dont Tier 2					
- dont Tier 3					
- dont éligible SCR	276,4	275,1	276,4	275,1	
- dont éligible MCR	241,6	245,9	241,6	245,9	

Energie Mutuelle	En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
		2020	2021	2020	2021
		Capital social	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	11,1	10,5	11,1	10,5	
Titres subordonnées	1,5	1,5	1,5	1,5	
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>12,8</b>	<b>12,2</b>	<b>12,8</b>	<b>12,2</b>	
- dont Tier 1	11,4	10,8	11,4	10,8	
- dont Tier 2	1,5	1,5	1,5	1,5	
- dont Tier 3					
- dont éligible SCR	12,8	12,2	12,8	12,2	
- dont éligible MCR	12,1	11,5	12,1	11,5	



CMAV

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	0,5	0,5	0,5	0,5
Réserve de réconciliation	179,3	191,9	214,9	225,2
Titres subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>219,8</b>	<b>232,4</b>	<b>255,3</b>	<b>265,7</b>
- dont Tier 1	179,8	192,4	215,3	225,7
- dont Tier 2	40,0	40,0	40,0	40,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	192,5	207,2	227,9	240,4
- dont éligible MCR	181,8	194,1	217,0	227,2

QUATREM

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	510,4	510,4	510,4	510,4
Réserve de réconciliation	422,0	641,5	1 138,8	1 262,1
Titres subordonnés	321,0	486,0	321,0	486,0
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>1 253,4</b>	<b>1 638,0</b>	<b>1 970,2</b>	<b>2 258,5</b>
- dont Tier 1	932,4	1 152,0	1 649,2	1 772,5
- dont Tier 2	321,0	486,0	321,0	486,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	1 253,4	1 638,0	1 970,2	2 145,3
- dont éligible MCR	1 000,9	1 216,6	1 708,8	1 833,5

AUXIA

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	74,5	74,5	74,5	74,5
Réserve de réconciliation	127,0	143,2	214,5	225,2
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>201,5</b>	<b>217,8</b>	<b>289,0</b>	<b>299,7</b>
- dont Tier 1	201,5	217,8	289,0	299,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	201,5	217,8	289,0	299,7
- dont éligible MCR	201,5	217,8	289,0	299,7

Malakoff Humanis Assurances

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	23,6	23,6	23,6	23,6
Réserve de réconciliation	7,1	20,7	9,4	22,3
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>30,6</b>	<b>44,2</b>	<b>33,0</b>	<b>45,8</b>
- dont Tier 1	30,6	44,2	33,0	45,8
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	30,6	44,2	33,0	45,8
- dont éligible MCR	30,6	44,2	33,0	45,8

Auxia Assistance

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	1,8	1,8	1,8	1,8
Réserve de réconciliation	24,3	20,5	24,3	20,5
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>26,1</b>	<b>22,2</b>	<b>26,1</b>	<b>22,2</b>
- dont Tier 1	26,1	22,2	26,1	22,2
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	26,1	22,2	26,1	22,2
- dont éligible MCR	26,1	22,2	26,1	22,2

Axéria Prévoyance

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Capital social	31,1	31,1	31,1	31,1
Réserve de réconciliation	127,4	110,9	127,4	110,9
Titres subordonnés				
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>158,5</b>	<b>141,9</b>	<b>158,5</b>	<b>141,9</b>
- dont Tier 1	158,5	141,9	158,5	141,9
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	158,5	141,9	158,5	141,9
- dont éligible MCR	158,5	141,9	158,5	141,9

## E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

### E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Epargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

### E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 :

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
SCR de marché	2 545,9	3 207,6	2 545,9	3 207,6
SCR contrepartie	223,4	269,7	223,4	269,7
SCR Vie	748,5	777,6	748,5	777,6
SCR Santé	1 632,7	1 679,7	1 632,7	1 679,7
SCR Non-vie	3,8	4,6	3,8	4,6
Diversification SCR	-1 418,6	-1 562,7	-1 418,6	-1 562,7
<b>BSCR</b>	<b>3 735,8</b>	<b>4 376,6</b>	<b>3 735,8</b>	<b>4 376,6</b>
SCR Opérationnel	201,0	222,0	201,0	222,0
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-601,6	-702,5	-601,6	-702,5
Ajustement impôts différés	-	-148,2	-262,9	-573,5
EMS MHRS/Médecins	46,4	139,3	46,4	139,3
<b>SCR</b>	<b>3 381,5</b>	<b>3 887,2</b>	<b>3 118,6</b>	<b>3 461,9</b>

L'augmentation du SCR résulte principalement de l'augmentation du SCR de marché en raison notamment de l'évolution des actions et du risque associé. Cette augmentation est en partie compensée par l'ajustement des participations aux bénéfices futurs.

Les SCR de souscription augmentent en partie en raison de l'intégration d'Axéria Prévoyance dans le périmètre du Groupe. Le passage dans une situation d'impôts différés passifs nets en 2021 permet d'ajuster le SCR d'un effet impôts.

La part d'ajustement de participation aux bénéfices futurs progresse de 100,1 M€ entre 2020 et 2021 en lien avec les performances de marché qui augmentent les redistributions futures servant de base

pour l'ajustement ainsi qu'un effet méthode pour le Groupe par la prise en compte par le Groupe de la capacité d'absorption des chocs techniques par la provision d'égalisation initiale (déjà prise en comptes dans les entités solos).

L'intégration de Médicis explique l'augmentation des exigences de marge de solvabilité des FRPS.

Les SCR par entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

EN M€	SCR Hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Malakoff Humanis Prévoyance	2 085,0	2 313,5	2 085,0	2 175,7
IPSEC	49,8	55,6	49,5	55,3
INPR	108,8	126,7	108,8	126,7
CAPREVAL	9,9	11,1	9,9	11,0
Mutuelle Malakoff Humanis	208,1	233,2	208,1	233,2
Malakoff Humanis Nationale	43,8	45,0	43,8	45,0
Radiance Mutuelle	26,2	26,1	26,2	26,1
Mutuelle Renault	19,5	20,6	19,5	20,6
Médicis		93,2		93,2
Energie Mutuelle	7,7	7,5	7,7	7,5
CMAV	25,4	29,5	25,2	29,3
QUATREM	879,1	976,6	661,8	745,7
AUXIA	104,1	112,9	84,6	105,8
Malakoff Humanis Assurances	23,6	23,4	23,6	22,8
MH Retraite Supplémentaire	46,4	46,0	46,4	46,0
AUXIA Assistance	5,0	6,2	5,0	6,2
Axéria Prévoyance		85,1		85,1
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>3 381,5</b>	<b>3 887,2</b>	<b>3 118,6</b>	<b>3 461,9</b>

Des évolutions des SCR entre 2020 et 2021 peuvent être différentes entre chacune des entités affiliées à la SGAM, néanmoins on constate de manière générale une augmentation du SCR de marché en lien avec les performances financières de l'année quasiment pour l'ensemble des entités.

Des spécifiques sont cependant à noter, et notamment :

- Mutuelle Malakoff Humanis : une hausse du SCR de santé, en lien avec la baisse de la réassurance en santé.
- Radiance Mutuelle : l'intégration en 2021 de l'absorption par les impôts différés (changement méthodologique)
- Mutuelle Renault : une augmentation du SCR santé en lien avec le développement de l'activité ;
- Energie Mutuelle : une baisse du risque de contrepartie suite à la résolution du litige Solimut, compensée en partie par l'augmentation des risques de souscription
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : une baisse en lien avec la baisse de ses encours ;
- Auxia assistance : baisse du SCR non-vie à la suite des modifications sur le calcul de la formule standard, compensée pour partie par la hausse du SCR marché suite progression de l'exposition actions.

A noter également l'intégration de Médicis et Axéria Prévoyance à compter de 2021.

Malakoff Humanis Prévoyance	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2020	2021	2020	2021
		SCR de marché	1 635,2	1 958,8	1 635,2
SCR contrepartie	105,8	138,8	105,8	138,8	
SCR Vie	452,5	432,8	452,5	432,8	
SCR Santé	1 016,7	995,7	1 016,7	995,7	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-861,0	-902,2	-861,0	-902,2	
<b>BSCR</b>	<b>2 349,3</b>	<b>2 623,8</b>	<b>2 349,3</b>	<b>2 623,8</b>	
SCR Opérationnel	108,2	112,3	108,2	112,3	
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-372,5	-371,9	-372,5	-371,9	
Ajustement impôts différés					
<b>SCR</b>	<b>2 085,0</b>	<b>2 313,5</b>	<b>2 085,0</b>	<b>2 175,7</b>	

IPSEC	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2020	2021	2020	2021
		SCR de marché	23,6	35,0	23,6
SCR contrepartie	6,9	7,5	6,9	7,5	
SCR Vie	4,8	4,3	4,8	4,3	
SCR Santé	31,7	31,1	31,7	31,1	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-18,6	-21,1	-18,6	-21,1	
<b>BSCR</b>	<b>48,4</b>	<b>56,7</b>	<b>48,4</b>	<b>56,7</b>	
SCR Opérationnel	4,4	4,8	4,4	4,8	
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-2,4	-2,2	-2,4	-2,2	
Ajustement impôts différés	-0,5	-3,6	-0,9	-4,0	
<b>SCR</b>	<b>49,8</b>	<b>55,6</b>	<b>49,5</b>	<b>55,3</b>	

INPR	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2020	2021	2020	2021
		SCR de marché	114,7	141,9	114,7
SCR contrepartie	2,0	1,3	2,0	1,3	
SCR Vie	5,7	5,6	5,7	5,6	
SCR Santé	19,5	18,6	19,5	18,6	
SCR Non-vie					
Diversification SCR	-18,6	-17,8	-18,6	-17,8	
<b>BSCR</b>	<b>123,4</b>	<b>149,6</b>	<b>123,4</b>	<b>149,6</b>	
SCR Opérationnel	1,6	1,6	1,6	1,6	
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-0,8	-1,1	-0,8	-1,1	
Ajustement impôts différés	-15,4	-23,4	-15,4	-23,4	
<b>SCR</b>	<b>108,8</b>	<b>126,7</b>	<b>108,8</b>	<b>126,7</b>	

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
SCR de marché	7,4	8,8	7,4	8,8
SCR contrepartie	0,4	0,4	0,4	0,4
SCR Vie	1,9	1,7	1,9	1,7
SCR Santé	4,4	4,5	4,4	4,5
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-3,7	-3,8	-3,7	-3,8
<b>BSCR</b>	<b>10,4</b>	<b>11,6</b>	<b>10,4</b>	<b>11,6</b>
SCR Opérationnel	0,4	0,3	0,4	0,3
Ajustement participation aux bénéfiques futurs	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9
Ajustement impôts différés				
<b>SCR</b>	<b>9,9</b>	<b>11,1</b>	<b>9,9</b>	<b>11,0</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
SCR de marché	159,6	178,3	159,6	178,3
SCR contrepartie	15,9	17,9	15,9	17,9
SCR Vie	0,1	0,0	0,1	0,0
SCR Santé	86,0	99,6	86,0	99,6
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-56,8	-64,7	-56,8	-64,7
<b>BSCR</b>	<b>204,9</b>	<b>231,1</b>	<b>204,9</b>	<b>231,1</b>
SCR Opérationnel	15,6	15,4	15,6	15,4
Ajustement participation aux bénéfiques futurs				
Ajustement impôts différés	-12,3	-13,3	-12,3	-13,3
<b>SCR</b>	<b>208,1</b>	<b>233,2</b>	<b>208,1</b>	<b>233,2</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
SCR de marché	15,9	18,8	15,9	18,8
SCR contrepartie	4,2	3,9	4,2	3,9
SCR Vie	1,0	1,0	1,0	1,0
SCR Santé	29,2	28,3	29,2	28,3
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-11,9	-12,6	-11,9	-12,6
<b>BSCR</b>	<b>38,4</b>	<b>39,4</b>	<b>38,4</b>	<b>39,4</b>
SCR Opérationnel	5,4	5,6	5,4	5,6
Ajustement participation aux bénéfiques futurs				
Ajustement impôts différés				
<b>SCR</b>	<b>43,8</b>	<b>45,0</b>	<b>43,8</b>	<b>45,0</b>

	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>				
SCR de marché	11,7	15,2	11,7	15,2
SCR contrepartie	3,3	3,1	3,3	3,1
SCR Vie	0,5	0,4	0,5	0,4
SCR Santé	16,5	16,7	16,5	16,7
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-8,1	-8,9	-8,1	-8,9
<b>BSCR</b>	<b>23,9</b>	<b>26,5</b>	<b>23,9</b>	<b>26,5</b>
SCR Opérationnel	2,4	2,5	2,4	2,5
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Ajustement impôts différés		-2,9		-2,9
<b>SCR</b>	<b>26,2</b>	<b>26,1</b>	<b>26,2</b>	<b>26,1</b>

	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>				
SCR de marché	10,3	10,8	10,3	10,8
SCR contrepartie	1,3	1,2	1,3	1,2
SCR Vie				
SCR Santé	12,7	13,1	12,7	13,1
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-5,6	-5,7	-5,6	-5,7
<b>BSCR</b>	<b>18,7</b>	<b>19,4</b>	<b>18,7</b>	<b>19,4</b>
SCR Opérationnel	1,9	2,1	1,9	2,1
Ajustement participation aux bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés	-1,1		-1,1	
<b>SCR</b>	<b>19,5</b>	<b>20,6</b>	<b>19,5</b>	<b>20,6</b>

	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>				
SCR de marché				
SCR contrepartie				
SCR Vie				
SCR Santé				
SCR Non-vie				
Diversification SCR				
<b>BSCR</b>				
SCR Opérationnel				
Ajustement participation aux bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés				
EMS	104,0	93,2	104,0	93,2
<b>SCR</b>	<b>104,0</b>	<b>93,2</b>	<b>104,0</b>	<b>93,2</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
SCR de marché	1,0	1,0	1,0	1,0
SCR contrepartie	3,0	1,6	3,0	1,6
SCR Vie				
SCR Santé	4,6	5,3	4,6	5,3
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-2,1	-1,6	-2,1	-1,6
<b>BSCR</b>	<b>6,5</b>	<b>6,2</b>	<b>6,5</b>	<b>6,2</b>
SCR Opérationnel	1,2	1,3	1,2	1,3
Ajustement participation aux bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés				
<b>SCR</b>	<b>7,7</b>	<b>7,5</b>	<b>7,7</b>	<b>7,5</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
SCR de marché	50,4	55,4	50,4	55,4
SCR contrepartie	1,8	1,4	1,8	1,4
SCR Vie	5,8	3,0	5,8	3,0
SCR Santé		0,0		0,0
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-5,3	-3,2	-5,3	-3,2
<b>BSCR</b>	<b>52,7</b>	<b>56,6</b>	<b>52,7</b>	<b>56,6</b>
SCR Opérationnel	1,8	1,7	1,5	1,5
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-18,8	-17,8	-18,8	-17,8
Ajustement impôts différés	-10,3	-11,1	-10,3	-11,1
<b>SCR</b>	<b>25,4</b>	<b>29,5</b>	<b>25,2</b>	<b>29,3</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
SCR de marché	626,3	815,1	626,3	815,1
SCR contrepartie	44,8	44,8	44,8	44,8
SCR Vie	321,5	317,0	321,5	317,0
SCR Santé	440,4	447,7	440,4	447,7
SCR Non-vie	0,0	0,0	0,0	0,0
Diversification SCR	-417,1	-447,6	-417,1	-447,6
<b>BSCR</b>	<b>1 015,9</b>	<b>1 177,0</b>	<b>1 015,9</b>	<b>1 177,0</b>
SCR Opérationnel	56,9	49,9	51,6	49,9
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-193,7	-250,3	-193,7	-250,3
Ajustement impôts différés	0,0	0,0	-212,0	-230,9
<b>SCR</b>	<b>879,1</b>	<b>976,6</b>	<b>661,8</b>	<b>745,7</b>



	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>				
SCR de marché	140,6	166,7	140,6	166,7
SCR contrepartie	26,2	8,2	26,2	8,2
SCR Vie	38,2	45,0	38,2	45,0
SCR Santé	25,6	19,3	25,6	19,3
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-56,8	-46,9	-56,8	-46,9
<b>BSCR</b>	<b>173,8</b>	<b>192,4</b>	<b>173,8</b>	<b>192,4</b>
SCR Opérationnel	9,4	7,3	9,4	7,3
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-64,2	-54,0	-64,2	-54,0
Ajustement impôts différés	-14,9	-32,8	-34,4	-39,9
<b>SCR</b>	<b>104,1</b>	<b>112,9</b>	<b>84,6</b>	<b>105,8</b>

	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>				
SCR de marché	15,0	16,7	15,0	16,7
SCR contrepartie	3,7	3,6	3,7	3,6
SCR Vie	0,8	5,0	0,8	5,0
SCR Santé	10,3	8,6	10,3	8,6
SCR Non-vie				
Diversification SCR	-7,9	-9,8	-7,9	-9,8
<b>BSCR</b>	<b>22,0</b>	<b>24,0</b>	<b>22,0</b>	<b>24,0</b>
SCR Opérationnel	1,7	1,9	1,7	1,9
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-0,1		-0,1	
Ajustement impôts différés		-2,6		-3,2
<b>SCR</b>	<b>23,6</b>	<b>23,4</b>	<b>23,6</b>	<b>22,8</b>

	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
<b>En M€</b>				
SCR de marché				
SCR contrepartie				
SCR Vie				
SCR Santé				
SCR Non-vie				
Diversification SCR				
<b>BSCR</b>				
SCR Opérationnel				
Ajustement participation aux bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés				
EMS MMRS	46,4	46,0	46,4	46,0
<b>SCR</b>	<b>46,4</b>	<b>46,0</b>	<b>46,4</b>	<b>46,0</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
AUXIA Assistance				
SCR de marché	4,1	5,4	4,1	5,4
SCR contrepartie	0,8	0,2	0,8	0,2
SCR Vie				
SCR Santé				
SCR Non-vie	3,8	4,6	3,8	4,6
Diversification SCR	-2,0	-2,2	-2,0	-2,2
<b>BSCR</b>	<b>6,7</b>	<b>8,0</b>	<b>6,7</b>	<b>8,0</b>
SCR Opérationnel	0,4	0,5	0,4	0,5
Ajustement impôts différés	-2,0	-2,3	-2,0	-2,3
<b>SCR</b>	<b>5,0</b>	<b>6,2</b>	<b>5,0</b>	<b>6,2</b>

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2020	2021	2020	2021
Axéria Prévoyance				
SCR de marché	27,2	33,0	27,2	33,0
SCR contrepartie	7,2	11,1	7,2	11,1
SCR Vie	30,9	25,8	30,9	25,8
SCR Santé	39,4	53,0	39,4	53,0
SCR Non-vie		0,0		0,0
Diversification SCR	-32,5	-37,5	-32,5	-37,5
<b>BSCR</b>	<b>72,2</b>	<b>85,4</b>	<b>72,2</b>	<b>85,4</b>
SCR Opérationnel	15,2	16,6	15,2	16,6
Ajustement participation aux bénéfices futurs		-7,4		-7,4
Ajustement impôts différés	-10,3	-9,5	-10,3	-9,5
<b>SCR</b>	<b>77,1</b>	<b>85,1</b>	<b>77,1</b>	<b>85,1</b>

## E.2.2. LES RATIOS DE COUVERTURE DU SCR

En conclusion de ce rapport, le tableau ci-dessous synthétise les ratios de couverture de la SGAM et de ses entités affiliées en tenant compte de la prise en compte des mesures transitoires et de la prise en compte de la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente à utiliser pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements.

	Ratio yc mesure transitoire		Ratio hors mesure transitoire		Ratio hors mesure transitoire et VA	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Malakoff Humanis Prévoyance	260%	274%	<b>234%</b>	<b>243%</b>	231%	242%
IPSEC	195%	184%	<b>191%</b>	<b>181%</b>	189%	180%
INPR	445%	401%	<b>445%</b>	<b>401%</b>	444%	400%
CAPREVAL	362%	358%	<b>299%</b>	<b>307%</b>	297%	306%
Mutuelle Malakoff Humanis	420%	391%	<b>420%</b>	<b>391%</b>	420%	390%
Malakoff Humanis Nationale	213%	240%	<b>213%</b>	<b>240%</b>	213%	240%
Radiance Mutuelle	326%	356%	<b>326%</b>	<b>356%</b>	325%	355%
Mutuelle Renault	353%	343%	<b>353%</b>	<b>343%</b>	353%	343%
Médecis		295%		<b>295%</b>		
Energie Mutuelle	166%	163%	<b>166%</b>	<b>163%</b>	166%	163%
CMAV	904%	820%	<b>759%</b>	<b>703%</b>	752%	703%
QUATREM	298%	288%	<b>143%</b>	<b>168%</b>	136%	165%
AUXIA	342%	283%	<b>194%</b>	<b>193%</b>	184%	189%
Malakoff Humanis Assurances	140%	201%	<b>130%</b>	<b>189%</b>	129%	189%
MH Retraite Supplémentaire	157%	151%	<b>157%</b>	<b>151%</b>		
AUXIA Assistance	519%	361%	<b>519%</b>	<b>361%</b>	519%	361%
Axéria Prévoyance		167%		<b>167%</b>		165%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>268%</b>	<b>267%</b>	<b>206%</b>	<b>210%</b>	<b>203%</b>	<b>209%</b>

### **E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR**

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### **E.5 Non-respect du MCR et du SCR**

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concerné.

### **E.6 Autres Informations**

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

# ANNEXES : LES ETATS QUANTITATIFS

	S.02.01 Bilan	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie	S.05.02 Primes, sinistres et dépenses par baux	S.12.01 Provisions techniques vie et santé SLT	S.17.01 Provisions techniques non vie	S.19.01 Sinistres en non-vie	S.22.01 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures trans-	S.23.01 Fonds propres	S.25.01 Capital de solvabilité requis _ pour les groupes qui utilisent la formule standard	S.28.01 Minimum de capital requis (MCR)	S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe	RP. 05.01.01 _ Primes, sinistres et dépenses par type de risque	RP.42.03.01 _ Exigence minimale de marge Eléments constitutifs
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>106</b>	<b>107</b>	<b>108</b>	<b>109</b>				<b>110</b>	<b>111</b>	<b>112</b>		<b>113</b>		
Malakoff Humanis Prévoyance	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124			
IPSEC	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135			
INPR	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146			
CAPREVAL	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157			
Mutuelle Malakoff Humanis	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168			
Malakoff Humanis Nationale	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179			
Radiance Mutuelle	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190			
Mutuelle Renault	191	192	193	194		195	196		197	198	199			
Médécis	200	201												202
Energie Mutuelle	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213			
CMAV	214	215	216	217	218	218		219	220	221	222			
Quatrem	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233			
Auxia	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244			
Malakoff Humanis Assurances	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255			
MHRS	256													257 258
Auxia Assistance	259	260	261	262		263	264	265	266	267	268			
Axéria Prévoyance	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279			

## SGAM Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 963 896 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	51 647 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	30 431 460 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	59 586 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	564 988 K€
<i>Actions</i>	R0100	82 664 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	24 247 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	58 417 K€
<i>Obligations</i>	R0130	15 010 958 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	10 144 154 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	4 566 346 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	300 458 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	14 459 620 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	6 461 K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	241 871 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	5 311 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	496 428 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	335 575 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	639 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	334 936 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 555 140 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	253 919 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	253 919 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	2 286 659 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	1 235 157 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	1 051 501 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	14 563 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	726 050 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	866 052 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	319 269 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	214 709 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	401 051 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	15 399 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>38 376 676 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 937 117 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	4 177 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	3 826 K€
<i>Marge de risque</i>	R0550	350 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	2 932 940 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	2 519 411 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	413 529 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	21 019 505 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	4 477 713 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	4 420 408 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	57 305 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	16 541 792 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	16 111 404 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	430 388 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	493 028 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	493 028 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	53 294 K€
Provisions pour retraite	R0760	107 470 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	457 035 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	2 537 352 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	16 261 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	200 000 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	582 510 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	105 505 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	594 351 K€
Passifs subordonnés	R0850	247 368 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	247 368 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	21 068 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>29 371 864 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>9 004 812 K€</b>

## SGAM Malakoff Humanis

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	3 466 326 K€	1 013 153 K€	13 372 K€	4 492 851 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	291 580 K€	33 296 K€		324 876 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	759 987 K€	139 696 K€		899 683 K€
Net	R0200	2 997 919 K€	906 753 K€	13 372 K€	3 918 044 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	3 481 257 K€	1 039 169 K€	14 069 K€	4 534 495 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	389 821 K€	123 514 K€		513 334 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	558 939 K€	168 425 K€		727 364 K€
Net	R0300	3 312 139 K€	994 258 K€	14 069 K€	4 320 466 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	2 892 958 K€	561 770 K€	1 514 K€	3 456 241 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	311 399 K€	49 312 K€		360 710 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	473 601 K€	84 044 K€		557 645 K€
Net	R0400	2 730 755 K€	527 037 K€	1 514 K€	3 259 306 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410	-3 255 K€	-31 357 K€		-34 612 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-701 K€	-1 970 K€		-2 671 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	192 K€	627 K€		819 K€
Net	R0500	-4 149 K€	-33 954 K€		-38 102 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	683 407 K€	117 145 K€	5 885 K€	806 436 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				806 436 K€



## SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	128 507 K€	339 302 K€	53 969 K€	712 188 K€	8 087 K€	130 K€	49 567 K€	1 291 751 K€
Part des réassureurs	R1420	40 843 K€	32 907 K€	510 K€	227 180 K€	4 265 K€		5 274 K€	310 977 K€
Net	R1500		306 395 K€	53 459 K€	485 009 K€	3 822 K€	130 K€	44 294 K€	980 774 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	114 164 K€	431 745 K€	52 992 K€	733 514 K€	8 096 K€	623 K€	205 040 K€	1 546 174 K€
Part des réassureurs	R1520	53 536 K€	37 683 K€	856 K€	319 152 K€	4 310 K€		22 973 K€	438 509 K€
Net	R1600	60 628 K€	394 063 K€	52 136 K€	414 362 K€	3 786 K€	623 K€	182 067 K€	1 107 665 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	63 233 K€	622 172 K€	41 434 K€	543 373 K€	555 661 K€	79 091 K€	657 794 K€	2 562 757 K€
Part des réassureurs	R1620	37 460 K€	16 262 K€	230 K€	144 715 K€	63 097 K€	9 941 K€	28 941 K€	300 646 K€
Net	R1700	25 773 K€	605 910 K€	41 204 K€	398 658 K€	492 563 K€	69 149 K€	628 853 K€	2 262 111 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-4 290 K€	6 439 K€	12 094 K€	11 710 K€	-43 133 K€	-2 704 K€	-479 977 K€	-499 862 K€
Part des réassureurs	R1720	-968 K€	-1 791 K€	334 K€	24 447 K€	10 746 K€	360 K€	79 K€	33 206 K€
Net	R1800	-3 322 K€	8 230 K€	11 760 K€	-12 737 K€	-53 879 K€	-3 064 K€	-480 056 K€	-533 068 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 536 K€	97 490 K€	6 039 K€	141 366 K€	86 310 K€	12 326 K€	11 619 K€	356 686 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								356 686 K€

## SGAM Malakoff Humanis

## S.05.02

## Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	4 492 851 K€						4 492 851 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	324 876 K€						324 876 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	899 683 K€						899 683 K€
Net	R0200	3 918 044 K€						3 918 044 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	4 534 495 K€						4 534 495 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	513 334 K€						513 334 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	727 364 K€						727 364 K€
Net	R0300	4 320 466 K€						4 320 466 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	3 456 241 K€						3 456 241 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	360 710 K€						360 710 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	557 645 K€						557 645 K€
Net	R0400	3 259 306 K€						3 259 306 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410	-34 612 K€						-34 612 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-2 671 K€						-2 671 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	819 K€						819 K€
Net	R0500	-38 102 K€						-38 102 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	806 436 K€						806 436 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							806 436 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	1 291 751 K€						1 291 751 K€
Part des réassureurs	R1420	310 977 K€						310 977 K€
Net	R1500	980 774 K€						980 774 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	1 546 174 K€						1 546 174 K€
Part des réassureurs	R1520	438 509 K€						438 509 K€
Net	R1600	1 107 665 K€						1 107 665 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	2 562 757 K€						2 562 757 K€
Part des réassureurs	R1620	300 646 K€						300 646 K€
Net	R1700	2 262 111 K€						2 262 111 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	-499 862 K€						-499 862 K€
Part des réassureurs	R1720	33 206 K€						33 206 K€
Net	R1800	-533 068 K€						-533 068 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	356 686 K€						356 686 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							356 686 K€

## SGAM Malakoff Humanis

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	24 449 650 K€	1 504 240 K€		44 796 K€	
Fonds propres de base	R0020	9 252 180 K€	-1 078 970 K€		-31 271 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	9 252 180 K€	-1 078 970 K€		-31 261 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>3 461 724 K€</b>	<b>425 270 K€</b>		<b>10 957 K€</b>	

SGAM Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	26 413 K€	26 413 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	8 978 399 K€	8 978 399 K€			
Passifs subordonnés	R0140	247 368 K€			247 368 K€	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	20 491 K€	20 491 K€			
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
<b>Total déductions</b>	R0280					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>9 252 180 K€</b>	<b>9 004 812 K€</b>		<b>247 368 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande (1)	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
<b>Réserve de réconciliation</b>						
Institution de retraite professionnelle	R0410					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0520	9 252 180 K€	9 004 812 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0530	9 252 180 K€	9 004 812 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (2)	R0560	9 252 180 K€	9 004 812 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	9 230 843 K€	9 004 812 K€		226 031 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0610	<b>1 130 155 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	<b>817%</b>				
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (3)</b>	R0660	<b>9 252 180 K€</b>	9 004 812 K€		247 368 K€	
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	<b>3 461 724 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (3)</b>	R0690	<b>267%</b>				
<b>Réserve de réconciliation</b>						
C0060						
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 004 812 K€				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	26 413 K€				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Autres fonds propres non disponibles	R0750					
<b>Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>	R0760	<b>8 978 399 K€</b>				
<b>Bénéfices attendus</b>						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	383 499 K€				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	281 421 K€				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>664 921 K€</b>				

(1) pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel

(2) à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

(3) y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

## SGAM Malakoff Humanis

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	3 207 605 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	269 708 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	777 649 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	1 679 739 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 562 736 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>4 376 607 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	221 780 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-702 477 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-573 456 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	139 270 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 461 724 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>3 461 724 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital requis	R0470	1 130 155k€
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>3 461 724 K€</b>

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

<b>SGAM Malakoff Humanis</b>
S.32.01
Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom Juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme Juridique	Categorie (Mutuelle / non Mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique		Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	
LEI9695007LRF76CDE6J09	FRANCE	SGAM MALAKOFF HUMANIS	Other	Société de groupe d'assurance mutuelle	Non-mutual	ACPR							Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500UDOCU0ZBDSQN62	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500YRZ5FRYTBQL14	FRANCE	MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695009F4RT2XX2R66	FRANCE	CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500WCNWBZBJD3E56	FRANCE	INST NATIONALE PREVOYANCE REPRESENTANTS	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500282U9GIUJL154	FRANCE	CAPREVAL	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500H2K33UBJTUF39	FRANCE	QUATREM	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500DMYQVQFQNL22	FRANCE	AUXIA	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500B08SOHJBTFG75	FRANCE	AUXIA ASSISTANCE	Non-Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500POEX2MU74R786	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Life undertakings	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695009P8N2BL32E50	FRANCE	ENERGIE MUTUELLE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500B3JU7W6PE953	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS NATIONALE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500SEXTD4JONCG07	FRANCE	MUTUELLE RENAULT	Non-Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500VCGU4KUS2AR67	FRANCE	INSTITUT PREVOYAN SOCIETE EGIDE CAISSE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500DYGA5WMA0544	FRANCE	RADIANCE MUTUELLE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500DOZATEUMOXW034	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS ASSURANCES	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100%	100%	100%			100%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500OZM8U1CZ7M238	FRANCE	MUT DES ENTREP ET INDEP COM INDUST SERV	Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500NTN2C482RC6G26	FRANCE	AXERIA PREVOYANCE	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100%	100%	100%			100%	Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500GPRSKIDEPL1B77	FRANCE	HOLDING MALAKOFF HUMANIS	Insurance holding company as defined in Art. 2129 (f) of Directive 2009/138/EC	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%				Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500QFNHY376NIR29	FRANCE	LAFFITTE COURTAGE	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%				Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695003ELT733GHTUJ22	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INVESTISSEMENTS PRIVES	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%				Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695008KMQFR7K14F595	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INNOV	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%				Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695007K17TS3AJ8PC22	FRANCE	OPCI VIVALDI	Other	Organisme de Placement Collectif en Immobilier	Non-mutual		100%	100%	100%				Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500X2VOISG68KSA69	FRANCE	MH PUCCINI	Other	Société civile	Non-mutual		100%	100%	100%				Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695003C7PPLQN1DJN65	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	AMF	100%	100%	100%				Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500LSWLD7FAFVM67	FRANCE	EPSSENS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	55%	100%	55%				Dominant		Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 076 386 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	14 350 030 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	13 641 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	1 965 076 K€
<i>Actions</i>	R0100	80 054 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	18 029 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	62 025 K€
<i>Obligations</i>	R0130	5 558 372 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	3 030 030 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	2 396 067 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	132 276 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	6 632 835 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	100 051 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	45 801 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	108 321 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	108 321 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 483 090 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	330 886 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	330 886 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	2 147 840 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	1 148 949 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	998 891 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	14 363 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	540 975 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	420 212 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	121 671 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	91 023 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	76 767 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	12 547 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>19 336 822 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 119 224 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	-0 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	-0 K€
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	2 119 224 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 857 347 K€
Marge de risque	R0590	261 877 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 541 058 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	3 561 309 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 540 580 K€
Marge de risque	R0640	20 729 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	4 979 749 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 847 007 K€
Marge de risque	R0680	132 742 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	46 365 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	46 362 K€
<i>Marge de risque</i>	R0720	3 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	25 432 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	562 089 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 264 918 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 953 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	200 000 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	216 690 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	61 739 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	329 658 K€
Passifs subordonnés	R0850	250 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	250 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 330 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>13 623 456 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>5 713 365 K€</b>



## Malakoff Humanis Prévoyance

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	1 676 422 K€	779 294 K€		2 455 716 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	256 580 K€	37 742 K€		294 322 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	464 158 K€	122 106 K€		586 264 K€
Net	R0200	1 468 844 K€	694 930 K€		2 163 774 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	1 646 624 K€	783 871 K€		2 430 495 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	229 053 K€	96 493 K€		325 546 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	337 607 K€	143 370 K€		480 977 K€
Net	R0300	1 538 070 K€	736 994 K€		2 275 064 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	1 448 703 K€	394 175 K€		1 842 878 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	189 197 K€	35 782 K€		224 980 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	279 046 K€	46 510 K€		325 556 K€
Net	R0400	1 358 854 K€	383 447 K€		1 742 301 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410	-3 910K€	-24 641K€		-28 551K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		-1 849K€		-1 849K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		12 550K€		12 550K€
Net	R0500	-3 910K€	-39 039K€		-42 949K€
Dépenses engagées	R0550	316 407K€	70 437K€		386 844K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				386 844K€

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	19 824 K€	22 777 K€	5 927 K€	550 161 K€	205 K€		46 851 K€	645 744 K€
Part des réassureurs	R1420	3 262 K€	4 929 K€	493 K€	232 228 K€			6 189 K€	247 101 K€
Net	R1500		17 847 K€	5 433 K€	317 933 K€	205 K€		40 662 K€	398 643 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	9 983 K€	24 167 K€	5 156 K€	551 480 K€	214 K€	116 K€	124 076 K€	715 191 K€
Part des réassureurs	R1520	6 152 K€	6 068 K€	656 K€	287 629 K€	55 K€		6 266 K€	306 825 K€
Net	R1600	3 831 K€	18 099 K€	4 500 K€	263 851 K€	159 K€	116 K€	117 810 K€	408 366 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	3 735 K€	46 687 K€	8 921 K€	440 013 K€	471 689 K€	65 131 K€	37 718 K€	1 073 893 K€
Part des réassureurs	R1620	2 064 K€	6 198 K€	229 K€	175 144 K€	52 924 K€	9 072 K€	7 353 K€	252 984 K€
Net	R1700	1 671 K€	40 489 K€	8 692 K€	264 869 K€	418 765 K€	56 059 K€	30 364 K€	820 910 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-237 K€	-12 660 K€	-1 530 K€	-15 775 K€	-37 512 K€	-866 K€	74 034 K€	5 453 K€
Part des réassureurs	R1720	-159 K€	2 252 K€	533 K€	-1 671 K€	18 382 K€	2 565 K€	-928 K€	20 974 K€
Net	R1800	-79 K€	-14 912 K€	-2 063 K€	-14 105 K€	-55 894 K€	-3 432 K€	74 962 K€	-15 521 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	4 228 K€	8 516 K€	31 K€	107 846 K€	63 191 K€	5 711 K€	6 554 K€	196 077 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								196 077 K€

**Malakoff Humanis Prévoyance**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	2 455 716 K€						2 455 716 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	294 322 K€						294 322 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	586 264 K€						586 264 K€
Net	R0200	2 163 774 K€						2 163 774 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	2 430 495 K€						2 430 495 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	325 546 K€						325 546 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	480 977 K€						480 977 K€
Net	R0300	2 275 064 K€						2 275 064 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	1 842 878 K€						1 842 878 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	224 980 K€						224 980 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	325 556 K€						325 556 K€
Net	R0400	1 742 301 K€						1 742 301 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410	-28 551 K€						-28 551 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-1 849 K€						-1 849 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	12 550 K€						12 550 K€
Net	R0500	-42 949 K€						-42 949 K€
Dépenses engagées	R0550	386 844 K€						386 844 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							386 844 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	645 744 K€						645 744 K€
Part des réassureurs	R1420	247 101 K€						247 101 K€
Net	R1500	398 643 K€						398 643 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	715 191 K€						715 191 K€
Part des réassureurs	R1520	306 825 K€						306 825 K€
Net	R1600	408 366 K€						408 366 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	1 073 893 K€						1 073 893 K€
Part des réassureurs	R1620	252 984 K€						252 984 K€
Net	R1700	820 910 K€						820 910 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	5 453 K€						5 453 K€
Part des réassureurs	R1720	20 974 K€						20 974 K€
Net	R1800	-15 521 K€						-15 521 K€
Dépenses engagées	R1900	196 077 K€						196 077 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							196 077 K€

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.12.01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	1 183 819 K€		3 644 522 K€	432 954 K€	5 307 658 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	270 270 K€		721 137 K€	7 485 K€	1 013 254 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	913 550 K€		2 923 385 K€	425 470 K€	4 294 404 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	31 485 K€	80 145 K€		21 112 K€	132 745 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-142 193 K€		-272 096 K€		-414 289 K€
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	1 073 111 k€	3 452 572 k€		454 067 k€	5 026 114 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		461 839 K€	3 611 334 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		50 187 K€	1 148 949 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		411 652 K€	2 462 385 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	2 401 K€	3 667 K€	20 729 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-70 754 K€	-70 754 k€
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	109 404 K€	394 753 K€	3 561 309 k€

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.17.01

## Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-1 252 579 K€	-458 253 K€			-1 710 832 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-662 440 K€	-342 532 K€			-1 004 972 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-590 139 K€	-115 721 K€			-705 860 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	1 450 468 K€	2 117 765 K€			3 568 232 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	687 153 K€	648 705 K€			1 335 859 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	763 314 K€	1 469 059 K€			2 232 374 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	197 889 K€	1 659 512 K€			1 857 400 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	173 176 K€	1 353 338 K€			1 526 514 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	27 916 K€	233 961 K€			261 877 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-53 K€				-53 K€
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	225 751 K€	1 893 473 K€			2 119 224 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	24 713 K€	306 173 K€			330 886 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	201 038 K€	1 587 300 K€			1 788 338 K€

**Malakoff Humanis Prévoyance**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											210 891 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	44 325 K€	102 462 K€	43 478 K€	16 838 K€	4 631 K€						
N-3	R0220	55 183 K€			61 831 K€	22 476 K€						
N-2	R0230	1 374 644 K€	351 429 K€	184 631 K€								
N-1	R0240	1 123 760 K€	455 143 K€									
N	R0250	1 225 133 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		C0170	C0180
Précédentes	R0100	210 891 K€	210 891 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	4 631 K€	211 734 K€
N-3	R0220	22 476 K€	236 594 K€
N-2	R0230	184 631 K€	1 910 704 K€
N-1	R0240	455 143 K€	1 578 903 K€
N	R0250	1 225 133 K€	1 225 133 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>2 102 905 K€</b>	<b>5 373 959 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											1 813 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190							1 984 K€				
N-5	R0200											
N-4	R0210					51 337 K€						
N-3	R0220				132 627 K€							
N-2	R0230		712 469 K€									
N-1	R0240		1 179 422 K€									
N	R0250	1 393 692 K€										

		En fin d'année
Année		C0360
Précédentes	R0100	1 773 K€
N-9	R0160	88 K€
N-8	R0170	1 872 K€
N-7	R0180	1 929 K€
N-6	R0190	1 722 K€
N-5	R0200	5 918 K€
N-4	R0210	51 299 K€
N-3	R0220	130 682 K€
N-2	R0230	705 403 K€
N-1	R0240	1 162 852 K€
N	R0250	1 377 721 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>3 441 261 K€</b>

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	10 706 647 K€	485 096 K€		20 409 K€	
Fonds propres de base	R0020	5 963 365 K€	-347 280 K€		-9 494 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 963 365 K€	-347 280 K€		-9 494 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>2 175 684 K€</b>	<b>137 816 K€</b>		<b>5 053 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 834 679 K€	-346 922 K€		-9 380 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>606 569 K€</b>	<b>1 792 K€</b>		<b>573 K€</b>	

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	11 726 K€	11 726 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	18 508 K€	18 507 673			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 683 132 K€	5 683 132 K€			
Passifs subordonnés	R0140	250 000 K€			250 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>5 963 365 K€</b>	<b>5 713 365 K€</b>		<b>250 000 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>5 963 365 K€</b>	<b>5 713 365 K€</b>		<b>250 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>5 963 365 K€</b>	<b>5 713 365 K€</b>		<b>250 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>5 963 365 K€</b>	<b>5 713 365 K€</b>		<b>250 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>5 834 679 K€</b>	<b>5 713 365 K€</b>		<b>121 314 K€</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>2 175 684 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>606 569 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>274%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>962%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 713 365 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	30 233 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>5 683 132 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	279 567 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	70 934 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>350 501 K€</b>



## Malakoff Humanis Prévoyance

### S.25.01

#### Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 958 825 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	138 767 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	432 795 k€	String TS/Simplifications - lapse
Risque de souscription en santé	R0040	995 672 k€	String TS/Simplifications - SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-902 232 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>2 623 827 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	112 253 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-371 864 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-188 532 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 175 684 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>2 175 684 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

**Malakoff Humanis Prévoyance**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	321 907 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	173 168 k€	1 538 070 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 365 041 k€	737 153 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		284 662 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		693 404 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		218 209 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		31 999 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		5 761 947 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			230 438 837 k€

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	606 569 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0310</b>	<b>2 175 684 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	979 058 k€
Plancher du MCR	R0330	543 921 k€
MCR combiné	R0340	606 569 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>606 569 k€</b>

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	321 907 k€	284 662 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 154 638 k€	1 021 046 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	519 587 k€	459 471 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	288 659 k€	255 262 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	321 907 k€	284 662 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	321 907 k€	284 662 k€

## IPSEC

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	15 427 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	982 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	220 555 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	42 610 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	12 506 K€
<i>Actions</i>	R0100	3 217 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	3 217 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	128 790 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	25 331 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	103 459 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	33 273 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	160 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	435 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	435 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	135 266 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	50 751 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	50 751 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	84 515 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	38 586 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	45 929 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	14 053 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 930 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	30 410 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	26 219 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 513 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	853 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>455 644 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	108 343 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	108 343 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	105 506 K€
Marge de risque	R0590	2 837 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	171 696 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	76 195 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	74 601 K€
Marge de risque	R0640	1 594 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	95 501 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	91 624 K€
Marge de risque	R0680	3 877 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	265 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	13 215 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	19 409 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-26 K€
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	2 701 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	87 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	38 032 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	305 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>354 027 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>101 617 K€</b>

## IPSEC

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	77 054 K€	42 921 K€		119 976 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 462 K€	2 204 K€		4 666 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	24 995 K€	22 861 K€		47 857 K€
Net	R0200	54 521 K€	22 264 K€		76 785 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	77 054 K€	42 921 K€		119 976 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 462 K€	2 204 K€		4 666 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	24 995 K€	22 861 K€		47 857 K€
Net	R0300	54 521 K€	22 264 K€		76 785 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	67 500 K€	31 020 K€		98 519 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 870 K€	1 389 K€		4 259 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	24 681 K€	18 491 K€		43 172 K€
Net	R0400	45 689 K€	13 917 K€		59 607 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410	-49K€	359K€		310K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-230K€	264K€		34K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	-279K€	623K€		344K€
Dépenses engagées	R0550	8 090K€	1 820K€		9 909K€
Autres dépenses	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				9 909K€

## IPSEC

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410			25 228 K€				1 590 K€	26 818 K€
Part des réassureurs	R1420			14 096 K€	4 265 K€				18 361 K€
Net	R1500			11 132 K€	-4 265 K€			1 590 K€	8 457 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510			25 228 K€				1 590 K€	26 818 K€
Part des réassureurs	R1520			14 096 K€	4 265 K€				18 361 K€
Net	R1600			11 132 K€	-4 265 K€			1 590 K€	8 457 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610			15 898 K€	25 000 K€		551 K€	-164 K€	41 285 K€
Part des réassureurs	R1620			8 637 K€	16 161 K€			146 K€	24 944 K€
Net	R1700			7 261 K€	8 839 K€		551 K€	-309 K€	16 342 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710			-1 527 K€				-380 K€	-1 907 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800			-1 527 K€				-380 K€	-1 907 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900			1 184 K€	1 128 K€		-8 K€	142 K€	2 446 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								2 446 K€

**IPSEC**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	119 976 K€						119 976 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	4 666 K€						4 666 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	47 857 K€						47 857 K€
Net	R0200	76 785 K€						76 785 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	119 976 K€						119 976 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 666 K€						4 666 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	47 857 K€						47 857 K€
Net	R0300	76 785 K€						76 785 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	98 519 K€						98 519 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	4 259 K€						4 259 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	43 172 K€						43 172 K€
Net	R0400	59 607 K€						59 607 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410	310 K€						310 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	34 K€						34 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	344 K€						344 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	9 909 K€						9 909 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							9 909 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	26 818 K€						26 818 K€
Part des réassureurs	R1420	18 361 K€						18 361 K€
Net	R1500	8 457 K€						8 457 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	26 818 K€						26 818 K€
Part des réassureurs	R1520	18 361 K€						18 361 K€
Net	R1600	8 457 K€						8 457 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	41 285 K€						41 285 K€
Part des réassureurs	R1620	24 944 K€						24 944 K€
Net	R1700	16 342 K€						16 342 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	-1 907 K€						-1 907 K€
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800	-1 907 K€						-1 907 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	2 446 K€						2 446 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							2 446 K€

## IPSEC

S.12.01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030			86 927 K€	4 697 K€	91 624 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			44 718 K€	1 211 K€	45 929 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			42 209 K€	3 486 K€	45 695 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100		3 632 K€		245 K€	3 877 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200		90 559 k€		4 942 k€	95 501 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		1 580 K€	75 844 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		291 K€	38 586 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		1 288 K€	37 258 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100		65 K€	1 594 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			-1 243 k€
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200		1 645 K€	76 195 k€

<b>IPSEC</b>						
<b>S.17.01</b>						
<b>Provisions techniques non-vie</b>						
		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>		<b>Total engagements en non-vie</b>
		<b>Assurance des frais médicaux</b>	<b>Assurance de protection du revenu</b>	<b>Assurance de protection juridique</b>	<b>Assistance</b>	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-16 242 K€	3 952 K€			-12 290 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-9 206 K€	1 394 K€			-7 811 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-7 036 K€	2 558 K€			-4 478 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	19 457 K€	98 339 K€			117 795 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	8 012 K€	50 550 K€			58 562 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 445 K€	47 789 K€			59 233 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	3 215 K€	102 291 K€			105 506 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	4 408 K€	50 346 K€			54 755 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	471 K€	2 366 K€			2 837 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	<b>3 685 K€</b>	<b>104 657 K€</b>			<b>108 343 K€</b>
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-1 194 K€	51 945 K€			50 751 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	4 879 K€	52 713 K€			57 592 K€



**IPSEC**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	66 971 K€	10 487 K€	195 K€		20 K€	4 K€		34 K€			
N-8	R0170	84 863 K€	11 023 K€	645 K€	106 K€	24 K€	3 K€	14 K€	1 K€			
N-7	R0180	87 519 K€	10 283 K€	701 K€	71 K€		10 K€	2 K€	1 K€			
N-6	R0190	79 738 K€	9 026 K€	1 364 K€	71 K€	178 K€	1 K€	1 K€				
N-5	R0200	83 973 K€	10 124 K€		33 K€	2 K€	7 K€					
N-4	R0210	83 668 K€	10 395 K€	311 K€	22 K€	18 K€						
N-3	R0220	83 057 K€			7 901 K€	315 K€						
N-2	R0230	75 249 K€		3 055 K€								
N-1	R0240	49 936 K€										
N	R0250	60 031 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		77 710 K€
N-8	R0170		96 679 K€
N-7	R0180	1 K€	98 587 K€
N-6	R0190	1 K€	90 380 K€
N-5	R0200	7 K€	94 140 K€
N-4	R0210	18 K€	94 414 K€
N-3	R0220	17 K€	91 291 K€
N-2	R0230	3 055 K€	87 749 K€
N-1	R0240	11 188 K€	61 124 K€
N	R0250	60 031 K€	60 031 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>74 319 K€</b>	<b>1 093 822 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190		595 K€									
N-5	R0200	12 661 K€	403 K€									
N-4	R0210	11 351 K€	282 K€									
N-3	R0220	11 184 K€	480 K€									
N-2	R0230	16 182 K€	3 920 K€									
N-1	R0240	12 820 K€										
N	R0250											

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	687 K€
N	R0250	11 168 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>11 855 K€</b>

## IPSEC

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	280 039 K€	1 243 K€		668 K€	
Fonds propres de base	R0020	101 617 K€	-903 K€		-224 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	101 617 K€	-903 K€		-224 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>55 259 K€</b>	<b>340 K€</b>		<b>107 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	101 617 K€	-903 K€		-224 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>13 867 K€</b>	<b>33 K€</b>		<b>27 K€</b>	

## IPSEC

## S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	101 237 K€	101 237 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>101 617 K€</b>	<b>101 617 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>101 617 K€</b>	<b>101 617 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>101 617 K€</b>	<b>101 617 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>101 617 K€</b>	<b>101 617 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>101 617 K€</b>	<b>101 617 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>55 259 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>13 867 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>184%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>733%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	101 617 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>101 237 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	9 607 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	7 154 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>16 761 K€</b>

## IPSEC

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	34 997 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 480 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	4 253 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	31 082 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-21 134 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>56 678 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	4 812 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 249 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-3 982 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	55 259 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>55 259 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

## IPSEC

S.28.02

## Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	10 517 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	4 408 k€	1 867 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	50 346 k€	42 670 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		3 618 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		82 953 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			2 679 464 k€

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	13 867 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>55 259 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	24 867 k€
Plancher du MCR	R0330	13 815 k€
MCR combiné	R0340	13 867 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>13 867 k€</b>

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	10 517 k€	3 618 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	41 911 k€	13 348 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	18 860 k€	6 007 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	10 478 k€	3 337 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	10 517 k€	3 618 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	10 517 k€	3 700 k€

## INPR

## S.02.01

## Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	15 823 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	621 928 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	155 243 K€
<i>Actions</i>	R0100	199 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	199 K€
<i>Obligations</i>	R0130	104 810 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	78 247 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	26 563 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	361 676 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 810 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	3 810 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	782 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-16 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-16 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	798 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	11 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	787 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 758 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	436 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 737 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>654 276 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	-2 444 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-2 444 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-7 035 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	4 591 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	97 066 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	68 247 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	67 817 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	430 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	28 819 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	27 773 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	1 046 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	288 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	39 243 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 747 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 617 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>146 516 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>507 759 K€</b>

**INPR****S.05.01****Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		<b>Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)</b>			<b>Total</b>
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	9 717 K€	12 364 K€		22 081 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		28 K€		28 K€
Net	R0200	9 717 K€	12 336 K€		22 053 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	9 572 K€	12 935 K€		22 508 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	8 299 K€	9 742 K€		18 041 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		44 K€		44 K€
Net	R0300	17 872 K€	22 632 K€		40 504 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	6 593 K€	3 368 K€		9 961 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 444 K€	5 563 K€		12 008 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		-6 K€		-6 K€
Net	R0400	13 037 K€	8 938 K€		21 975 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	2 546K€	1 287K€		3 833K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				3 833K€

## INPR

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	67 K€		9 308 K€					9 375 K€
Part des réassureurs	R1420			138 K€					138 K€
Net	R1500	67 K€		9 169 K€					9 237 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	67 K€		9 508 K€					9 576 K€
Part des réassureurs	R1520			125 K€					125 K€
Net	R1600	67 K€		9 383 K€					9 451 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	15 K€		10 300 K€	1 923 K€		4 835 K€	-2 513 K€	14 561 K€
Part des réassureurs	R1620				-19 K€				-19 K€
Net	R1700	15 K€		10 300 K€	1 942 K€		4 835 K€	-2 513 K€	14 580 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-29 K€		1 273 K€	-1 014 K€				230 K€
Part des réassureurs	R1720			745 K€					745 K€
Net	R1800	-29 K€		528 K€	-1 014 K€				-515 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	6 K€		1 702 K€	1 466 K€		803 K€		3 977 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								3 977 K€



**INPR**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
<b>Primes émises</b>									
Brut — Assurance directe	R0110	22 081 K€						22 081 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	28 K€						28 K€	
Net	R0200	22 053 K€						22 053 K€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut — Assurance directe	R0210	22 508 K€						22 508 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	18 041 K€						18 041 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	44 K€						44 K€	
Net	R0300	40 504 K€						40 504 K€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut — Assurance directe	R0310	9 961 K€						9 961 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	12 008 K€						12 008 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	-6 K€						-6 K€	
Net	R0400	21 975 K€						21 975 K€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut — Assurance directe	R0410								
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	3 833 K€						3 833 K€	
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300							3 833 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	9 375 K€						9 375 K€	
Part des réassureurs	R1420	138 K€						138 K€	
Net	R1500	9 237 K€						9 237 K€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	9 576 K€						9 576 K€	
Part des réassureurs	R1520	125 K€						125 K€	
Net	R1600	9 451 K€						9 451 K€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	14 561 K€						14 561 K€	
Part des réassureurs	R1620	-19 K€						-19 K€	
Net	R1700	14 580 K€						14 580 K€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	230 K€						230 K€	
Part des réassureurs	R1720	745 K€						745 K€	
Net	R1800	-515 K€						-515 K€	
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	3 977 K€						3 977 K€	
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600							3 977 K€	

<b>INPR</b>
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	-17 K€		28 602 K€	-812 K€	27 773 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			787 K€		787 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	-17 K€		27 815 K€	-812 K€	26 986 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	2 K€	842 K€		203 K€	1 046 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	-15 k€	29 444 k€		-610 k€	28 819 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		16 732 K€	67 817 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			11 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		16 732 K€	67 806 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100		112 K€	430 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200		16 844 K€	68 247 k€

<b>INPR</b>						
<b>S.17.01</b>						
<b>Provisions techniques non-vie</b>						
		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>		<b>Total engagements en non-vie</b>
		<b>Assurance des frais médicaux</b>	<b>Assurance de protection du revenu</b>	<b>Assurance de protection juridique</b>	<b>Assistance</b>	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-20 916 K€	-20 615 K€			-41 530 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-21 K€			-21 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-20 916 K€	-20 594 K€			-41 509 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	13 621 K€	20 874 K€			34 495 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		5 K€			5 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	13 621 K€	20 869 K€			34 490 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	-7 295 K€	260 K€			-7 035 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	-7 295 K€	276 K€			-7 019 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	232 K€	4 360 K€			4 591 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	-7 063 K€	4 619 K€			-2 444 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-16 K€			-16 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-7 063 K€	4 635 K€			-2 428 K€

**INPR**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											132 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	8 112 K€	4 868 K€	1 207 K€	152 K€	53 K€						
N-3	R0220	8 898 K€	3 550 K€	994 K€	336 K€							
N-2	R0230	8 412 K€	3 464 K€	834 K€								
N-1	R0240	7 437 K€	3 584 K€									
N	R0250	6 977 K€										

Pour l'année en cours

Somme des années (cumulés)

		C0170	C0180
Précédentes	R0100	132 K€	-43 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	53 K€	14 392 K€
N-3	R0220	336 K€	13 778 K€
N-2	R0230	834 K€	12 710 K€
N-1	R0240	3 584 K€	11 021 K€
N	R0250	6 977 K€	6 977 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>11 916 K€</b>	<b>58 835 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											70 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200						90 K€					
N-4	R0210					150 K€						
N-3	R0220											
N-2	R0230			7 870 K€	1 386 K€							
N-1	R0240		12 027 K€									
N	R0250	10 923 K€										

En fin d'année

		C0360
Précédentes	R0100	68 K€
N-9	R0160	
N-8	R0170	119 K€
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	90 K€
N-4	R0210	150 K€
N-3	R0220	1 348 K€
N-2	R0230	7 694 K€
N-1	R0240	11 916 K€
N	R0250	10 868 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>32 254 K€</b>

## INPR

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	94 622 K€			237 K€	
Fonds propres de base	R0020	507 759 K€			-174 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	507 759 K€			-174 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>126 731 K€</b>			<b>68 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	507 759 K€			-174 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>31 683 K€</b>			<b>17 K€</b>	

## INPR

## S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	382 K€	382 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	507 377 K€	507 377 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>507 759 K€</b>	<b>507 759 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>507 759 K€</b>	<b>507 759 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>507 759 K€</b>	<b>507 759 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>507 759 K€</b>	<b>507 759 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>507 759 K€</b>	<b>507 759 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>126 731 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>31 683 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>401%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1603%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	507 759 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	382 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>507 377 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	3 721 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 772 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>7 492 K€</b>

**INPR****S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Simplifications</b>
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	141 912 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 299 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	5 647 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	18 553 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-17 764 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>149 647 k€</b>	

		<b>Value</b>
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 599 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 095 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-23 420 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	126 731 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>126 731 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		<b>USP</b>
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

**INPR**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	4 058 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	286 k€	9 814 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	19 199 k€	12 564 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		7 566 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		95 620 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			7 939 859 k€

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	11 624 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>126 731 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	57 029 k€
Plancher du MCR	R0330	31 683 k€
MCR combiné	R0340	31 683 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>31 683 k€</b>

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 058 k€	7 566 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	44 241 k€	82 490 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	19 909 k€	37 120 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	11 060 k€	20 622 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	11 060 k€	20 622 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	11 060 k€	20 622 k€



## Capreval

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	3 036 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	73 512 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
Actions	R0100	56 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	56 K€
Obligations	R0130	39 856 K€
Obligations d'État	R0140	26 308 K€
Obligations d'entreprise	R0150	13 548 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	33 600 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 570 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 570 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-2 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-24 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-24 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	22 K€
Santé similaire à la vie	R0320	11 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	11 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 299 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	158 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 282 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>81 859 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	5 653 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	5 653 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	4 996 K€
Marge de risque	R0590	658 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	32 702 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	5 181 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	5 108 K€
Marge de risque	R0640	73 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	27 521 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	27 233 K€
Marge de risque	R0680	288 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	82 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 036 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	28 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	28 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	806 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>42 339 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>39 519 K€</b>

## Capreval

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	7 035 K€	924 K€		7 959 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		13 K€		13 K€
Net	R0200	7 035 K€	911 K€		7 946 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	6 719 K€	895 K€		7 614 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		47 K€		47 K€
Net	R0300	6 719 K€	848 K€		7 567 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	6 272 K€	609 K€		6 882 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		-2 K€		-2 K€
Net	R0400	6 272 K€	612 K€		6 884 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	1 035K€	37K€		1 072K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				1 072K€

<b>Capreval</b>
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
<b>Dépenses engagées</b>	R1900								
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								

**Capreval**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	7 959 K€						7 959 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	13 K€						13 K€
Net	R0200	7 946 K€						7 946 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	7 614 K€						7 614 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	47 K€						47 K€
Net	R0300	7 567 K€						7 567 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	6 882 K€						6 882 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	-2 K€						-2 K€
Net	R0400	6 884 K€						6 884 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	1 072 K€						1 072 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							1 072 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
R1400		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

## Capreval

S.12.01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	432 K€		31 581 K€		32 013 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			11 K€		11 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	432 K€		31 570 K€		32 002 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100		288 K€			288 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120			-4 780 K€		-4 780 K€
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	432 k€	27 089 k€			27 521 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030			5 108 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			11 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			5 097 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100			73 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200			5 181 k€

<b>Capreval</b>						
<b>S.17.01</b>						
<b>Provisions techniques non-vie</b>						
		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>		<b>Total engagements en non-vie</b>
		<b>Assurance des frais médicaux</b>	<b>Assurance de protection du revenu</b>	<b>Assurance de protection juridique</b>	<b>Assistance</b>	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	490 K€	145 K€			636 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-33 K€			-33 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	490 K€	178 K€			668 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	1 730 K€	3 419 K€			5 149 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		9 K€			9 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 730 K€	3 410 K€			5 140 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	2 220 K€	3 564 K€			5 785 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	2 220 K€	3 588 K€			5 808 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	75 K€	583 K€			658 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-479 K€	-310 K€			-789 K€
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	<b>1 816 K€</b>	<b>3 838 K€</b>			<b>5 653 K€</b>
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-24 K€			-24 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	1 816 K€	3 861 K€			5 677 K€

**Capreval**  
S.19.01 - Année d'accident  
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident.
-------	-------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

	Année	Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											39 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220	34 K€	250 K€	91 K€	29 K€	-2 K€						
N-2	R0230	105 K€	268 K€	76 K€	56 K€							
N-1	R0240	6 341 K€	1 016 K€	77 K€								
N	R0250	5 137 K€	1 755 K€									
N	R0250	5 256 K€										

	Année	Somme des années (cumulés)	
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	39 K€	39 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	-2 K€	402 K€
N-3	R0220	56 K€	503 K€
N-2	R0230	77 K€	7 434 K€
N-1	R0240	1 755 K€	6 891 K€
N	R0250	5 256 K€	5 256 K€
Total	R0260	7 049 K€	20 394 K€

**S.19.01 - Année de souscription**  
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

	Année	Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220				42 K€							
N-2	R0230			886 K€								
N-1	R0240		2 050 K€									
N	R0250	1 958 K€										

	Année	En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	42 K€
N-2	R0230	870 K€
N-1	R0240	2 010 K€
N	R0250	1 952 K€
Total	R0260	4 873 K€

## Capreval

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	38 355 K€	5 569 K€		88 K€	
Fonds propres de base	R0020	39 519 K€	-5 569 K€		-88 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	39 519 K€	-5 569 K€		-88 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>11 036 K€</b>	<b>23 K€</b>		<b>1 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	39 519 K€	-5 569 K€		-88 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>6 200 K€</b>				



Capreval

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	39 139 K€	39 139 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>39 519 K€</b>	<b>39 519 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>39 519 K€</b>	<b>39 519 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>39 519 K€</b>	<b>39 519 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>39 519 K€</b>	<b>39 519 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>39 519 K€</b>	<b>39 519 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>11 036 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>6 200 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>358%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>637%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	39 519 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>39 139 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>3 K€</b>

**Capreval****S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Simplifications</b>
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	8 781 k€	String TS/Simplifications - spread risk - bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	410 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 654 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	4 499 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 766 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>11 578 k€</b>	

		<b>Value</b>
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	317 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-860 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	11 036 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>11 036 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		<b>USP</b>
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Capreval

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	C0010		C0020	
	R0010	921 k€		

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 829 k€	6 992 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	3 335 k€	814 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	C0070		C0080	
	R0200		1 166 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéficiaires — Prestations garanties	R0210			432 k€	
Engagements avec participation aux bénéficiaires — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			32 761 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				660 106 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 087 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0310</b>	<b>11 036 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	4 966 k€
Plancher du MCR	R0330	2 759 k€
MCR combiné	R0340	2 759 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>6 200 k€</b>

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0140	C0150		
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	921 k€	1 166 k€		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	4 869 k€	6 167 k€		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 191 k€	2 775 k€		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 217 k€	1 542 k€		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 217 k€	1 542 k€		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€		
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 k€	3 700 k€		

## Mutuelle Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	62 679 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	512 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	985 709 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	1 899 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	485 456 K€
<i>Actions</i>	R0100	2 117 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	284 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	1 833 K€
<i>Obligations</i>	R0130	221 588 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	102 489 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	107 764 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	11 336 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	271 761 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	2 889 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 061 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	2 061 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-6 402 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-6 660 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-6 660 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	258 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	258 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 186 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	53 143 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 276 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 997 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	21 538 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	77 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 134 778 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	69 001 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	69 001 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	60 566 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	8 435 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 285 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	1 177 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	1 108 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	68 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	2 108 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	2 107 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	2 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 532 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	76 021 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	28 670 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	42 739 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	14 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>223 261 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>911 517 K€</b>

## Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	463 538 K€			463 538 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	17 948 K€			17 948 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	89 168 K€			89 168 K€
Net	R0200	392 319 K€			392 319 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	475 132 K€			475 132 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	37 853 K€			37 853 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	22 575 K€			22 575 K€
Net	R0300	490 410 K€			490 410 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	361 310 K€			361 310 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	31 644 K€			31 644 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	15 392 K€			15 392 K€
Net	R0400	377 562 K€			377 562 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	82 905 K€			82 905 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				82 905 K€

## Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		C0300
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	81 K€	173 K€						254 K€
Part des réassureurs	R1420	-38 K€							-38 K€
Net	R1500		173 K€						292 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	81 K€	173 K€						254 K€
Part des réassureurs	R1520	-38 K€							-38 K€
Net	R1600	118 K€	173 K€						292 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	10 K€	44 K€						55 K€
Part des réassureurs	R1620	-7 K€							-7 K€
Net	R1700	17 K€	44 K€						62 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-23 K€	-32 K€						-55 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	-23 K€	-32 K€						-55 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	11 K€	-1 K€						10 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								10 K€

**Mutuelle Malakoff Humanis**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
<b>Primes émises</b>									
Brut — Assurance directe	R0110	463 538 K€					463 538 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	17 948 K€					17 948 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	89 168 K€					89 168 K€		
Net	R0200	392 319 K€					392 319 K€		
<b>Primes acquises</b>									
Brut — Assurance directe	R0210	475 132 K€					475 132 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	37 853 K€					37 853 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	22 575 K€					22 575 K€		
Net	R0300	490 410 K€					490 410 K€		
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut — Assurance directe	R0310	361 310 K€					361 310 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	31 644 K€					31 644 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	15 392 K€					15 392 K€		
Net	R0400	377 562 K€					377 562 K€		
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut — Assurance directe	R0410								
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	82 905 K€					82 905 K€		
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300						82 905 K€		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	254 K€					254 K€		
Part des réassureurs	R1420	-38 K€					-38 K€		
Net	R1500	292 K€					292 K€		
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	254 K€					254 K€		
Part des réassureurs	R1520	-38 K€					-38 K€		
Net	R1600	292 K€					292 K€		
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	55 K€					55 K€		
Part des réassureurs	R1620	-7 K€					-7 K€		
Net	R1700	62 K€					62 K€		
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-55 K€					-55 K€		
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	-55 K€					-55 K€		
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	10 K€					10 K€		
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600						10 K€		

**Mutuelle Malakoff Humanis**  
S.12.01  
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	2 107 K€				2 107 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	2 107 K€				2 107 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	2 K€				2 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	2 108 k€				2 108 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030			1 108 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			258 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			850 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	68 K€		68 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	1 177 K€		1 177 k€



<b>Mutuelle Malakoff Humanis</b>						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-181 544 K€				-181 544 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-65 686 K€				-65 686 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-115 858 K€				-115 858 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	242 111 K€				242 111 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	59 026 K€				59 026 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	183 085 K€				183 085 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	60 566 K€				60 566 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	67 227 K€				67 227 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	8 435 K€				8 435 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	69 001 K€				69 001 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-6 660 K€				-6 660 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	75 661 K€				75 661 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										2 489 K€
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230	274 339 K€	69 083 K€	16 880 K€							
N-1	R0240	260 001 K€	81 679 K€								
N	R0250	300 494 K€									

Année	Somme des années (cumulés)		
	C0170	C0180	
Précédentes	R0100	2 489 K€	2 489 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230	16 880 K€	360 301 K€
N-1	R0240	81 679 K€	341 880 K€
N	R0250	300 494 K€	300 494 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>401 541 K€</b>	<b>1 004 964 K€</b>

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230			35 285 K€							
N-1	R0240		39 570 K€								
N	R0250	114 550 K€									

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	1 313 K€
N-2	R0230	35 482 K€
N-1	R0240	39 797 K€
N	R0250	115 205 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>191 797 K€</b>

## Mutuelle Malakoff Humanis

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	72 286 K€			85 K€	
Fonds propres de base	R0020	911 517 K€			-44 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	911 517 K€			-44 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>233 159 K€</b>			<b>437 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	911 517 K€			-44 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>58 290 K€</b>			<b>109 K€</b>	

## Mutuelle Malakoff Humanis

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 170 K€	3 170 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	908 346 K€	908 346 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>911 517 K€</b>	<b>911 517 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>911 517 K€</b>	<b>911 517 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>911 517 K€</b>	<b>911 517 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>911 517 K€</b>	<b>911 517 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>911 517 K€</b>	<b>911 517 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>233 159 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>58 290 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>391%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1564%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	911 517 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 170 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>908 346 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	22 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	46 287 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>46 310 K€</b>

## Mutuelle Malakoff Humanis

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	178 336 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	17 859 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	22 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240]
Risque de souscription en santé	R0040	99 595 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-64 711 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>231 101 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	15 400 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-13 342 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	233 159 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>233 159 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Mutuelle Malakoff Humanis

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	4 484 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	77 458 k€	17 948 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		96 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		2 107 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		850 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 580 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>233 159 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	104 921 k€
Plancher du MCR	R0330	58 290 k€
MCR combiné	R0340	58 290 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>58 290 k€</b>

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 484 k€	96 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	228 282 k€	4 877 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	102 727 k€	2 195 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	57 070 k€	1 219 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	57 070 k€	1 219 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	57 070 k€	3 700 k€

<b>Malakoff Humanis Nationale</b>
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	25 010 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	152 507 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	106 845 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	28 434 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	76 515 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	1 896 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	36 361 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	9 301 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	9 601 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 905 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	1 905 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	87 802 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	5 823 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	5 823 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	81 979 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	33 553 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	48 426 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 567 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	22 030 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 416 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 755 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>316 594 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	28 316 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	28 316 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	27 167 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	1 149 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	101 934 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	44 813 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	41 514 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	3 300 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	57 121 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	55 854 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	1 266 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	9 929 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	9 929 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	755 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	68 828 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	28 183 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 923 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	18 402 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 432 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	59 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>270 761 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>45 833 K€</b>

## Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	25 293 K€	12 596 K€		37 890 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	18 K€			18 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	1 023 K€	77 K€		1 100 K€
Net	R0200	24 288 K€	12 520 K€		36 808 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	23 952 K€	12 673 K€		36 625 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	524 K€	34 K€		557 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	25 726 K€	11 457 K€		37 183 K€
Net	R0300	-1 250 K€	1 249 K€		-1 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	18 506 K€	8 230 K€		26 736 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	421 K€	6 K€		427 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	20 227 K€	7 413 K€		27 640 K€
Net	R0400	-1 300 K€	824 K€		-476 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	1 306K€	276K€		1 583K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				1 583K€



## Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	2 706 K€	4 675 K€	142 K€	10 881 K€			973 K€	19 376 K€	
Part des réassureurs	R1420	16 K€			222 K€				238 K€	
Net	R1500		4 675 K€	142 K€	10 659 K€			973 K€	19 138 K€	
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	2 753 K€	4 675 K€	142 K€	10 965 K€			899 K€	19 434 K€	
Part des réassureurs	R1520	2 096 K€	4 424 K€		9 892 K€			809 K€	17 221 K€	
Net	R1600	657 K€	251 K€	142 K€	1 074 K€			90 K€	2 213 K€	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	1 029 K€	4 266 K€	2 137 K€	1 228 K€	817 K€		110 K€	878 K€	10 465 K€
Part des réassureurs	R1620	701 K€	2 919 K€		1 221 K€	560 K€		-281 K€	790 K€	5 911 K€
Net	R1700	328 K€	1 347 K€	2 137 K€	6 K€	257 K€		391 K€	88 K€	4 554 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	263 K€	-1 401 K€	-300 K€	312 K€	287 K€			-34 K€	-874 K€
Part des réassureurs	R1720	33 K€	-318 K€		273 K€	963 K€		380 K€	-31 K€	1 300 K€
Net	R1800	230 K€	-1 083 K€	-300 K€	39 K€	-676 K€		-380 K€	-3 K€	-2 174 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	11 K€	562 K€	155 K€	166 K€	483 K€		-7 K€	-250 K€	1 120 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									1 120 K€

**Malakoff Humanis Nationale**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
<b>Primes émises</b>									
Brut — Assurance directe	R0110	37 890 K€						37 890 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	18 K€						18 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	1 100 K€						1 100 K€	
Net	R0200	36 808 K€						36 808 K€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut — Assurance directe	R0210	36 625 K€						36 625 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	557 K€						557 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	37 183 K€						37 183 K€	
Net	R0300	-1 K€						-1 K€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut — Assurance directe	R0310	26 736 K€						26 736 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	427 K€						427 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	27 640 K€						27 640 K€	
Net	R0400	-476 K€						-476 K€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut — Assurance directe	R0410								
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	1 583 K€						1 583 K€	
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300							1 583 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	19 376 K€						19 376 K€	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non	R1420	238 K€						238 K€	
Net	R1500	19 138 K€						19 138 K€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	19 434 K€						19 434 K€	
Part des réassureurs	R1520	17 221 K€						17 221 K€	
Net	R1600	2 213 K€						2 213 K€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	10 465 K€						10 465 K€	
Part des réassureurs	R1620	5 911 K€						5 911 K€	
Net	R1700	4 554 K€						4 554 K€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-874 K€						-874 K€	
Part des réassureurs	R1720	1 300 K€						1 300 K€	
Net	R1800	-2 174 K€						-2 174 K€	
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 120 K€						1 120 K€	
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600							1 120 K€	

**Malakoff Humanis Nationale**  
S.12.01  
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					9 929 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	52 962 K€		1 796 K€	1 215 K€	55 972 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	46 997 K€		-643 K€	2 072 K€	48 426 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	5 965 K€		2 439 K€	-857 K€	7 546 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	1 180 K€	69 K€		18 K€	1 266 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-118 K€				-118 K€
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	54 024 k€	1 864 k€		1 233 k€	67 049 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		1 714 K€	42 528 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		539 K€	33 553 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		1 175 K€	8 975 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	3 237 K€	6 K€	3 300 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-196 K€	-1 014 k€
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	29 911 K€	1 524 K€	44 813 k€

## Malakoff Humanis Nationale

S.17.01

## Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-3 948 K€	2 646 K€			-1 302 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-23 190 K€	-18 831 K€			-42 022 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	19 242 K€	21 477 K€			40 719 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	9 818 K€	19 708 K€			29 526 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	21 631 K€	26 213 K€			47 844 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-11 813 K€	-6 505 K€			-18 318 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	5 870 K€	22 354 K€			28 224 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	7 429 K€	14 972 K€			22 401 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	170 K€	980 K€			1 149 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-427 K€	-629 K€			-1 057 K€
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	5 612 K€	22 704 K€			28 316 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-1 559 K€	7 382 K€			5 823 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	7 171 K€	15 323 K€			22 493 K€

**Malakoff Humanis Nationale**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											29 K€
N-9	R0160						1 050 K€	85 K€	33 K€	8 K€	19 K€	
N-8	R0170					1 003 K€	92 K€	108 K€	17 K€	30 K€		
N-7	R0180				2 746 K€	203 K€	107 K€	31 K€	929 K€			
N-6	R0190			4 430 K€	1 130 K€	396 K€	194 K€	658 K€				
N-5	R0200		8 003 K€	1 640 K€	872 K€	173 K€	263 K€					
N-4	R0210	3 951 K€	5 235 K€	1 593 K€	530 K€	355 K€						
N-3	R0220	10 307 K€	6 436 K€	1 679 K€	1 215 K€							
N-2	R0230	11 562 K€		6 258 K€								
N-1	R0240	11 976 K€	7 656 K€									
N	R0250	6 621 K€										

		Somme des années (cumulés)	
Pour l'année en cours		C0170	C0180
Précédentes	R0100	29 K€	604 K€
N-9	R0160	19 K€	1 195 K€
N-8	R0170	30 K€	1 251 K€
N-7	R0180	929 K€	4 015 K€
N-6	R0190	658 K€	6 808 K€
N-5	R0200	263 K€	10 951 K€
N-4	R0210	355 K€	11 664 K€
N-3	R0220	1 215 K€	19 637 K€
N-2	R0230	6 258 K€	24 181 K€
N-1	R0240	7 656 K€	19 632 K€
N	R0250	6 621 K€	6 621 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>24 032 K€</b>	<b>106 589 K€</b>

**Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											44 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220				670 K€							
N-2	R0230			1 314 K€								
N-1	R0240		5 164 K€									
N	R0250	21 656 K€										

		En fin d'année	
		C0360	
Précédentes	R0100		44 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		646 K€
N-2	R0230		1 318 K€
N-1	R0240		5 082 K€
N	R0250		21 550 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>		<b>28 640 K€</b>

## Malakoff Humanis Nationale

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	140 179 K€	2 189 K€		404 K€	
Fonds propres de base	R0020	45 833 K€	-1 590 K€		-50 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	45 833 K€	-1 590 K€		-50 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>22 802 K€</b>	<b>599 K€</b>		<b>42 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	45 833 K€	-1 590 K€		-50 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>5 701 K€</b>	<b>150 K€</b>		<b>10 K€</b>	

## Malakoff Humanis Nationale

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	23 566 K€	23 566 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 059 K€	5 059 K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	3 984 K€	3 983 907			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	13 224 K€	13 224 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>22 802 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>5 701 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>201%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>804%</b>				

Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	45 833 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	32 609 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>13 224 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	1 344 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 628 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>4 972 K€</b>

## Malakoff Humanis Nationale

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	16 689 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 556 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	4 983 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	8 570 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-9 763 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>24 034 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 941 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-3 173 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	22 802 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>22 802 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	



## Malakoff Humanis Nationale

S.28.02

## Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	2 575 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 429 k€	2 116 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	15 173 k€	1 632 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		949 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			9 577 k€
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			372 k€
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			9 929 k€
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			16 586 k€
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			586 685 k€

## Calcul du MCR global

		C0130
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore pay	R0300	3 524 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>22 802 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	10 261 k€
Plancher du MCR	R0330	5 701 k€
MCR combiné	R0340	5 701 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>5 701 k€</b>

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	2 575 k€	949 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	16 663 k€	6 139 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	7 498 k€	2 763 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	4 166 k€	1 535 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	4 166 k€	1 535 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	4 166 k€	3 700 k€

## Radiance Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 872 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	11 684 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	107 204 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	5 367 K€
<i>Actions</i>	R0100	2 585 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	2 585 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	31 039 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	1 068 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	29 971 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	50 999 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	11 903 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	5 311 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	841 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	841 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	5 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	5 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	562 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 105 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 723 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 585 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	110 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>134 691 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	-389 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-389 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-1 451 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	1 062 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	25 408 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	20 630 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	19 198 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	1 432 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	4 778 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	4 575 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	203 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	234 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 751 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	10 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 931 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>41 948 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>92 742 K€</b>

## Radiance Mutuelle

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	69 628 K€			69 628 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	12 538 K€			12 538 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	-0 K€			-0 K€
Net	R0200	82 166 K€			82 166 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	69 628 K€			69 628 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	12 538 K€			12 538 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	-0 K€			-0 K€
Net	R0300	82 166 K€			82 166 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	52 934 K€			52 934 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 860 K€			9 860 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	102 K€			102 K€
Net	R0400	62 692 K€			62 692 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410	913K€			913K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-154K€			-154K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	-89K€			-89K€
Net	R0500	847K€			847K€
Dépenses engagées	R0550	13 616K€			13 616K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				13 616K€

## Radiance Mutuelle

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	-1 704 K€	15 K€		241 K€				-0 K€	-1 448 K€
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500		15 K€		241 K€				-0 K€	-1 448 K€
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	-1 704 K€	15 K€		241 K€				-0 K€	-1 448 K€
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600	-1 704 K€	15 K€		241 K€				-0 K€	-1 448 K€
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610		688 K€		106 K€			32 K€		826 K€
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700		688 K€		106 K€			32 K€		826 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	-1 761 K€	-753 K€					23 K€		-2 491 K€
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800	-1 761 K€	-753 K€					23 K€		-2 491 K€
<b>Dépenses engagées</b>										
Autres dépenses	R2500	94 K€	15 K€		1 K€				-0 K€	110 K€
<b>Total des dépenses</b>	R2600									110 K€

**Radiance Mutuelle**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	69 628 K€						69 628 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	12 538 K€						12 538 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	-0 K€						-0 K€
Net	R0200	82 166 K€						82 166 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	69 628 K€						69 628 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	12 538 K€						12 538 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	-0 K€						-0 K€
Net	R0300	82 166 K€						82 166 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	52 934 K€						52 934 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 860 K€						9 860 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	102 K€						102 K€
Net	R0400	62 692 K€						62 692 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410	913 K€						913 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-154 K€						-154 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	-89 K€						-89 K€
Net	R0500	847 K€						847 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	13 616 K€						13 616 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							13 616 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	-1 448 K€						-1 448 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	-1 448 K€						-1 448 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	-1 448 K€						-1 448 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	-1 448 K€						-1 448 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	826 K€						826 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	826 K€						826 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	-2 491 K€						-2 491 K€
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800	-2 491 K€						-2 491 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	110 K€						110 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							110 K€

<b>Radiance Mutuelle</b>
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	4 565 K€		-75 K€	85 K€	4 575 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	4 565 K€		-75 K€	85 K€	4 575 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	203 K€				203 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	4 768 k€	-75 k€		85 k€	4 778 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030			19 198 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			19 198 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	1 432 K€		1 432 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	20 630 K€		20 630 k€

<b>Radiance Mutuelle</b>						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-9 588 K€				-9 588 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-9 588 K€				-9 588 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	8 137 K€				8 137 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 K€				5 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	8 132 K€				8 132 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	-1 451 K€				-1 451 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	-1 456 K€				-1 456 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	1 062 K€				1 062 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	-389 K€				-389 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	5 K€				5 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-394 K€				-394 K€

**Radiance Mutuelle**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-9	R0100										
N-8	R0160										
N-7	R0170										
N-6	R0180										
N-5	R0190										
N-4	R0200										
N-3	R0210										
N-2	R0220	52 795 K€	5 603 K€	84 K€	161 K€						
N-1	R0230	51 881 K€	5 313 K€	157 K€							
N	R0240	51 608 K€	5 586 K€								
N	R0250	56 318 K€									

Année	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours (C0170)	C0180
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	161 K€
N-2	R0230	157 K€
N-1	R0240	5 586 K€
N	R0250	56 318 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>62 222 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-9	R0100										
N-8	R0160										
N-7	R0170										
N-6	R0180										
N-5	R0190										
N-4	R0200										
N-3	R0210										
N-2	R0220										
N-1	R0230										
N	R0240		588 K€								
N	R0250	5 836 K€									

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	592 K€
N	R0250	5 869 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>6 461 K€</b>



## Radiance Mutuelle

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	25 019 K€			61 K€	
Fonds propres de base	R0020	92 742 K€			-44 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	92 742 K€			-44 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>26 078 K€</b>			<b>25 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	92 742 K€			-44 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>6 520 K€</b>			<b>6 K€</b>	

## Radiance Mutuelle

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	92 361 K€	92 361 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>92 742 K€</b>	<b>92 742 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>92 742 K€</b>	<b>92 742 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>92 742 K€</b>	<b>92 742 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>92 742 K€</b>	<b>92 742 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>92 742 K€</b>	<b>92 742 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>26 078 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>6 520 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>356%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1423%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	92 742 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>92 361 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	75 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	9 623 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>9 698 K€</b>

## Radiance Mutuelle

### S.25.01

#### Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	15 220 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 142 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	406 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	16 681 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-8 914 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>26 535 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	2 475 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-53 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-2 879 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	26 078 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>26 078 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

## Radiance Mutuelle

S.28.02

## Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	3 845 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 351 k€	80 462 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		570 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		4 428 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		137 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		19 283 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			11 984 k€

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 415 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>26 078 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	11 735 k€
Plancher du MCR	R0330	6 520 k€
MCR combiné	R0340	6 520 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>6 520 k€</b>

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	3 845 k€	570 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	22 712 k€	3 367 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	10 220 k€	1 515 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 678 k€	842 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 678 k€	842 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	5 678 k€	3 700 k€

<b>Mutuelle Renault</b>
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	802 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	8 772 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	71 222 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	3 723 K€
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	44 601 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	12 268 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	20 613 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	11 720 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	22 663 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	235 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 410 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	431 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	11 557 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>95 195 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	14 516 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	14 516 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	12 702 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	1 815 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	
<i>Marge de risque</i>	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 015 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 701 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	722 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 677 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>24 631 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>70 564 K€</b>

## Mutuelle Renault

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	69 411 K€			69 411 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200	69 411 K€			69 411 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	69 411 K€			69 411 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300	69 411 K€			69 411 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	60 239 K€			60 239 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	60 239 K€			60 239 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410	365K€			365K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	365K€			365K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	9 628K€			9 628K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				9 628K€

## Mutuelle Renault

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>										
Autres dépenses	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

**Mutuelle Renault**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	69 411 K€						69 411 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	69 411 K€						69 411 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	69 411 K€						69 411 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	69 411 K€						69 411 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	60 239 K€						60 239 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	60 239 K€						60 239 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410	365 K€						365 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	365 K€						365 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	9 628 K€						9 628 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							9 628 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
<b>Dépenses engagées</b>	R1900							
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							



<b>Mutuelle Renault</b>						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-326 K€				-326 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-326 K€				-326 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	13 028 K€				13 028 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	13 028 K€				13 028 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	12 702 K€				12 702 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	12 702 K€				12 702 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	1 815 K€				1 815 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	14 516 K€				14 516 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	14 516 K€				14 516 K€

**Mutuelle Renault**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	47 726 K€	4 553 K€	8 K€	31 K€	3 K€						
N-3	R0220	48 976 K€	4 491 K€	64 K€	3 K€							
N-2	R0230	49 511 K€	4 210 K€	152 K€								
N-1	R0240	44 544 K€	4 719 K€									
N	R0250	54 289 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	3 K€	52 321 K€
N-3	R0220	3 K€	53 534 K€
N-2	R0230	152 K€	53 873 K€
N-1	R0240	4 719 K€	49 262 K€
N	R0250	54 289 K€	54 289 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>59 165 K€</b>	<b>263 278 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200			9 K€	5 K€							
N-4	R0210		110 K€	13 K€	2 K€							
N-3	R0220	5 745 K€	108 K€	37 K€								
N-2	R0230	5 901 K€	123 K€	5 K€								
N-1	R0240	7 413 K€	98 K€									
N	R0250	7 365 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	5 K€
N-1	R0240	116 K€
N	R0250	7 391 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>7 512 K€</b>

## Mutuelle Renault

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	70 335 K€	70 335 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>70 564 K€</b>	<b>70 564 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>70 564 K€</b>	<b>70 564 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>70 564 K€</b>	<b>70 564 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>70 564 K€</b>	<b>70 564 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>70 564 K€</b>	<b>70 564 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>20 552 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>5 138 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>343%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1373%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	70 564 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>70 335 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	326 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>326 K€</b>

## Mutuelle Renault

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	10 821 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 173 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	13 105 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-5 730 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>19 369 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	2 082 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-899 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	20 552 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>20 552 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Mutuelle Renault

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	3 859 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	12 702 k€	69 411 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	3 859 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0310</b>	<b>20 552 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	9 248 k€
Plancher du MCR	R0330	5 138 k€
MCR combiné	R0340	5 138 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>5 138 k€</b>

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

## Médicis

## S.02.01

## Bilan

en K€

		Exercice N	Exercice N-1
		10	20
<b>Actif</b>			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010	0	0
Actifs incorporels	R0020	259	365
Placements	R0030	2 886 990	2 979 624
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	260 717	261 065
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	27 000	0
Autres placements	R0060	2 599 273	2 718 559
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	0	0
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	0	0
Provisions d'assurance vie	R0110	0	0
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	0	0
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0180	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	0	0
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	R0210	0	0
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	0	0
Créances	R0230	19 686	1 109
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	3 775	0
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	957	951
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	2 818	158
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	0	0
Autres créances	R0280	15 911	16 551
Personnel	R0290	12	1
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	203	1 757
Débiteurs divers	R0310	15 696	14 793
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	0	0
Autres actifs	R0330	28 580	10 456
Actifs corporels d'exploitation	R0340	181	244
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	28 399	10 212
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	0	0
Comptes de régularisation - Actif	R0370	26 049	26 539
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	21 921	23 569
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	0	0
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	0	0
Autres comptes de régularisation	R0410	4 128	2 970
Total de l'actif	R0420	2 961 564	3 034 645
<b>Passif</b>			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	250 233	246 538
Fonds propres	R0440	250 233	246 538
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	381	381
Primes liées au capital social	R0460	0	0
Réserves de réévaluation	R0470	0	0
Autres réserves	R0480	246 157	246 701
Report à nouveau	R0490	0	0
Résultat de l'exercice	R0500	3 695	-544
Autres fonds mutualistes	R0510	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	0	0
Subventions nettes	R0530	0	0
Passifs subordonnés	R0540	0	0
Provisions techniques brutes	R0550	2 551 643	2 636 592
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	0	0
Provisions d'assurance vie	R0570	2 550 949	2 636 023
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	694	569
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	0	0
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	0	0
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0640	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	0	0
Engagements techniques sur opérations données en substitution	R0670	0	0
Provisions (passifs non techniques)	R0680	464	631
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	0	0
Dettes	R0700	37 028	32 458
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	16 632	14 344
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	0	0
Emprunts Obligataires	R0730	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	0	0
Autres dettes	R0750	20 396	18 114
Titres de créance négociables émis	R0760	0	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	0	0
Personnel	R0780	489	559
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	2 277	1 585
Créditeurs divers	R0800	17 631	15 969
Comptes de régularisation - passif	R0810	122 197	118 427
Total du passif	R0820	2 961 564	3 034 645

## Médicis

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

## Primes, sinistres et dépenses par type de risque - K€

		Engagements de retraite						TOTAL
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	45 750						45 750
Part des réassureurs	R1420							0
Net	R1500	45 750						45 750
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							0
Part des réassureurs	R1520							0
Net	R1600							0
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	161 902						161 902
Part des réassureurs	R1620							0
Net	R1700	161 902						161 902
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	85 074						85 074
Part des réassureurs	R1720							0
Net	R1800	85 074						85 074
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	11 117						

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				TOTAL
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incapac-inval	Acceptations - autres	
		C0500	C0510	C0520	C0530	
<b>Primes émises</b>						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
<b>Primes acquises</b>						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
<b>Charge des sinistres</b>						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
<b>Variation des autres provisions techniques</b>						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
<b>Dépenses engagées</b>	R0550					

**Médicis****RP.42.03****Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")**

en K€		TOTAL
		C0030
<b>Exigence minimale de marge (vie + non-vie)</b>	R0010	93 227
Exigence minimale de marge vie	R0011	93 227
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	
<b>Éléments constitutifs (= A + B + C)</b>	R0020	275 138
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	381
Réserves non engag./Primes capital	R0040	241 604
Report à nouveau après affectation	R0050	4 141
Emprunts fonds social complémen.	R0060	
-Actions propres	R0070	
-Frais d'acquisition non admis	R0080	
-Éléments incorporels au bilan	R0090	259
<b>Total A</b>	R0100	245 867
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	
à durée indéterminée	R0120	
à durée déterminée	R0130	
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	
<b>Total B</b>	R0150	0
Fraction du capital non versé	R0160	
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	29 271
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	
<b>Total C</b>	R0200	29 271

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
<b>Tiers de l'exigence minimale</b>	R0210	31 076		<b>0</b>



## Energie Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	248 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	6 564 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	132 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	132 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	1 833 K€
<i>Obligations d'Etat</i>	R0140	
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	1 833 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	3 261 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	1 339 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 359 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	1 165 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	1 165 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 194 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	1 194 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 304 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 886 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 835 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	14 673 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	180 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>32 050 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	7 201 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	7 201 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	6 765 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	435 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 417 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	1 417 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	1 407 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	10 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	
<i>Marge de risque</i>	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 089 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	248 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 379 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 490 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 996 K€
Passifs subordonnés	R0850	1 452 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	1 452 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>21 272 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>10 778 K€</b>

## Energie Mutuelle

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	36 041 K€			36 041 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 797 K€			1 797 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	15 257 K€			15 257 K€
Net	R0200	22 581 K€			22 581 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	36 565 K€			36 565 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 246 K€			4 246 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	15 257 K€			15 257 K€
Net	R0300	25 555 K€			25 555 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	29 278 K€			29 278 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 404 K€			3 404 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	13 048 K€			13 048 K€
Net	R0400	19 634 K€			19 634 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410	-312K€			-312K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	18K€			18K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	-281K€			-281K€
Net	R0500	-13K€			-13K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	6 354K€			6 354K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				6 354K€

## Energie Mutuelle

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

**Energie Mutuelle**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
R0010								
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	36 041 K€					36 041 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 797 K€					1 797 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	15 257 K€					15 257 K€	
Net	R0200	22 581 K€					22 581 K€	
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	36 565 K€					36 565 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 246 K€					4 246 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	15 257 K€					15 257 K€	
Net	R0300	25 555 K€					25 555 K€	
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	29 278 K€					29 278 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 404 K€					3 404 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	13 048 K€					13 048 K€	
Net	R0400	19 634 K€					19 634 K€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410	-312 K€					-312 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	18 K€					18 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	-281 K€					-281 K€	
Net	R0500	-13 K€					-13 K€	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	6 354 K€					6 354 K€	
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300						6 354 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
<b>Dépenses engagées</b>	R1900							
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							

<b>Energie Mutuelle</b>
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090					
<b>Marge de risque</b>	R0100					
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200					

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030			1 407 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			1 194 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			213 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	10 K€		10 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	1 417 K€		1 417 k€

<b>Energie Mutuelle</b>						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-1 124 K€				-1 124 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-792 K€				-792 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-332 K€				-332 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	7 890 K€				7 890 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 958 K€				1 958 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 932 K€				5 932 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	6 765 K€				6 765 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	5 600 K€				5 600 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	435 K€				435 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	7 201 K€				7 201 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	1 165 K€				1 165 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	6 035 K€				6 035 K€

**Energie Mutuelle**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-9	R0100										
N-8	R0160										
N-7	R0170										
N-6	R0180										
N-5	R0190										
N-4	R0200										
N-3	R0210										
N-2	R0220										
N-1	R0230										
N	R0240										
	R0250										

Année	Année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-9	R0100										
N-8	R0160										
N-7	R0170										
N-6	R0180										
N-5	R0190										
N-4	R0200										
N-3	R0210				0 K€						
N-2	R0220			11 K€							
N-1	R0230		23 K€								
N	R0240	164 K€									
	R0250	6 598 K€									

Année	En fin d'année	
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	0 K€
N-3	R0220	11 K€
N-2	R0230	23 K€
N-1	R0240	165 K€
N	R0250	6 637 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>6 837 K€</b>

## Energie Mutuelle

S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	8 618 K€			5 K€	
Fonds propres de base	R0020	12 230 K€			-3 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	12 230 K€			-3 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>7 510 K€</b>			<b>1 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	11 278 K€			-3 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>2 500 K€</b>				



## Energie Mutuelle

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	10 549 K€	10 549 K€			
Passifs subordonnés	R0140	1 452 K€			1 452 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>12 230 K€</b>	<b>10 778 K€</b>		<b>1 452 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>12 230 K€</b>	<b>10 778 K€</b>		<b>1 452 K€</b>	
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>12 230 K€</b>	<b>10 778 K€</b>		<b>1 452 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>12 230 K€</b>	<b>10 778 K€</b>		<b>1 452 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>11 278 K€</b>	<b>10 778 K€</b>		<b>500 K€</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>7 510 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>2 500 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>163%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>451%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 778 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>10 549 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 408 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>1 408 K€</b>

## Energie Mutuelle

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 020 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 593 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	5 253 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 634 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>6 233 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 277 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 510 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>7 510 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Energie Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

	C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	1 432 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	5 600 k€	24 870 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

	C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	4 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		213 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 437 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>7 510 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	3 380 k€
Plancher du MCR	R0330	1 878 k€
MCR combiné	R0340	1 878 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>2 500 k€</b>

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

CMAV

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	2 595 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	605 288 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	1 036 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	62 516 K€
<i>Actions</i>	R0100	1 184 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	1 184 K€
<i>Obligations</i>	R0130	350 270 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	280 049 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	61 776 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	8 444 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	190 282 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	0 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	38 927 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	5 583 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	112 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	5 471 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 324 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 641 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 230 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-54 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>662 534 K€</b>
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	0 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	0 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	0 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	308 229 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	308 229 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	305 585 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	2 644 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	38 952 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	38 952 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	202 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	39 935 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	816 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 675 K€
Passifs subordonnés	R0850	40 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	40 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>436 810 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>225 724 K€</b>

**CMAV****S.05.01****Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		<b>Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)</b>			<b>Total</b>
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110		2 K€		2 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200		2 K€		2 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210		15 K€		15 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300		15 K€		15 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400				
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
<b>Dépenses engagées</b>	R0550				
<b>Autres dépenses</b>	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				

## CMAV

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	6 056 K€	334 K€						6 390 K€
Part des réassureurs	R1420		16 K€						16 K€
Net	R1500	6 056 K€	317 K€						6 373 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	4 931 K€	333 K€						5 264 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	4 931 K€	333 K€						5 264 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	27 335 K€	3 751 K€						31 086 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	27 335 K€	3 751 K€						31 086 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-19 707 K€	-1 104 K€		13 K€				-20 798 K€
Part des réassureurs	R1720		0 K€						0 K€
Net	R1800	-19 707 K€	-1 104 K€		13 K€				-20 798 K€
<b>Dépenses engagées</b>									
Autres dépenses	R2500	1 507 K€	217 K€		1 K€				1 725 K€
<b>Total des dépenses</b>	R2600								1 725 K€

**CMAV**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	2 K€						2 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	2 K€						2 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	15 K€						15 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	15 K€						15 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550							
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	6 390 K€						6 390 K€
Part des réassureurs	R1420	16 K€						16 K€
Net	R1500	6 373 K€						6 373 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	5 264 K€						5 264 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	5 264 K€						5 264 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	31 086 K€						31 086 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	31 086 K€						31 086 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	-20 798 K€						-20 798 K€
Part des réassureurs	R1720	0 K€						0 K€
Net	R1800	-20 798 K€						-20 798 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 725 K€						1 725 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							1 725 K€

CMAV
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Autres assurances vie			Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					38 952 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	351 431 K€				351 431 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	351 431 K€				351 431 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	2 644 K€				2 644 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-45 846 K€				-45 846 K€
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	308 229 k€				347 181 k€

		Assurance santé		Total (santé similaire à la vie)
		(assurance directe)	(réassurance acceptée)	
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090			
<b>Marge de risque</b>	R0100			
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200			

CMAV
S.17.01
Provisions techniques non-vie

		Assurance de			Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	protection de revenu	protection juridique	
		C0020	C0030	C0110	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050				
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>					
<b>Meilleure estimation</b>					
Provisions pour primes					
Brut	R0060		-13 K€		-13 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-13 K€		-13 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>					
Brut	R0160		13 K€		13 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		13 K€		13 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260		0 K€		0 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270		0 K€		0 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280		0 K€		0 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300				
Marge de risque	R0310				
<b>Provisions techniques — Total</b>					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320		0 K€		0 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340		0 K€		0 K€



## CMAV

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	347 182 K€	45 846 K€		228 K€	
Fonds propres de base	R0020	265 724 K€	-33 298 K€		-166 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	240 388 K€	-33 227 K€		-156 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>29 327 K€</b>	<b>141 K€</b>		<b>20 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	227 191 K€	-33 066 K€		-155 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>7 332 K€</b>	<b>1 160 K€</b>		<b>53 K€</b>	

## CMAV

## S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	480 K€	480 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	25 557 K€	25 556 576			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	199 688 K€	199 688 K€			
Passifs subordonnés	R0140	40 000 K€			40 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>265 724 K€</b>	<b>225 724 K€</b>		<b>40 000 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>265 724 K€</b>	<b>225 724 K€</b>		<b>40 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>265 724 K€</b>	<b>225 724 K€</b>		<b>40 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>240 388 K€</b>	<b>225 724 K€</b>		<b>14 664 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>227 191 K€</b>	<b>225 724 K€</b>		<b>1 466 K€</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>29 327 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>7 332 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>820%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>3099%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	225 724 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	26 037 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>199 688 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	

**CMAV****S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Simplifications</b>
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	55 377 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 383 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	3 045 k€	String TS/Simplifications - lapse
Risque de souscription en santé	R0040	5 k€	String TS/Simplifications - SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 218 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>56 592 k€</b>	

		<b>Value</b>
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 550 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-17 763 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-11 052 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	29 327 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>29 327 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		<b>USP</b>
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

**CMAV**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0 k€	15 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		6 892 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		269 396 k€
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		64 390 k€
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		38 952 k€
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 893 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0310</b>	<b>29 327 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	13 197 k€
Plancher du MCR	R0330	7 332 k€
MCR combiné	R0340	7 332 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>7 332 k€</b>

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	5 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 k€

## Quatrem

## S.02.01

## Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	654 833 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 693 736 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	385 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	14 864 K€
<i>Actions</i>	R0100	6 200 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	6 200 K€
<i>Obligations</i>	R0130	5 282 428 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	4 190 889 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	975 114 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	116 425 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	3 331 573 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	58 285 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	308 772 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	170 634 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	170 634 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	151 885 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-80 732 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-80 732 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	232 617 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	79 656 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	152 961 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	429 789 K€
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	185 393 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	161 989 K€
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	16 869 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	30 246 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	-131 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>10 804 014 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	610 952 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	-0 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	-0 K€
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	610 952 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	499 315 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	111 637 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 298 047 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	676 577 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	688 473 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	8 104 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	5 621 470 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	5 366 789 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	254 681 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	308 221 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	308 221 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
<i>Provisions autres que les provisions techniques</i>	R0750	3 910 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	76 661 K€
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	885 738 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	5 248 K€
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	4 337 K€
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	251 939 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	23 598 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	76 862 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	486 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	486 000 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	0 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>9 031 514 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 772 500 K€</b>

## Quatrem

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	664 482 K€	144 672 K€		809 154 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	46 891 K€	20 062 K€		66 954 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	58 217 K€	6 991 K€		65 207 K€
Net	R0200	653 157 K€	157 744 K€		810 901 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	696 053 K€	165 365 K€		861 418 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	199 726 K€	59 364 K€		259 089 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	94 791 K€	22 392 K€		117 183 K€
Net	R0300	800 987 K€	202 337 K€		1 003 324 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	560 747 K€	89 760 K€		650 507 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	161 737 K€	47 094 K€		208 831 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	80 624 K€	22 452 K€		103 076 K€
Net	R0400	641 860 K€	114 402 K€		756 262 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410		-7 063K€		-7 063K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		-4 797K€		-4 797K€
Net	R0500		-2 266K€		-2 266K€
Dépenses engagées	R0550	188 190K€	41 664K€		229 854K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				229 854K€

## Quatrem

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	63 890 K€	68 954 K€	41 446 K€	113 681 K€			28 939 K€	316 910 K€
Part des réassureurs	R1420	9 320 K€			9 480 K€				18 799 K€
Net	R1500		68 954 K€	41 446 K€	104 201 K€			28 939 K€	298 111 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	58 915 K€	103 770 K€	40 479 K€	133 464 K€		-14 K€	104 955 K€	441 569 K€
Part des réassureurs	R1520	16 902 K€	1 489 K€		34 243 K€			16 318 K€	68 953 K€
Net	R1600	42 012 K€	102 281 K€	40 479 K€	99 220 K€		-14 K€	88 637 K€	372 616 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	30 134 K€	190 189 K€	20 774 K€	73 698 K€	55 381 K€	30 277 K€	62 960 K€	463 413 K€
Part des réassureurs	R1620	12 037 K€	3 588 K€		-14 795 K€	10 683 K€	4 039 K€	22 261 K€	37 811 K€
Net	R1700	18 097 K€	186 601 K€	20 774 K€	88 493 K€	44 698 K€	26 238 K€	40 699 K€	425 601 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-4 245 K€	24 256 K€	8 322 K€	27 972 K€	-4 673 K€		13 821 K€	65 452 K€
Part des réassureurs	R1720	603 K€	-3 600 K€		13 274 K€	-1 411 K€	-1 763 K€	52 K€	7 156 K€
Net	R1800	-4 848 K€	27 856 K€	8 322 K€	14 698 K€	-3 262 K€	1 763 K€	13 769 K€	58 297 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	-6 764 K€	28 540 K€	4 824 K€	28 642 K€	18 716 K€	5 054 K€	8 151 K€	87 162 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								87 162 K€

**Quatrem**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>							
Brut — Assurance directe	R0110	809 154 K€					809 154 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	66 954 K€					66 954 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	65 207 K€					65 207 K€
Net	R0200	810 901 K€					810 901 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut — Assurance directe	R0210	861 418 K€					861 418 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	259 089 K€					259 089 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	117 183 K€					117 183 K€
Net	R0300	1 003 324 K€					1 003 324 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut — Assurance directe	R0310	650 507 K€					650 507 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	208 831 K€					208 831 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	103 076 K€					103 076 K€
Net	R0400	756 262 K€					756 262 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut — Assurance directe	R0410	-7 063 K€					-7 063 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	-4 797 K€					-4 797 K€
Net	R0500	-2 266 K€					-2 266 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	229 854 K€					229 854 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200						
<b>Total des dépenses</b>	R1300						229 854 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	316 910 K€					316 910 K€
Part des réassureurs	R1420	18 799 K€					18 799 K€
Net	R1500	298 111 K€					298 111 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	441 569 K€					441 569 K€
Part des réassureurs	R1520	68 953 K€					68 953 K€
Net	R1600	372 616 K€					372 616 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	463 413 K€					463 413 K€
Part des réassureurs	R1620	37 811 K€					37 811 K€
Net	R1700	425 601 K€					425 601 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut	R1710	65 452 K€					65 452 K€
Part des réassureurs	R1720	7 156 K€					7 156 K€
Net	R1800	58 297 K€					58 297 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	87 162 K€					87 162 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500						
<b>Total des dépenses</b>	R2600						87 162 K€



## Quatrem

## S.12.01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					308 221 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	5 216 588 K€		623 832 K€	292 240 K€	6 132 660 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	32 064 K€		69 434 K€	51 463 K€	152 961 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	5 184 524 K€		554 398 K€	240 777 K€	5 979 699 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	210 651 K€	24 491 K€		19 539 K€	254 681 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-713 823 K€		-20 732 K€	-31 316 K€	-765 871 K€
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	<b>4 713 415 k€</b>	<b>627 592 k€</b>		<b>280 462 k€</b>	<b>5 929 690 k€</b>

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		185 788 K€	723 900 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		5 550 K€	79 656 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		180 237 K€	644 245 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	892 K€	2 007 K€	8 104 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-13 129 K€	-55 427 K€
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	<b>35 039 K€</b>	<b>174 665 K€</b>	<b>676 577 K€</b>

<b>Quatrem</b>						
<b>S.17.01</b>						
<b>Provisions techniques non-vie</b>						
		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>		<b>Total engagements en non-vie</b>
		<b>Assurance des frais médicaux</b>	<b>Assurance de protection du revenu</b>	<b>Assurance de protection juridique</b>	<b>Assistance</b>	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-626 772 K€	-248 868 K€			-875 640 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-315 226 K€	-108 035 K€			-423 262 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-311 546 K€	-140 833 K€			-452 379 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	598 669 K€	805 464 K€			1 404 134 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	253 455 K€	89 074 K€			342 529 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	345 214 K€	716 390 K€			1 061 604 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	-28 103 K€	556 596 K€			528 493 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	33 668 K€	575 557 K€			609 226 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	13 872 K€	97 639 K€			111 510 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-216 K€	-29 940 K€			-30 156 K€
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	<b>-14 447 K€</b>	<b>624 295 K€</b>			<b>609 848 K€</b>
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-61 771 K€	-18 961 K€			-80 732 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	47 324 K€	643 256 K€			690 580 K€

**Quatrem**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											8 565 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	18 476 K€	45 385 K€	9 618 K€	203 K€							
N-3	R0220	33 517 K€	47 949 K€	7 768 K€								
N-2	R0230	468 807 K€	196 150 K€	48 579 K€								
N-1	R0240	378 332 K€	328 019 K€									
N	R0250	325 952 K€										

		Somme des années (cumulés)	
Pour l'année en cours		C0170	C0180
Précédentes	R0100	8 565 K€	8 565 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230	48 579 K€	713 536 K€
N-1	R0240	328 019 K€	706 351 K€
N	R0250	325 952 K€	325 952 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>711 116 K€</b>	<b>1 754 404 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											1 633 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210					1 051 K€						
N-3	R0220			7 933 K€								
N-2	R0230		122 578 K€									
N-1	R0240		497 020 K€									
N	R0250	728 155 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	1 642 K€
N-9	R0160	30 K€
N-8	R0170	223 K€
N-7	R0180	686 K€
N-6	R0190	443 K€
N-5	R0200	659 K€
N-4	R0210	1 056 K€
N-3	R0220	7 919 K€
N-2	R0230	122 119 K€
N-1	R0240	488 244 K€
N	R0250	718 567 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>1 341 590 K€</b>

## Quatrem

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 217 220 K€	851 454 K€		18 307 K€	
Fonds propres de base	R0020	2 258 500 K€	-620 549 K€		-17 449 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2 145 340 K€	-507 388 K€		-17 449 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>745 679 K€</b>	<b>230 905 K€</b>		<b>3 685 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 833 526 K€	-616 896 K€		-17 180 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>305 131 K€</b>	<b>18 265 K€</b>		<b>1 345 K€</b>	

## Quatrem

## S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	510 426 K€	510 426 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	16 266 K€	16 265 658			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 245 808 K€	1 245 808 K€			
Passifs subordonnés	R0140	486 000 K€			486 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>2 258 500 K€</b>	<b>1 772 500 K€</b>		<b>486 000 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>2 258 500 K€</b>	<b>1 772 500 K€</b>		<b>486 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>2 258 500 K€</b>	<b>1 772 500 K€</b>		<b>486 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>2 145 340 K€</b>	<b>1 772 500 K€</b>		<b>372 839 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>1 833 526 K€</b>	<b>1 772 500 K€</b>		<b>61 026 K€</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>745 679 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>305 131 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>288%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>601%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 772 500 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	526 692 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>1 245 808 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	59 262 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	77 966 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>137 229 K€</b>

## Quatrem

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	815 147 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	44 799 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	316 962 k€	String TS/Simplifications - lapse
Risque de souscription en santé	R0040	447 685 k€	String TS/Simplifications - SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-447 587 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 177 007 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	49 870 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-250 293 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-230 905 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	745 679 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>745 679 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

**Quatrem**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	130 971 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	55 558 k€	795 944 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	558 783 k€	203 132 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	977 k€	5 059 k€	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		174 160 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		4 248 415 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		552 451 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		308 221 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		1 379 206 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			20 821 109 k€

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	305 131 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>745 679 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	335 555 k€
Plancher du MCR	R0330	186 420 k€
MCR combiné	R0340	305 131 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>305 131 k€</b>

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	130 971 k€	174 160 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	320 068 k€	425 611 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	144 030 k€	191 525 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	80 017 k€	106 403 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	130 971 k€	174 160 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	130 971 k€	174 160 k€

## AUXIA

## S.02.01

## Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	27 192 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 489 740 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
Actions	R0100	554 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	554 K€
Obligations	R0130	706 065 K€
Obligations d'État	R0140	484 680 K€
Obligations d'entreprise	R0150	221 384 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	783 121 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	81 066 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	25 022 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	25 022 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	137 368 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	127 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	127 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	137 241 K€
Santé similaire à la vie	R0320	133 119 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 122 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 531 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 449 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 381 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 236 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	30 131 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-0 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 819 118 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	-1 255 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-1 255 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-1 654 K€
Marge de risque	R0590	400 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 306 896 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	144 178 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	135 469 K€
Marge de risque	R0640	8 709 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	1 162 718 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 136 612 K€
Marge de risque	R0680	26 106 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	81 089 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	81 089 K€
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 046 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	3 753 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	90 872 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	8 135 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 720 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	26 140 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>1 519 396 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>299 722 K€</b>



## AUXIA

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110		16 141 K€		16 141 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		319 K€		319 K€
Net	R0200		15 822 K€		15 822 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210		16 141 K€		16 141 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		320 K€		320 K€
Net	R0300		15 821 K€		15 821 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310		1 772 K€		1 772 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		137 K€		137 K€
Net	R0400		1 634 K€		1 634 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410		-37K€		-37K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		-37K€		-37K€
Net	R0500		-0K€		-0K€
Dépenses engagées	R0550		11 035K€		11 035K€
Autres dépenses	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				11 035K€

## AUXIA

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	11 151 K€	155 035 K€	69 K€				1 606 K€	167 861 K€
Part des réassureurs	R1420	10 166 K€	772 K€						10 938 K€
Net	R1500		154 263 K€	69 K€				1 606 K€	156 923 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	11 151 K€	155 035 K€	69 K€				1 606 K€	167 861 K€
Part des réassureurs	R1520	10 166 K€	772 K€						10 938 K€
Net	R1600	986 K€	154 263 K€	69 K€				1 606 K€	156 923 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	11 039 K€	107 684 K€	5 847 K€				588 280 K€	712 851 K€
Part des réassureurs	R1620	12 186 K€	472 K€						12 657 K€
Net	R1700	-1 146 K€	107 213 K€	5 847 K€				588 280 K€	700 193 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	1 380 K€	29 353 K€	-316 K€				-586 479 K€	-556 063 K€
Part des réassureurs	R1720	387 K€	44 K€						430 K€
Net	R1800	993 K€	29 310 K€	-316 K€				-586 479 K€	-556 493 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	-154 K€	29 779 K€	612 K€				51 K€	30 288 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								30 288 K€

**AUXIA**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>							
Brut — Assurance directe	R0110	16 141 K€					16 141 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	319 K€					319 K€
Net	R0200	15 822 K€					15 822 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut — Assurance directe	R0210	16 141 K€					16 141 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	320 K€					320 K€
Net	R0300	15 821 K€					15 821 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut — Assurance directe	R0310	1 772 K€					1 772 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	137 K€					137 K€
Net	R0400	1 634 K€					1 634 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut — Assurance directe	R0410	-37 K€					-37 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	-37 K€					-37 K€
Net	R0500	-0 K€					-0 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	11 035 K€					11 035 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200						
<b>Total des dépenses</b>	R1300						11 035 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	167 861 K€					167 861 K€
Part des réassureurs	R1420	10 938 K€					10 938 K€
Net	R1500	156 923 K€					156 923 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	167 861 K€					167 861 K€
Part des réassureurs	R1520	10 938 K€					10 938 K€
Net	R1600	156 923 K€					156 923 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	712 851 K€					712 851 K€
Part des réassureurs	R1620	12 657 K€					12 657 K€
Net	R1700	700 193 K€					700 193 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut	R1710	-556 063 K€					-556 063 K€
Part des réassureurs	R1720	430 K€					430 K€
Net	R1800	-556 493 K€					-556 493 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	30 288 K€					30 288 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500						
<b>Total des dépenses</b>	R2600						30 288 K€

## AUXIA

## S.12.01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					81 089 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	1 249 456 k€				1 249 456 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	4 122 k€				4 122 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	1 245 333 k€				1 245 333 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	26 106 k€				26 106 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-109 603 k€			-3 241 k€	-112 844 k€
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	1 165 959 k€			-3 241 k€	1 243 807 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030			135 469 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			133 119 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			2 350 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	8 709 k€		8 709 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	144 178 k€		144 178 k€

## AUXIA

## S.17.01

## Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060		-2 626 K€			-2 626 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		50 K€			50 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-2 676 K€			-2 676 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160		972 K€			972 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		77 K€			77 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		895 K€			895 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260		-1 654 K€			-1 654 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270		-1 781 K€			-1 781 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280		400 K€			400 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320		-1 255 K€			-1 255 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		127 K€			127 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		-1 382 K€			-1 382 K€

**AUXIA**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	142 K€	34 K€								
N-8	R0170	194 K€	47 K€	1 K€							
N-7	R0180	270 K€	52 K€		1 K€						
N-6	R0190	285 K€	61 K€	2 K€	2 K€		2 K€				
N-5	R0200	338 K€	229 K€			27 K€					
N-4	R0210	754 K€	220 K€	33 K€	3 K€						
N-3	R0220	491 K€	361 K€	5 K€	3 K€						
N-2	R0230	1 686 K€	472 K€	93 K€							
N-1	R0240	1 234 K€	608 K€								
N	R0250	1 039 K€									

Pour l'année en cours

Somme des années (cumulés)

Précédentes	Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180
R0100		129 K€
N-9	R0160	176 K€
N-8	R0170	242 K€
N-7	R0180	324 K€
N-6	R0190	352 K€
N-5	R0200	27 K€
N-4	R0210	0 K€
N-3	R0220	3 K€
N-2	R0230	93 K€
N-1	R0240	808 K€
N	R0250	1 039 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>8 820 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240										
N	R0250	953 K€									

En fin d'année

Précédentes	En fin d'année	
		C0360
R0100		
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	958 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>958 K€</b>

## AUXIA

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 386 731 K€	112 844 K€		3 453 K€	
Fonds propres de base	R0020	299 722 K€	-81 958 K€		-2 188 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	299 722 K€	-81 958 K€		-2 188 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>105 790 K€</b>	<b>7 072 K€</b>		<b>1 492 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	299 722 K€	-81 958 K€		-2 188 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>31 575 K€</b>	<b>2 790 K€</b>		<b>182 K€</b>	

## AUXIA

## S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	74 546 K€	74 546 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	15 097 K€	15 096 523			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	210 079 K€	210 079 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>299 722 K€</b>	<b>299 722 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>299 722 K€</b>	<b>299 722 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>299 722 K€</b>	<b>299 722 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>299 722 K€</b>	<b>299 722 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>299 722 K€</b>	<b>299 722 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>105 790 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>31 575 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>283%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>949%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	299 722 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	89 642 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>210 079 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	2 391 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 676 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>5 068 K€</b>



**AUXIA****S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Simplifications</b>
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	166 715 k€	String TS/Simplifications - spread risk - bonds and loans [240]
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 165 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	44 993 k€	String TS/Simplifications - lapse
Risque de souscription en santé	R0040	19 331 k€	String TS/Simplifications - SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-46 854 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>192 350 k€</b>	

		<b>Value</b>
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	7 282 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-53 977 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-39 866 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	105 790 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>105 790 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		<b>USP</b>
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

**AUXIA**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 345 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	15 822 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		30 231 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		1 025 115 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		159 916 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		81 089 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		2 350 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	31 575 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>105 790 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	47 605 k€
Plancher du MCR	R0330	26 447 k€
MCR combiné	R0340	31 575 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>31 575 k€</b>

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 345 k€	30 231 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	4 506 k€	101 284 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 028 k€	45 578 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 126 k€	25 321 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 345 k€	30 231 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 k€	30 231 k€

## Malakoff Humanis Assurances

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	25 010 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	152 507 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	106 845 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	28 434 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	76 515 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	1 896 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	36 361 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	9 301 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	9 601 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 905 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	1 905 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	87 802 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	5 823 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	5 823 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	81 979 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	33 553 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	48 426 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 567 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	22 030 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 416 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 755 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>316 594 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	28 316 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	28 316 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	27 167 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	1 149 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	101 934 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	44 813 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	41 514 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	3 300 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	57 121 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	55 854 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	1 266 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	9 929 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	9 929 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	755 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	68 828 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	28 183 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 923 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	18 402 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 432 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	59 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>270 761 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>45 833 K€</b>

## Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	25 293 K€	12 596 K€		37 890 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	18 K€			18 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	1 023 K€	77 K€		1 100 K€
Net	R0200	24 288 K€	12 520 K€		36 808 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	23 952 K€	12 673 K€		36 625 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	524 K€	34 K€		557 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	25 726 K€	11 457 K€		37 183 K€
Net	R0300	-1 250 K€	1 249 K€		-1 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	18 506 K€	8 230 K€		26 736 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	421 K€	6 K€		427 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	20 227 K€	7 413 K€		27 640 K€
Net	R0400	-1 300 K€	824 K€		-476 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	1 306K€	276K€		1 583K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				1 583K€

## Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	2 706 K€	4 675 K€	142 K€	10 881 K€			973 K€	19 376 K€
Part des réassureurs	R1420	16 K€			222 K€				238 K€
Net	R1500		4 675 K€	142 K€	10 659 K€			973 K€	19 138 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	2 753 K€	4 675 K€	142 K€	10 965 K€			899 K€	19 434 K€
Part des réassureurs	R1520	2 096 K€	4 424 K€		9 892 K€			809 K€	17 221 K€
Net	R1600	657 K€	251 K€	142 K€	1 074 K€			90 K€	2 213 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	1 029 K€	4 266 K€	2 137 K€	1 228 K€	817 K€		110 K€	10 465 K€
Part des réassureurs	R1620	701 K€	2 919 K€		1 221 K€	560 K€		-281 K€	5 911 K€
Net	R1700	328 K€	1 347 K€	2 137 K€	6 K€	257 K€		391 K€	4 554 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	263 K€	-1 401 K€	-300 K€	312 K€	287 K€			-874 K€
Part des réassureurs	R1720	33 K€	-318 K€		273 K€	963 K€		380 K€	1 300 K€
Net	R1800	230 K€	-1 083 K€	-300 K€	39 K€	-676 K€		-380 K€	-2 174 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	11 K€	562 K€	155 K€	166 K€	483 K€		-7 K€	1 120 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								1 120 K€

**Malakoff Humanis Assurances**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
<b>Primes émises</b>									
Brut — Assurance directe	R0110	37 890 K€						37 890 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	18 K€						18 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	1 100 K€						1 100 K€	
Net	R0200	36 808 K€						36 808 K€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut — Assurance directe	R0210	36 625 K€						36 625 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	557 K€						557 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	37 183 K€						37 183 K€	
Net	R0300	-1 K€						-1 K€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut — Assurance directe	R0310	26 736 K€						26 736 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	427 K€						427 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	27 640 K€						27 640 K€	
Net	R0400	-476 K€						-476 K€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut — Assurance directe	R0410								
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	1 583 K€						1 583 K€	
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300							1 583 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	19 376 K€						19 376 K€	
Part des réassureurs	R1420	238 K€						238 K€	
Net	R1500	19 138 K€						19 138 K€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	19 434 K€						19 434 K€	
Part des réassureurs	R1520	17 221 K€						17 221 K€	
Net	R1600	2 213 K€						2 213 K€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	10 465 K€						10 465 K€	
Part des réassureurs	R1620	5 911 K€						5 911 K€	
Net	R1700	4 554 K€						4 554 K€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-874 K€						-874 K€	
Part des réassureurs	R1720	1 300 K€						1 300 K€	
Net	R1800	-2 174 K€						-2 174 K€	
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 120 K€						1 120 K€	
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600							1 120 K€	

## Malakoff Humanis Assurances

S.12.01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					9 929 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	52 962 K€		1 796 K€	1 215 K€	55 972 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	46 997 K€		-643 K€	2 072 K€	48 426 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	5 965 K€		2 439 K€	-857 K€	7 546 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	1 180 K€	69 K€		18 K€	1 266 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-118 K€				-118 K€
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	54 024 k€	1 864 k€		1 233 k€	67 049 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		1 714 K€	42 528 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		539 K€	33 553 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		1 175 K€	8 975 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	3 237 K€	6 K€	3 300 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-196 K€	-1 014 k€
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	29 911 K€	1 524 K€	44 813 k€

## Malakoff Humanis Assurances

S.17.01

## Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	-3 948 K€	2 646 K€			-1 302 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-23 190 K€	-18 831 K€			-42 022 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	19 242 K€	21 477 K€			40 719 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	9 818 K€	19 708 K€			29 526 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	21 631 K€	26 213 K€			47 844 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-11 813 K€	-6 505 K€			-18 318 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	5 870 K€	22 354 K€			28 224 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	7 429 K€	14 972 K€			22 401 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	170 K€	980 K€			1 149 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-427 K€	-629 K€			-1 057 K€
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	5 612 K€	22 704 K€			28 316 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-1 559 K€	7 382 K€			5 823 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	7 171 K€	15 323 K€			22 493 K€



**Malakoff Humanis Assurances**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100						1 050 K€	85 K€	33 K€	8 K€	19 K€	29 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170					1 003 K€	92 K€	108 K€	17 K€	30 K€		
N-7	R0180				2 746 K€	203 K€	107 K€	31 K€	929 K€			
N-6	R0190			4 430 K€	1 130 K€	396 K€	194 K€	658 K€				
N-5	R0200		8 003 K€	1 640 K€	872 K€	173 K€	263 K€					
N-4	R0210	3 951 K€	5 235 K€	1 593 K€	530 K€	355 K€						
N-3	R0220	10 307 K€	6 436 K€	1 679 K€	1 215 K€							
N-2	R0230	11 562 K€		6 258 K€								
N-1	R0240	11 976 K€	7 656 K€									
N	R0250	6 621 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	29 K€	604 K€
N-9	R0160	19 K€	1 195 K€
N-8	R0170	30 K€	1 251 K€
N-7	R0180	929 K€	4 015 K€
N-6	R0190	658 K€	6 808 K€
N-5	R0200	263 K€	10 951 K€
N-4	R0210	355 K€	11 664 K€
N-3	R0220	1 215 K€	19 637 K€
N-2	R0230	6 258 K€	24 181 K€
N-1	R0240	7 656 K€	19 632 K€
N	R0250	6 621 K€	6 621 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>24 032 K€</b>	<b>106 589 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											44 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230			1 314 K€								
N-1	R0240		5 164 K€									
N	R0250	21 656 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	44 K€
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	646 K€
N-2	R0230	1 318 K€
N-1	R0240	5 082 K€
N	R0250	21 650 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>28 640 K€</b>

## Malakoff Humanis Assurances

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	140 179 K€	2 189 K€		404 K€	
Fonds propres de base	R0020	45 833 K€	-1 590 K€		-50 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	45 833 K€	-1 590 K€		-50 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>22 802 K€</b>	<b>599 K€</b>		<b>42 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	45 833 K€	-1 590 K€		-50 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>5 701 K€</b>	<b>150 K€</b>		<b>10 K€</b>	

## Malakoff Humanis Assurances

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	23 566 K€	23 566 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 059 K€	5 059 K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	3 984 K€	3 983 907			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	13 224 K€	13 224 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>45 833 K€</b>	<b>45 833 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>22 802 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>5 701 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>201%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>804%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	45 833 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	32 609 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>13 224 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	1 344 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 628 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>4 972 K€</b>

## Malakoff Humanis Assurances

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	16 689 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 556 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	4 983 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	8 570 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-9 763 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>24 034 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 941 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-3 173 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	22 802 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>22 802 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

## Malakoff Humanis Assurances

S.28.02

## Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	2 575 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 429 k€	2 116 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	15 173 k€	1 632 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		949 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		9 577 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		372 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		9 929 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		16 586 k€	
				586 685 k€

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	3 524 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>22 802 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	10 261 k€
Plancher du MCR	R0330	5 701 k€
MCR combiné	R0340	5 701 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>5 701 k€</b>

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	2 575 k€	949 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	16 663 k€	6 139 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	7 498 k€	2 763 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	4 166 k€	1 535 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	4 166 k€	1 535 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	4 166 k€	3 700 k€

<b>MH Retraite Supplémentaire</b>
S.02.01
Bilan

		Valeur
		C0010
<b>Actifs</b>		
Placements	R0030	1 220 339 K€
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	112 185 K€
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	
Autres placements	R0060	1 108 153 K€
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	12 261 K€
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	2 397 K€
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	
Provisions d'assurance vie	R0110	2 190 K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	7 K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	
Autres provisions techniques (vie)	R0180	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	199 K€
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	R0210	
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	
Créances	R0230	35 744 K€
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	33 084 K€
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	7 716 K€
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	25 368 K€
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	4 K€
Autres créances	R0280	2 656 K€
Personnel	R0290	
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	32 K€
Débiteurs divers	R0310	2 625 K€
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	
Autres actifs	R0330	915 K€
Actifs corporels d'exploitation	R0340	
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	915 K€
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	
Comptes de régularisation - Actif	R0370	73 470 K€
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	10 296 K€
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	
Autres comptes de régularisation	R0410	63 174 K€
<b>Total de l'actif</b>	R0420	<b>1 345 126 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	69 392 K€
Fonds propres	R0440	69 392 K€
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	40 058 K€
Primes liées au capital social	R0460	26 577 K€
Réserves de réévaluation	R0470	
Autres réserves	R0480	3 561 K€
Report à nouveau	R0490	2 536 K€
Résultat de l'exercice	R0500	-3 341 K€
Autres fonds mutualistes	R0510	
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	
Subventions nettes	R0530	
Passifs subordonnés	R0540	
Provisions techniques brutes	R0550	1 232 000 K€
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	
Provisions d'assurance vie	R0570	1 168 408 K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	4 623 K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	
Provisions pour participation aux excédents / bénéfiques et ristournes (vie)	R0600	58 969 K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfiques et ristournes (non vie)	R0610	
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	
Autres provisions techniques (vie)	R0640	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	8 417 K€
Engagements techniques sur opérations données en substitution	R0670	
Provisions (passifs non techniques)	R0680	311 K€
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	
Dettes	R0700	22 064 K€
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	1 428 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	2 400 K€
Emprunts Obligataires	R0730	
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	8 050 K€
Autres dettes	R0750	10 186 K€
Titres de créance négociables émis	R0760	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	7 870 K€
Personnel	R0780	
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	1 334 K€
Créditeurs divers	R0800	982 K€
Comptes de régularisation - passif	R0810	12 941 K€
<b>Total du passif</b>	R0820	<b>1 345 126 K€</b>

MH Retraite Supplémentaire	
RP_05.01	
Primes, sinistres et dépenses par type de risque	

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	2 315K€		K€	K€	26 243K€	6 052K€	34 610K€
Part des réassureurs	R1420	K€		K€				K€
Net	R1500	2 315K€		K€	K€	26 243K€	6 052K€	34 610K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	2 213K€		K€	K€	26 167K€	6 815K€	35 195K€
Part des réassureurs	R1520	K€						2 400K€
Net	R1600	2 213K€		K€	K€	23 967K€	6 615K€	32 795K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	1 100K€		K€	K€	61 985K€	4K€	63 090K€
Part des réassureurs	R1620	K€						7K€
Net	R1700	1 100K€		K€	K€	61 978K€	4K€	63 082K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710	-2 640K€		K€	K€	13 081K€	-7 023K€	3 419K€
Part des réassureurs	R1720	K€						-2 389K€
Net	R1800	-2 640K€		K€	K€	15 272K€	-6 823K€	5 809K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	176K€		K€	K€	7 497K€	393K€	

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
<b>Primes émises</b>						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
<b>Primes acquises</b>						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
<b>Charge des sinistres</b>						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
<b>Variation des autres provisions techniques</b>						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
<b>Dépenses engagées</b>	R0550					

**MH Retraite Supplémentaire**

RP.42.03

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

		Fraction non-vie	Fraction vie	TOTAL
		C0010	C0020	C0030
Exigence minimale de marge	R0010	0K€	46 043K€	46 043K€
Eléments constitutifs (= A + B + C)	R0020			499 423K€
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030		40 058K€	
Réserves non engag./Primes capital	R0040		29 823K€	
Report à nouveau après affectation	R0050		-489K€	
Emprunts fonds social complémen.	R0060		0K€	
-Actions propres	R0070		0K€	
-Frais d'acquisition non admis	R0080		0K€	
-Eléments incorporels au bilan	R0090		0K€	
<b>Total A</b>	R0100			69 392K€
Titres ou emprunts subordonnés	R0110		0K€	
à durée indéterminée	R0120	0K€		
à durée déterminée	R0130	0K€		
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140		0K€	
<b>Total B</b>	R0150			0K€
Fraction du capital non versé	R0160		0K€	
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170		423 569K€	
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180		0K€	
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190		6 461K€	
<b>Total C</b>	R0200			430 031K€

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	15 348K€	3 700K€	15 348K€



## AUXIA Assistance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	59 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	34 885 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	20 190 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	9 765 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	10 425 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	14 695 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 162 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	147 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	112 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>36 366 K€</b>
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	4 177 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	4 177 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	3 826 K€
<i>Marge de risque</i>	R0550	350 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	
<i>Marge de risque</i>	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	
<i>Marge de risque</i>	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 457 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 685 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 803 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>14 121 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>22 245 K€</b>

## AUXIA Assistance

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110			13 372 K€	13 372 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200			13 372 K€	13 372 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210			14 069 K€	14 069 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300			14 069 K€	14 069 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310			5 309 K€	5 309 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400			5 309 K€	5 309 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
<b>Dépenses engagées</b>	R0550			5 916 K€	5 916 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200				
<b>Total des dépenses</b>	R1300				5 916 K€

## AUXIA Assistance

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>										
Autres dépenses	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

**AUXIA Assistance**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	13 372 K€						13 372 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	13 372 K€						13 372 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	14 069 K€						14 069 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	14 069 K€						14 069 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	5 309 K€						5 309 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	5 309 K€						5 309 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	5 916 K€						5 916 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							5 916 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
<b>Dépenses engagées</b>	R1900							
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							

<b>AUXIA Assistance</b>						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060				1 497 K€	1 497 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				1 497 K€	1 497 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160				2 329 K€	2 329 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				2 329 K€	2 329 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260				3 826 K€	3 826 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270				3 826 K€	3 826 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280				350 K€	350 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340				4 177 K€	4 177 K€

**AUXIA Assistance**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											
	N-9	R0160										
	N-8	R0170										
	N-7	R0180										
	N-6	R0190										
	N-5	R0200					0 K€					
	N-4	R0210						0 K€				
	N-3	R0220			11 K€							
	N-2	R0230		38 K€								
	N-1	R0240		1 356 K€								
	N	R0250	2 611 K€									

Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)		
C0170		C0180		
Précédentes	R0100			
	N-9	R0160		
	N-8	R0170		
	N-7	R0180		
	N-6	R0190	0 K€	0 K€
	N-5	R0200	0 K€	0 K€
	N-4	R0210	0 K€	0 K€
	N-3	R0220	11 K€	11 K€
	N-2	R0230	38 K€	38 K€
	N-1	R0240	1 356 K€	1 356 K€
	N	R0250	2 611 K€	2 611 K€
	<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>4 016 K€</b>	<b>4 016 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											
	N-9	R0160										
	N-8	R0170										
	N-7	R0180										
	N-6	R0190										
	N-5	R0200										
	N-4	R0210										
	N-3	R0220										
	N-2	R0230										
	N-1	R0240										
	N	R0250	1 514 K€									

En fin d'année			
C0360			
Précédentes	R0100		
	N-9	R0160	
	N-8	R0170	
	N-7	R0180	
	N-6	R0190	
	N-5	R0200	
	N-4	R0210	
	N-3	R0220	
	N-2	R0230	
	N-1	R0240	
	N	R0250	1 522 K€
	<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>1 522 K€</b>

**AUXIA Assistance**

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	4 177 K€			2 K€	
Fonds propres de base	R0020	22 245 K€			-1 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	22 245 K€			-1 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>6 164 K€</b>			<b>0 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	22 245 K€			-1 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>2 500 K€</b>				

## AUXIA Assistance

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 780 K€	1 780 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	20 465 K€	20 465 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>22 245 K€</b>	<b>22 245 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>22 245 K€</b>	<b>22 245 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>22 245 K€</b>	<b>22 245 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>22 245 K€</b>	<b>22 245 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>22 245 K€</b>	<b>22 245 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>6 164 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>2 500 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>361%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>890%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	22 245 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 780 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>20 465 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 362 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>1 362 K€</b>



**AUXIA Assistance****S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Simplifications</b>
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	5 354 k€	String]TS/Simplifications - spread risk - bonds and loans [240]
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	199 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 187 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>8 009 k€</b>	

		<b>Value</b>
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	478 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-2 323 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 164 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>6 164 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		<b>USP</b>
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

**AUXIA Assistance**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 785 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		12 624 k€		
Réassurance santé non proportionnelle				
Réassurance accidents non proportionnelle				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle				
Réassurance dommages non proportionnelle				

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie				

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 785 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0310</b>	<b>6 164 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	2 774 k€
Plancher du MCR	R0330	1 541 k€
MCR combiné	R0340	1 785 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>2 500 k€</b>

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	
Montant notionnel du MCR	R0560	

## Axéria prévoyance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0 K€
Actifs d'impôts différés	R0040	16 574 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	60 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	202 109 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	81 434 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	5 460 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	75 974 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	109 030 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	11 645 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	480 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	480 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	108 930 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	72 091 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	72 091 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	36 839 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	48 925 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	-12 086 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	5 384 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	106 864 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	81 938 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 056 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	104 669 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-161 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>631 904 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	176 664 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	176 664 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	160 166 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	16 498 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	146 663 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	128 348 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	115 487 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	12 860 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	18 315 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	11 731 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	6 584 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 778 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	6 867 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	26 101 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	78 581 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	43 379 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 921 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>489 956 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>141 947 K€</b>

## Axéria prévoyance

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
<b>Primes émises</b>					
Brut — Assurance directe	R0110	279 658 K€	37 550 K€		317 207 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	8 864 K€	139 K€		9 002 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	206 929 K€	18 291 K€		225 219 K€
Net	R0200	81 593 K€	19 398 K€		100 990 K€
<b>Primes acquises</b>					
Brut — Assurance directe	R0210	285 112 K€	37 954 K€		323 066 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	14 573 K€	859 K€		15 432 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	209 502 K€	18 394 K€		227 896 K€
Net	R0300	90 184 K€	20 419 K€		110 602 K€
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut — Assurance directe	R0310	225 651 K€	50 533 K€		276 184 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	7 751 K€	341 K€		8 092 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	173 628 K€	24 828 K€		198 456 K€
Net	R0400	59 774 K€	26 046 K€		85 820 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut — Assurance directe	R0410	-262K€	174K€		-88K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-336K€	77K€		-259K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		-7K€		-7K€
Net	R0500	-597K€	257K€		-340K€
Dépenses engagées	R0550	36 275K€	7 940K€		44 215K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				44 215K€

## Axéria prévoyance

S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	47 847 K€	96 229 K€				139 K€	245 K€	144 461 K€
Part des réassureurs	R1420	26 739 K€	40 342 K€						67 080 K€
Net	R1500		55 888 K€				139 K€	245 K€	77 380 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	48 776 K€	97 929 K€				2 079 K€	4 258 K€	153 042 K€
Part des réassureurs	R1520	26 946 K€	40 747 K€						67 694 K€
Net	R1600	21 829 K€	57 182 K€				2 079 K€	4 258 K€	85 348 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	25 449 K€	20 018 K€				976 K€	987 K€	47 430 K€
Part des réassureurs	R1620	14 811 K€	9 680 K€						24 491 K€
Net	R1700	10 638 K€	10 338 K€				976 K€	987 K€	22 938 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	2 330 K€	-329 K€				-891 K€	-166 K€	944 K€
Part des réassureurs	R1720	1 525 K€							1 525 K€
Net	R1800	805 K€	-329 K€				-891 K€	-166 K€	-581 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	9 989 K€	23 376 K€				2 350 K€	2 449 K€	38 163 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								38 163 K€

**Axéria prévoyance**  
**S.05.02**  
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>							
Brut — Assurance directe	R0110	317 207 K€					317 207 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	9 002 K€					9 002 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	225 219 K€					225 219 K€
Net	R0200	100 990 K€					100 990 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut — Assurance directe	R0210	323 066 K€					323 066 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	15 432 K€					15 432 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	227 896 K€					227 896 K€
Net	R0300	110 602 K€					110 602 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut — Assurance directe	R0310	276 184 K€					276 184 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	8 092 K€					8 092 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	198 456 K€					198 456 K€
Net	R0400	85 820 K€					85 820 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut — Assurance directe	R0410	-88 K€					-88 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-259 K€					-259 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	-7 K€					-7 K€
Net	R0500	-340 K€					-340 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	44 215 K€					44 215 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200						
<b>Total des dépenses</b>	R1300						44 215 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	144 461 K€					144 461 K€
Part des réassureurs	R1420	67 080 K€					67 080 K€
Net	R1500	77 380 K€					77 380 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	153 042 K€					153 042 K€
Part des réassureurs	R1520	67 694 K€					67 694 K€
Net	R1600	85 348 K€					85 348 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	47 430 K€					47 430 K€
Part des réassureurs	R1620	24 491 K€					24 491 K€
Net	R1700	22 938 K€					22 938 K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut	R1710	944 K€					944 K€
Part des réassureurs	R1720	1 525 K€					1 525 K€
Net	R1800	-581 K€					-581 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	38 163 K€					38 163 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500						
<b>Total des dépenses</b>	R2600						38 163 K€

## Axéria prévoyance

S.12.01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	11 979 K€			-248 K€	11 731 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-12 086 K€				-12 086 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	24 065 K€			-248 K€	23 817 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	6 584 K€				6 584 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	18 563 k€			-248 k€	18 315 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		2 305 K€	115 487 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			48 925 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		2 305 K€	66 562 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	12 860 K€		12 860 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	126 042 K€	2 305 K€	128 348 k€

<b>Axéria prévoyance</b>						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	R0060	3 674 K€	23 466 K€			27 140 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	1 674 K€	15 072 K€			16 746 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 000 K€	8 394 K€			10 394 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160	54 442 K€	78 584 K€			133 026 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	13 666 K€	41 679 K€			55 345 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	40 776 K€	36 905 K€			77 681 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260	58 116 K€	102 050 K€			160 166 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270	42 776 K€	45 299 K€			88 075 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280	8 479 K€	8 018 K€			16 498 K€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques — Total</b>						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	<b>66 595 K€</b>	<b>110 069 K€</b>			<b>176 664 K€</b>
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	15 340 K€	56 751 K€			72 091 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	51 256 K€	53 317 K€			104 573 K€



**Axéria prévoyance**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											234 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170	5 463 K€	6 145 K€	1 226 K€	437 K€	62 K€	76 K€	46 K€	99 K€		409 K€	
N-7	R0180	5 400 K€	6 343 K€	1 293 K€	420 K€	149 K€	35 K€	16 K€	323 K€	18 K€		
N-6	R0190	4 543 K€	5 048 K€	855 K€	366 K€	58 K€	10 K€	260 K€				
N-5	R0200	5 013 K€	4 932 K€	1 011 K€	437 K€	48 K€	366 K€					
N-4	R0210	6 675 K€	5 896 K€	1 692 K€	488 K€	1 047 K€						
N-3	R0220	8 860 K€	6 681 K€		1 523 K€							
N-2	R0230	10 622 K€	9 664 K€	4 358 K€								
N-1	R0240	15 153 K€	12 263 K€									
N	R0250	11 706 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	544 K€	544 K€
N-9	R0160	409 K€	427 K€
N-8	R0170	473 K€	14 026 K€
N-7	R0180	323 K€	13 979 K€
N-6	R0190	260 K€	11 140 K€
N-5	R0200	366 K€	11 807 K€
N-4	R0210	1 047 K€	15 797 K€
N-3	R0220	1 523 K€	19 251 K€
N-2	R0230	4 358 K€	24 644 K€
N-1	R0240	12 263 K€	27 417 K€
N	R0250	11 706 K€	11 706 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>34 505 K€</b>	<b>151 971 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180			6 793 K€	6 514 K€							
N-6	R0190		12 535 K€	12 095 K€	1 407 K€	75 K€	87 K€					
N-5	R0200	18 270 K€	15 725 K€	3 126 K€	2 444 K€	2 858 K€	111 K€					
N-4	R0210	15 690 K€	13 351 K€	5 789 K€	6 760 K€	3 635 K€						
N-3	R0220	17 096 K€	10 803 K€	12 610 K€	8 695 K€							
N-2	R0230	14 109 K€	16 482 K€	16 280 K€								
N-1	R0240	20 615 K€	21 324 K€									
N	R0250	30 299 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	109 K€
N-4	R0210	3 555 K€
N-3	R0220	8 504 K€
N-2	R0230	15 924 K€
N-1	R0240	20 857 K€
N	R0250	29 636 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>78 584 K€</b>

## Axéria prévoyance

S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	323 327 K€			828 K€	
Fonds propres de base	R0020	141 947 K€			-766 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	141 947 K€			-766 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>85 144 K€</b>			<b>231 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	141 947 K€			-766 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>27 695 K€</b>			<b>55 K€</b>	

## Axéria prévoyance

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	31 000 K€	31 000 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	57 K€	57 K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	110 890 K€	110 890 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>141 947 K€</b>	<b>141 947 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>141 947 K€</b>	<b>141 947 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>141 947 K€</b>	<b>141 947 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>141 947 K€</b>	<b>141 947 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>141 947 K€</b>	<b>141 947 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>85 144 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>27 695 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>167%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>513%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	141 947 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 057 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>110 890 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	16 372 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-9 954 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>6 418 K€</b>

## Axéria prévoyance

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	33 017 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 127 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	25 840 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	52 981 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-37 545 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>85 420 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	16 621 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-7 370 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-9 527 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	85 144 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>85 144 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

## Axéria prévoyance

S.28.02

## Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	12 972 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	42 776 k€	78 579 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	45 299 k€	15 698 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		14 723 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		23 817 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		66 562 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			17 777 389 k€

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	27 695 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>85 144 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	38 315 k€
Plancher du MCR	R0330	21 286 k€
MCR combiné	R0340	27 695 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>27 695 k€</b>

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	12 972 k€	14 723 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		



SGAM Malakoff Humanis : Société de groupe d'assurance mutuelle  
Siège social : 21 rue Laffitte – 75009 PARIS – N°SIREN 844 914 887